LIFE 07 NAT/F/000188

- Rapport de progrès -

Couvrant la période du 01/10/2009 au 31/10/2010

LIFE+ COREXERUN

« Conservation, restauration et reconstitution des habitats semi-xérophiles du massif de la Montagne sur l'île de La Réunion »

	Données relatives au projet
Localisation du projet	massif de La Montagne, La Réunion (97400)
Date de démarrage	01/01/2009
Date de fin	31/12/2013
Budget total	2 571 548 €
Contribution de la Commission	1 284 699 €
Coûts éligibles	50 %

	Données relatives au bénéficiaire
Nom du bénéficiaire	Le Parc national de La Réunion
Personne ressource	Pascal TRUONG
Adresse postale	112 rue Sainte-Marie, 97400 Saint-Denis, La Réunion
Téléphone	02.62.90.99.20/ 02.62.90.99.26
Fax	02.62.90.99.29
Courriel	pascal.truong@reunion-parcnational.fr
Site Internet	http://reunion-parcnational.fr/corexerun/

LIFE 07 NAT/F/000188

- Rapport de progrès -

Couvrant la période du 01/10/2009 au 31/10/2010

LIFE+ COREXERUN

« Conservation, restauration et reconstitution des habitats semi-xérophiles du massif de la Montagne sur l'île de La Réunion »

	Données relatives au projet
Localisation du projet	massif de La Montagne, La Réunion (97400)
Date de démarrage	01/01/2009
Date de fin	31/12/2013
Budget total	2 571 548 €
Contribution de la Commission	1 284 699 €
Coûts éligibles	50 %
	Données relatives au bénéficiaire
Nom du bénéficiaire	Le Parc national de La Réunion
Personne ressource	Pascal TRUONG
Adresse postale	112 rue Sainte-Marie, 97400 Saint-Denis, La Réunion
Téléphone	02.62.90.99.20/ 02.62.90.99.26
Fax	02.62.90.99.29
Courriel	pascal.truong@reunion-parcnational.fr
Site Internet	http://reunion-parcnational.fr/corexerun/

Table des matières

1. Résumé.....5
1.1. La forêt semi-sèche en grand danger.....5
1.2. Un programme ambitieux.....6
1.3. Un contexte favorable.....9
1.3.1. Les Mesures compensatoires Tram-Train.....9
1.3.2. La Charte du Parc national de La Réunion.....10
1.3.3. Classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.....10
1.3.4. Stratégie réunionnaise pour le biodiversité.....11
1.3.5. Stratégie de lutte contre les invasives.....11
1.3.6. Stratégie globale de conservation de la flore et des habitats de La Réunion.....12
1.3.7. Incendie au Piton Maïdo.....13

2. Progrès réalisés depuis le démarrage du projet.....15
2.1. Synthèse technique au 31/10/2010.....15
2.2. Évaluation de la validité des objectifs et du plan de travail.....18
2.3. Problèmes rencontrés.....18

3. Partie administrative.....19
3.1. Description de la gestion du projet.....19
3.2. Organigramme : structure de la gestion du projet.....20
3.3. Conventions.....21

4. Partie technique.....22
4.1. Progrès et résultats par action.....22
4.1.1. Connaître : Actions préparatoires (A).....22
4.1.1.1. Synthèse bibliographique (A1).....22
4.1.1.2. Description précise et cartographie des habitats cibles (A2).....24
4.1.1.3. Alimentation de base de données (A3).....26
4.1.1.4. Animation, coordination et validation des objectifs de conservation (A4).....29
4.1.1.5. Définition de l'état initial de conservation des zones cibles (A5).....31
4.1.1.6. Définition et validation locale par un groupe d'experts des protocoles de restauration, de reconstitution et de suivi (A6).....35
4.1.1.7. Répondre à la réglementation : réaliser les dossiers de demande d'utilisation d'espèces protégées (A7).....42
4.1.2. Acquérir : Extension de la maîtrise foncière publique (B).....44
4.1.2.1. Contribution à la conservation des reliques de forêt semi-sèche par la maîtrise foncière (B1).....44
4.1.3. Agir : Protection, restauration et reconstitution d'habitats semi-xérophiles (C).....46
4.1.3.1. Restauration de 30 ha de reliques d'habitats semi-xérophiles (C1).....46
4.1.3.2. Préparation de terrain, plantation et entretien de la reconstitution (C2).....49
4.1.3.3. Récolte et stockage de semences (C3).....54
4.1.3.4. Production et encadrement à la production de plants (C4).....58

4.1.4. Communiquer : Communication et diffusion autour du projet (D).....64
4.1.4.1. Réalisation du site Internet et maintenance (D1).....64
4.1.4.2. Rédaction du Layman's report (D2).....66
4.1.4.3. Création et mise en place de panneaux informatifs (D3).....67
4.1.4.4. Stratégie de communication (D4).....68
4.1.4.5. Séminaire de restitution inter-régional (D5).....74

4.1.5. Évaluer : gestion, suivi et évaluation du projet (E).....75
4.1.5.1. Gestion du projet par le Parc national de La Réunion (E1).....75
4.1.5.2. Suivi des actions (E2).....78
4.1.5.3. Coordination avec d'autres projets (E3).....80
4.1.5.4. Mise en place d'un audit financier externe (E4).....82
4.1.5.5. Suivi et évaluation du processus de restauration (E5).....82
4.1.5.6. Suivi et évaluation du processus de reconstitution (E6).....83
4.1.5.7. Analyse comparative des actions de restauration et reconstitution (E7).....84
4.1.5.8. Plan de conservation après LIFE (E8).....84

4.2. Autorisations 85
4.3. Progrès envisagés.....85

5. Partie financière.....90
5.1. Mise en place du système comptable.....90
5.2. Disponibilité continue de co-financements.....90
5.3. Coûts encourus 91

6. Annexes.....95

Liste des abréviations

AGE :	Prologiciel de comptabilité publique
AO :	Appel d'offres
APN :	Amis des plantes et de la nature
BNOI :	Brigade de la nature de l'Océan Indien
CA :	Conseil d'administration
CBNM :	Conservatoire botanique national de Mascarin
CCTP :	Cahier des clauses techniques particulières
Cdl :	Conservatoire du littoral
CE :	Commission européenne
cf. :	Confère
CG :	Conseil général
CIRAD :	Centre international de recherche agronomique et de développement
CNPN :	Conseil national de protection de la nature
COREXERUN :	Conservation, restauration et reconstitution des habitats semi-xérophiles du massif de La Montagne sur l'île de La Réunion
CR :	Conseil régional
CS :	Conseil scientifique
CSRPN :	Conseil scientifique régional de protection de la nature
DAF :	Direction de l'agriculture et de la forêt
DDE :	Direction départementale de l'équipement
DFCI :	Dispositif de défense contre les incendies
DIREN :	Direction régionale de l'environnement
DOM :	Département d'Outre Mer
DREAL :	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FAZSOI :	Forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien
FEADER :	Fonds européen agricole pour le développement rural
GCEIP :	Groupement de la conservation de l'environnement et l'insertion professionnelle
GPS :	Global positioning system (système de positionnement mondial)
INRA :	Institut national de recherche en agronomie
LIFE+ :	L'instrument financier de l'Union européenne pour la protection de l'environnement
MCTT :	Mesures compensatoires Tram-Train
MEEDDAT :	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
MWF :	Mauritian wildlife foundation
ONF :	Office national des forêts
ONG :	Organisation non gouvernementale
PMB :	Système intégré de gestion de bibliothèque (PhpMyBibli)
PNRun :	Parc national de La Réunion
POLI :	Programme opérationnel de lutte contre les invasives
SEOR :	Société d'études ornithologiques de La Réunion
SIG :	Système d'information géographique
SREPEN :	Société réunionnaise d'étude et de protection de l'environnement
VCAT :	Volontariat civil à l'aide technique
WWF :	World wildlife foundation
ha :	Hectare
% :	Pourcentage
€ :	Euro

Les projets de type « LIFE+ Biodiversité » sont une application de la politique environnementale de la Commission européenne. L'objectif premier est l'enrayement de la diminution de la biodiversité et du déclin des « services écosystémiques » fournis par les systèmes naturels en évitant entre autre, la disparition d'habitats et d'espèces uniques au monde.

1. Résumé

1.1. La forêt semi-sèche en grand danger

Les forêts semi-sèches[1] sont parmi les habitats les plus menacés au monde. Disparus de la majorité de leur aire de répartition régionale (Rodrigues et Maurice), elles sont recensées uniquement à La Réunion où leur état de conservation est considéré comme critique (proche de l'extinction). Cette forêt est caractérisée par un grand nombre d'espèces végétales indigènes dont 24 sont protégées soit 76 % des espèces protégées à La Réunion.
Autrefois présente sur l'ensemble de la côté ouest de l'île *(fig.1)*, elle a perdu 99% de sa superficie et ne survie désormais qu'à l'échelle de quelques centaines d'hectares. Les îlots restants dépassent rarement un hectare et se localisent sur la frange littorale et les pentes ouest des volcans dans des zones peu accessibles souvent accidentées *(fig.2)*.

Fig.1 : Forêt semi-sèche avant l'arrivée de l'homme (17ème siècle)

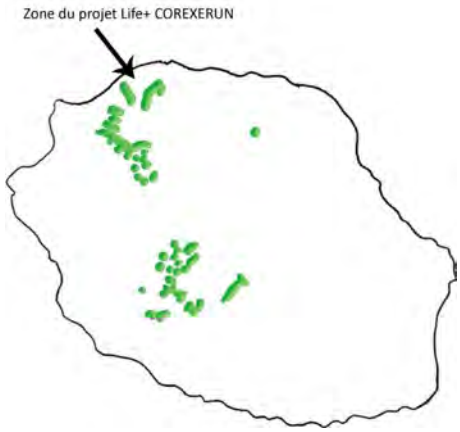

Fig.2 : Forêt semi-sèche de nos jours (2010)

Comment en sommes nous arrivés là ?
La colonisation de l'île s'est faite au détriment des milieux naturels. L'homme a défriché la forêt pour pouvoir y installer son habitat et ses cultures. Son exploitation du milieu répondait également à un besoin d'approvisionnement en matériaux de construction, en fourrage, en aliments et en bois de chauffe. Il a aussi importé de nombreuses espèces. Certaines se sont échappées des jardins et se sont adaptées à leur nouvel environnement allant jusqu'à prendre la place des espèces locales et à modifier la structure et la dynamique des écosystèmes originels. Aujourd'hui, le développement rapide et incontrôlé des espèces exotiques envahissantes est la cause majeure de perte d'habitat dans les milieux insulaires.

[1] La caractéristique climatique principale de la forêt semi sèche est l'existence d'une période sèche de plusieurs mois. Les précipitations sont inférieures à 1800 mm/an et descendent parfois à moins de 500 mm/an. Les températures moyennes annuelles varient de 18° à 24°C.

Les reliques de forêt semi-sèche les mieux conservées sont localisées sur le massif de La Montagne le long des ravines à Malheur, Grande Chaloupe, Tamarins et à Jacques (au nord de l'île de La Réunion).
Ce site constitue l'une des deux dernières séquences continues de végétation depuis le rivage jusqu'au sommet de l'île.
Ces habitats relictuels sont soumis à des dégradations diverses et des menaces d'origine anthropiques et biologiques qui mettent gravement en danger leur survie.

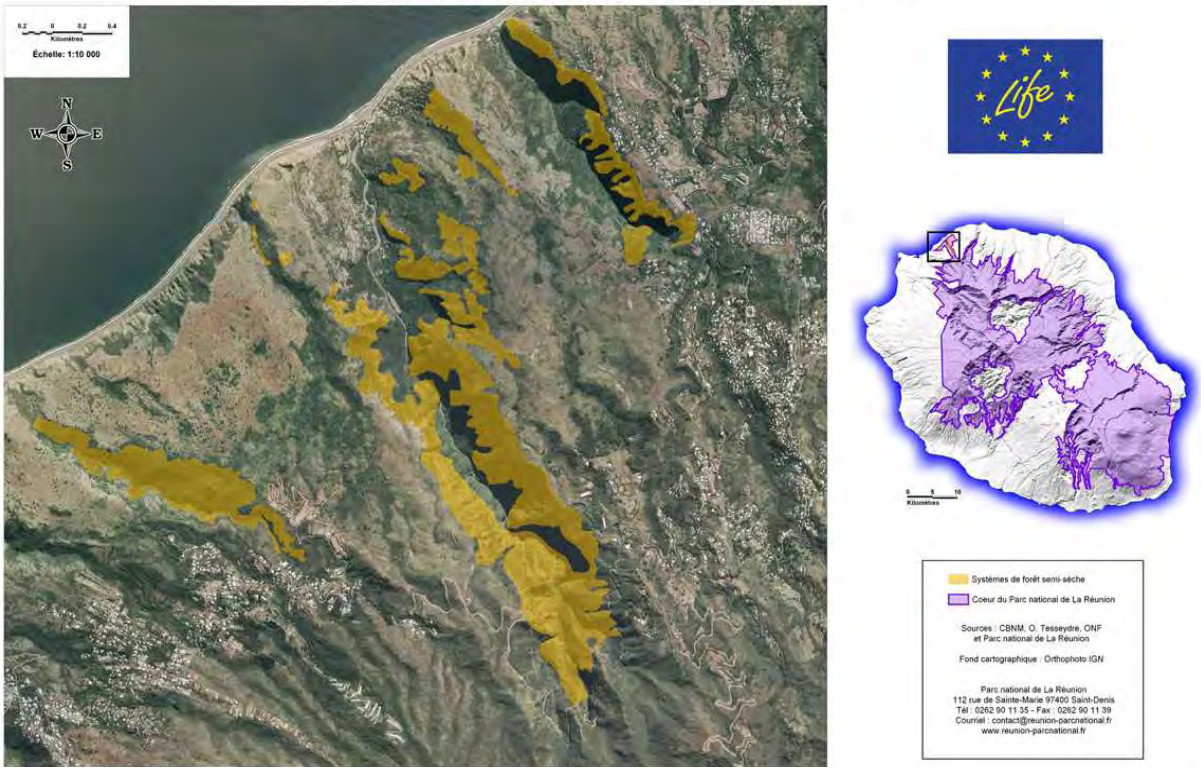

Carte de localisation des reliques de forêt semi-sèche sur la zone du projet (massif de La Montagne)

1.2. Un programme de sauvetage ambitieux

Sur ce constat, les acteurs réunionnais ont souligné la nécessité de consolider les actions déjà entreprises et le besoin de préserver cet écosystème en sursis. Ainsi, le Parc national de La Réunion, le Conservatoire du littoral, la DIREN, la Région Réunion et le Conseil général ont engagé une réflexion commune visant à élaborer un projet de conservation des habitats semi-xérophiles du massif de La Montagne : le projet LIFE+ COREXERUN.
Ce projet concret d'intervention sur le site de la Grande Chaloupe, dont le montage a bénéficié de l'ensemble des compétences des acteurs locaux, est porté par le Parc national de La Réunion qui a tout particulièrement un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares.

Forêt semi-sèche (600 mètres d'altitude)

Officiellement démarré en janvier 2009, le programme LIFE+ COREXERUN dispose d'un budget total de 2 571 548 euros pour une durée de 5 ans (2009 – 2013). 50% de ce financement provient de la Commission européenne.

L'objectif prioritaire est de conserver, restaurer et reconstituer les habitats semi-xérophiles du massif de La Montagne sur l'île de La Réunion (COREXERUN).

Le « sauvetage » des habitats semi-secs consiste à restaurer 30 ha à partir des reliques répertoriées et à reconstituer 9 ha là où ce même habitat a récemment disparu, tout en renforçant les populations d'espèces végétales uniques au monde qui le composent.

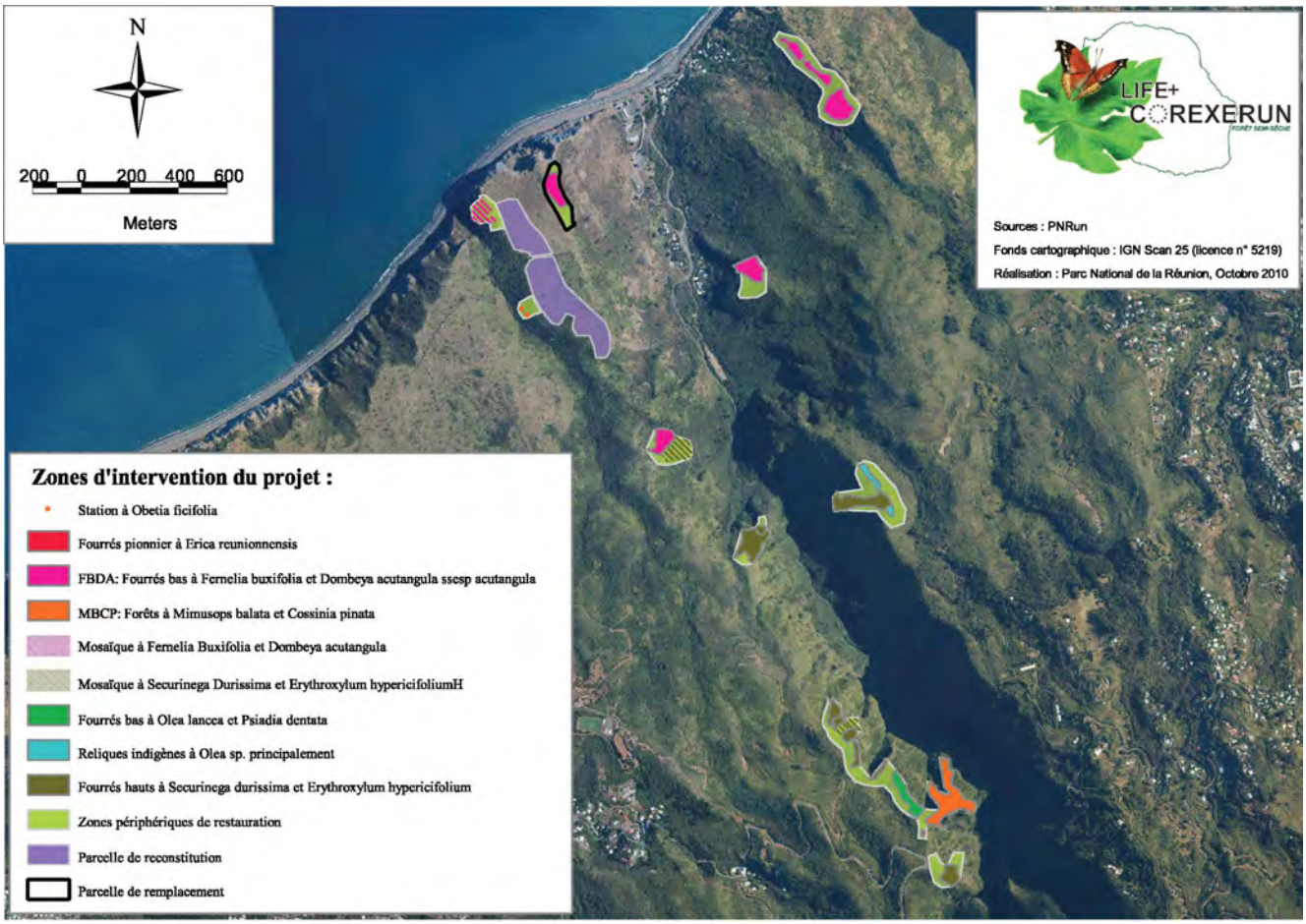

Carte de localisation des 9 hectares de reconstitution et des 30 hectares de restauration du programme

La priorité est de favoriser l'expansion de cet habitat en tenant compte de ses fonctions, de sa dynamique écologique et du problème génétique.
En concertation avec les acteurs locaux et la contribution du réseau ultra-marin, plusieurs techniques de lutte contre les espèces exotiques envahissantes seront testées sur les parcelles de restauration tandis que différents protocoles de plantation seront expérimentés sur la zone de reconstitution.

Ravine de la Grande Chaloupe (partie basse).

Quelques chiffres

Premier projet dans les DOM à bénéficier d'un financement européen de type LIFE+ Biodiversité.

Début du projet : janvier 2009
Fin du projet : décembre 2013

Budget total : 2 571 548 euros

Personnes à temps plein sur le projet : 3
Nombre d'organismes partenaires : 5

Nombre d'hectares de restauration : 30 (10 parcelles)
Nombre d'hectares de reconstitution : 9 (une parcelle)

Ce projet innovant et démonstratif s'inscrit parfaitement dans les priorités fixées par :

- la stratégie réunionnaise pour la biodiversité
  http://www.reunion.ecologie.gouv.fr/FCKeditorFiles/File/ActionsDIREN/Biodiversite/Strategie_Reunionnaise_Biodiversite.pdf
- la stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion
  http://www.reunion-parcnational.fr/corexerun/IMG/pdf/Strat_EspInv_Pnrun_web.pdf

À terme, et en retour, le projet LIFE+ COREXERUN permettra de diffuser une méthodologie et des procédures d'interventions efficaces dans d'autres zones de La Réunion et des Mascareignes, d'enrichir les connaissances autour de cet habitat encore peu étudié et de sensibiliser aux besoins de préserver cet écosystème fragile et emblématique.

1.3. Un contexte favorable

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission du 20 avril 2010.

1.3.1. Les Mesures compensatoires Tram-Train

Projet arrêté en mars 2010 suite aux élections régionales et au changement de la majorité.

Le projet Tram-Train avait pour objectif de valoriser les transports en commun de La Réunion et la qualité de vie de ses usagers. Son tracé devait relier Sainte-Marie (Nord) à Saint-Paul (Ouest). Le massif de la Montagne devait-être franchi au moyen de trois tunnels successifs avec une émergence à la Grande Chaloupe.
Les travaux d'œuvre auraient eu des conséquences et un impact direct sur le milieu.

Des mesures compensatoires ont été définies. Il s'agissait de 1,5 M€ dont 500 k€ pour des études et 1 M€ pour des actions concrètes de terrain.
Le Conseil Régional de La Réunion en était le maître d'ouvrage.

Au 31 octobre 2010, avant la clôture du projet Tram-Train, les actions suivantes ont été menées :

<u>Études</u>

- Restitution de la première étude conduite par le Conservatoire Botanique National de Mascarin « Actions de connaissance sur la flore et la végétation dans le cadre des mesures compensatoires Tram-Train ». Les résultats de cette étude ont été pris en compte dans la rédaction du CCTP de l'action A2 et dans la réalisation de cette dernière ainsi que dans l'action A4.
- Démarrage des études « Phénologie des espèces végétales indigènes et exotiques » et « Évolution de la banque de semences du sol des espèces indigènes et exotiques » conduites par le CIRAD. Ces études prévues initialement sur la période 2009 à 2011, se sont arrêtées en 2010 suite à l'abandon du projet Tram-Train. Les premiers résultats obtenus ont permis d'alimenter les débats lors du deuxième atelier de travail et de définir certains points des protocoles du projet LIFE+ COREXERUN (C1 et C2).
- Le rendu intermédiaire des études menées sur l'avifaune (SEOR) et l'entomofaune (Insectarium) a permis de présenter les enjeux écologiques de la composante faune sur le massif de la Montagne lors de l'atelier de travail (A4). Cette action a contribué à orienter les choix de l'état de conservation du projet LIFE+ COREXERUN. Les rapports finaux ont été délivrés à la Région Réunion.

Considérant que le projet Tram-Train a été arrêté, les études et les actions de terrain programmées à partir de 2011 n'ont pas lieu d'être.

1.3.2. La Charte du Parc national de La Réunion

Le Conseil d'Administration a ouvert officiellement le 29 mai 2008 le chantier d'élaboration de la Charte. Jusqu'à fin 2009, tous les partenaires sont donc invités à y participer afin de construire un projet de territoire partagé qui sera soumis aux consultations et validations officielles en 2010. Ce sont les communes qui par leur signature de la charte, délimiteront l'aire d'adhésion pour 10 ans.

La nouvelle loi sur les parcs nationaux du 14 avril 2006 renforce et diversifie les missions des parcs au sein des territoires. Elle rappelle que le classement en parc national manifeste une volonté politique de donner une visibilité nationale et internationale forte aux territoires sélectionnés et d'y mener une politique exemplaire de protection, de développement rural durable et de gestion, mais aussi d'éducation à la nature et de récréation. Il s'agit, sur ces territoires, de coordonner les politiques publiques pour transmettre aux générations futures les patrimoines naturel, culturel et paysagers dont nous bénéficions aujourd'hui. Ces enjeux doivent se traduire concrètement dans un document de portée juridique, « la charte du parc national ».

Il est important de noter qu'au vu du récent classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (cf. ci-après) et à l'abandon du projet Tram-Train (cf. ci-dessus), la Charte prévoit d'élargir le cœur du Parc et d'englober toute la zone de la Grande Chaloupe.

Téléchargement :
http://reunion-parcnational.fr/Les-documents-a-telecharger.html

1.3.3. Classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Les pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion ont été inscrits sur la liste du Patrimoine mondial le 1er août 2010 par le Comité de l'Unesco réuni à Brasilia. C'est le 35ème site français à obtenir une telle reconnaissance (le 3ème dans la catégorie des biens naturels).

Le Bien inscrit (105 838 hectares, soit un peu plus de 40 % de la surface de l'île) correspond au coeur du parc national, auquel s'ajoutent le Piton d'Anchaing dans le cirque de Salazie, le Piton de Sucre et la Chapelle dans le cirque de Cilaos, la Grande Chaloupe au nord et Mare Longue dans le sud.
L'Unesco reconnait que l'ensemble des pitons, cirques et remparts créent un paysage spectaculaire et contribuent significativement à la conservation de la biodiversité terrestre des Mascareignes.

Le label Unesco n'apporte pas de réglementation spécifique. Le parc national doit garantir l'intégrité du bien, en veillant au respect de la réglementation en vigueur.
Le Parc national et ses partenaires valoriseront la somme de connaissances scientifiques acquises au cours de l'élaboration du dossier de candidature, pour enrichir les actions pédagogiques et développer les produits touristiques.

Téléchargement :
http://www.reunion-parcnational.fr/IMG/pdf/Candidature_UNESCO_Fr.pdf
http://reunion-parcnational.fr/IMG/pdf/Affiche_DeclarationUniverselle_40x60.pdf

1.3.4. Stratégie réunionnaise pour le biodiversité

La stratégie nationale pour la biodiversité, destinée à répondre aux engagements de la France vis-à-vis de la convention pour la biodiversité de Rio, a été adoptée en février 2004.
Elle prévoit de s'appuyer sur un certain nombre de plans d'action, portant, pour la métropoles, sur des thématiques transversales (Patrimoine naturel, agriculture, aménagement du territoire, tourisme, infrastructures de transport, forêt, mer, actions internationales ...).

Pour le cas particulier des DOM, chacun des départements concernés a été invité à élaborer son plan d'action spécifique, compte tenu des particularités locales des problématiques liées à la préservation de la biodiversité de leurs territoires.

C'est ainsi que la DIREN Réunion (co-financeur LIFE+ COREXERUN) s'est vue chargée de l'élaboration d'une stratégie locale pour la biodiversité.
Le parti adopté pour aboutir, a été de solliciter largement, les partenaires habituels de la DIREN sur l'ensemble des champs naturalistes de l'île d'une part, mais également tout organisme pouvant avoir un rôle dans la structuration et l'aménagement du territoire de la Réunion.
Le résultat de cette réflexion, animée par la DIREN dés la mi-2003, a abouti en juin 2005, à un programme d'action ambitieux, reposant sur un diagnostic partagé.

La « Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité », stratégie locale, constitue le cadre fédérateur de toutes les actions en matière de protection et de valorisation de la nature.
Faisant suite à un « État des Lieux de la protection de la biodiversité à La Réunion, et premières propositions pour la stratégie nationale » (novembre 2003), le document réunionnais comporte :

- un exposé des enjeux et des finalités spécifiques à La Réunion,
- une planification des actions à mettre en œuvre localement.

Ce document sert désormais de base à toute action du Parc national de La Réunion sur le champ de la biodiversité.

Téléchargement :
http://www.reunion.ecologie.gouv.fr/FCKeditorFiles/File/ActionsDIREN/Biodiversite/Strategie_Reunionnaise_Biodiversite.pdf

1.3.5. Stratégie de lutte contre les invasives

Dès novembre 2008, une démarche collégiale pilotée par la DIREN, le Parc national de La Réunion et le Conseil Régional, a été lancée visant à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre les invasives regroupant tous les partenaires locaux (administrations et établissements publiques, collectivités, associations naturalistes etc.).

Le 6 mai 2010, cette stratégie a été validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel[2] avant d'être présentée au Comité de suivi de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité.

[2] Organe de validation scientifique des travaux sur le patrimoine naturel (inventaire naturaliste, évaluation patrimoniale, planification de la protection et de la conservation, ...), le CSRPN de la Réunion dans sa nouvelle configuration fonctionne depuis février 2006.

L'objectif est de permettre aux acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre les espèces invasives de se référer à une stratégie globale partagée, à l'échelle de La Réunion. La mise en cohérence des modes d'intervention garantira à l'avenir un contrôle optimal des pestes sur le territoire.
Ce document de référence est une garantie supplémentaire pour la réussite du projet LIFE+ COREXERUN.

La « Stratégie de lutte contre les Espèces Invasives à La Réunion » se décline en 4 axes :

- Axe 1 : prévenir les introductions nuisibles, intentionnelles ou non, de nouvelles espèces exotiques envahissantes,
- Axe 2 : lutter activement contre les espèces exotiques qui s'établissent (détection précoce et éradication rapide) et/ou qui se répandent (éradication, confinement et contrôle),
- Axe 3 : sensibiliser, communiquer, éduquer et former (faciliter l'échange d'information) sur les espèces exotiques envahissantes, à différents niveaux,
- Axe 4 : gouverner et animer la stratégie.

Afin d'assurer sa mise en œuvre, cette stratégie a été déclinée dans un Programme Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI) constitué de 15 actions pilotées par diverses structures (DIREN, DAF, PNRun, ONF, CG974, CR, SREPEN, CBNM, Université) en collaboration avec tous les partenaires locaux.

Ces actions peuvent être regroupées pour partie en trois catégories :

- des actions de type organisationnel,
- des actions de type réglementaire et technique,
- des actions de type réseau.

Par ailleurs, un programme de sensibilisation-communication, mais aussi d'éducation et de formation est indispensable à mettre en œuvre. Ces aspects qui constituent le cœur de l'axe 3 de la stratégie font l'objet de trois actions spécifiques .
Il va en effet de soit que sans le soutien des décideurs, des socio-professionnels et du grand public, allant de paire avec une réelle prise de conscience de toute la population réunionnaise vis-à-vis de cette problématique, la lutte isolée de quelques acteurs risquerait fort de s'avérer insuffisante.

Téléchargement :
http://160.92.130.124/FCKeditorFiles/File/CompetencesDIREN/Especes_Exotiques/Strategie_EspecesInvasives.pdf

1.3.6. Stratégie globale de conservation de la flore et des habitats de La Réunion

À la Réunion, seul 30 % de la végétation, présente avant l'arrivée de l'Homme au cours du 17° siècle, est encore présente (STRASBERG et al. 2005). Du fait de cette forte diminution des habitats, la flore de l'île est extrêmement menacée. Une quarantaine d'espèces de La Réunion sont considérées comme éteintes (et probablement plus qui n'ont jamais été décrites) et plus de deux cent sont considérées comme menacées.

Les invasions biologiques sont bien connues pour contribuer à la perte de la biodiversité notamment dans les îles océaniques. Face à ce contexte et dans un but de préserver et sauvegarder la plus grande majorité de la flore des Mascareignes, il parait primordial de mettre en place des outils favorisant le maintien des habitats et des espèces menacées associées (cf. partie 1.3.5. du présent rapport).

Ainsi, et dans la continuité des actions préalablement menées, le CBNM poursuit la réflexion sur les stratégies de conservation de la flore et des habitats menacés de La Réunion. Cette réflexion, dont la portée s'insère dans le débat général sur les stratégies conservatoires en cours au sein de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, s'appuie sur une planification et une programmation à plus long terme de l'action conservatoire du CBNM, qui s'articulent autour des deux missions fondamentales suivantes :

1/ La stratégie d'urgence basée sur le sauvetage des plantes présumées disparues.
Ce programme s'attache à la redécouverte et au sauvetage de plantes « présumées disparues » pour lesquelles on ne dispose plus aujourd'hui d'information fiables sur leur existence, que ce soit in (en milieu naturel) ou ex situ (en dehors du milieu naturel), et pour lesquelles, il est particulièrement urgent de rechercher des populations ou des individus encore vivants.

2/ La stratégie rapide axée sur la rédaction et la coordination de plans directeurs de conservation pour les plantes les plus menacées.
Cette mission constitue l'axe stratégique principal de la conservation et de la gestion de la flore et des habitats menacés (notamment par les invasions biologiques). Il engage l'action du CBN sur du long terme (planification et programmation des actions) et dans l'esprit d'un travail collaboratif avec de nombreux partenaires.
La stratégie de conservation du conservatoire botanique et les outils associés constituent une aide importante à la gestion des espaces réunionnais à forte valeur patrimoniale. Cette stratégie conservatoire (notamment concernant les Plans Directeurs de Conservation) est un élément de gestion facilement intégrable au plan de gestion d'espaces naturels.

Cet outil s'adresse à l'ensemble des gestionnaires des espaces naturels comme le Parc national de La Réunion.
Les Plans Directeurs de Conservation sont les documents de référence utilisés par l'équipe LIFE+ COREXERUN pour appuyer ses différentes demandes de dérogation ministérielles pour la récolte, la mise en culture et la réintroduction des espèces protégées de la forêt semi-sèche.

1.3.7. Incendie au Piton Maïdo

En réponse au courriel de la Commission en date du 19 octobre 2010.

Dans le coeur du Parc national, le Piton Maïdo fait partie du bien inscrit au patrimoine mondial. C'est un espace où l'on trouve une végétation éricoïde d'altitude, ainsi que quelques poches de tamarins et de petits tamarins des hauts.
A côté des branles très reconnaissables, il y a des espèces rares et menacées, souvent de petites tailles, de la famille des fougères et des composées, dont certaines sont protégées. Au total,90 espèces végétales composent cette végétation altimontaine.
On y trouve plus de 100 espèces animales (beaucoup d'insectes, et également vers le sommet du Grand Bénare le lézard vert des hauts, endémique assez rare).

Un état des lieux sera réalisé, afin de mesurer très précisément les atteintes aux milieux naturels et assurer un suivi de la recolonisation des sols brûlés. Ces travaux permettront de réorienter les actions de restauration du milieu et éviter la recolonisation des terres par des espèces invasives et notamment l'ajonc d'Europe (buisson épineux à fleurs jaunes), au détriment de la végétation indigène.

L'incendie n'a eu aucun impact physique sur la zone de réalisation du projet LIFE+ COREXERUN. Le Piton Maïdo est situé dans les Hauts de l'ouest tandis que les sites de restauration et de reconstitution de la forêt semi-sèche sont dans les basses pentes du nord de l'île. Les deux zones sont séparées par de multiples ravines qui constituent un barrière naturelle infranchissable par les feux de forêts.

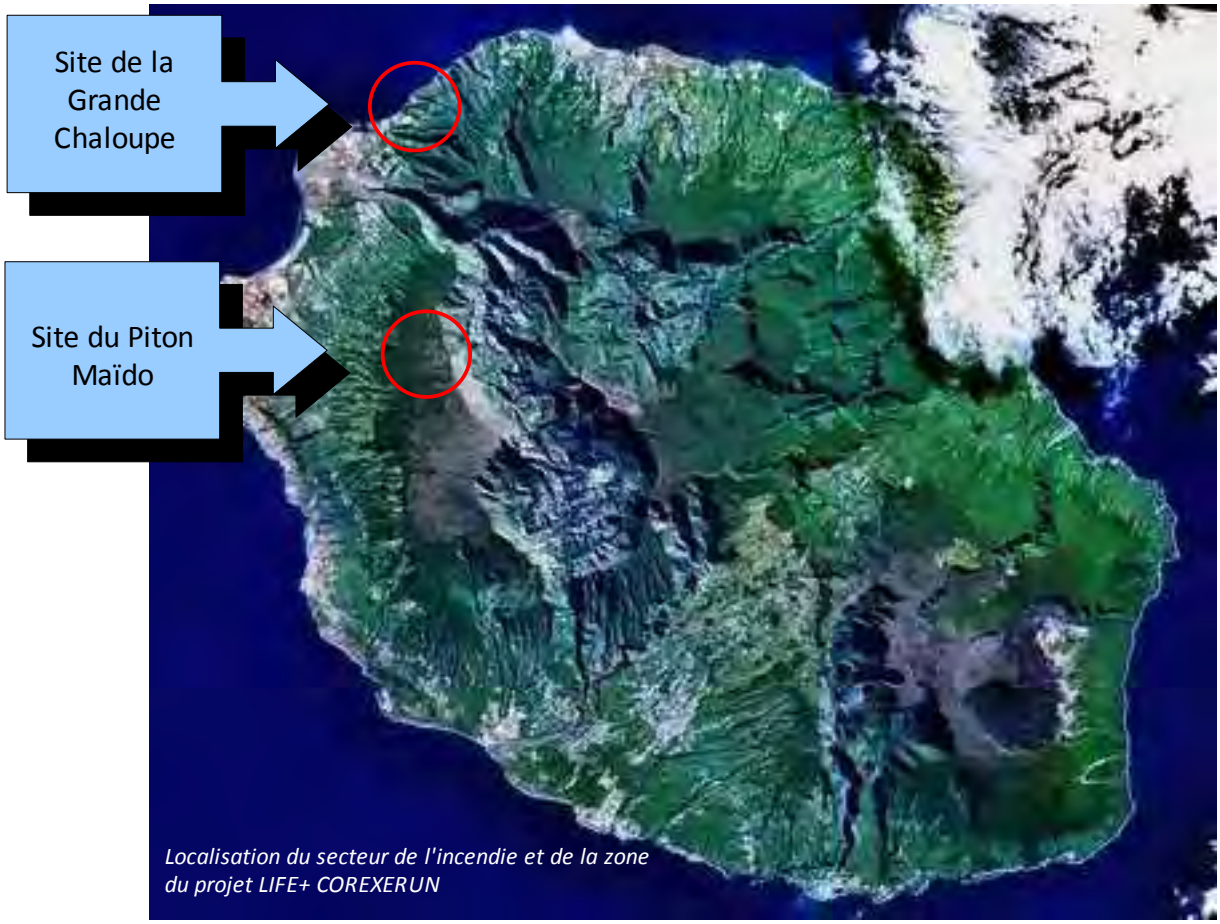

Localisation du secteur de l'incendie et de la zone du projet LIFE+ COREXERUN

La cartographie précise de l'étendue de l'incendie et la note d'information transmise à l'UNESCO par le Parc national de La Réunion sont référencées en annexes (cf. Annexe 6.1.1.).

Toutefois, ce malheureux évènement nous rappelle qu'il faut être extrêmement vigilant et ne pas négliger cette menace dont l'anticipation est complexe.

Il incombera aux entrepreneurs en charge des travaux de restauration et de reconstitution de prendre toute mesure durant leur intervention pour réduire le risque incendie. Particulièrement :

- Feux interdits sur le site, y compris pour raisons alimentaires.
- Évacuation hors de la zone de reconstitution de tout déchet végétal issu des actions de contrôle/éradication d'espèces exotiques.
- La bande non plantée de 10m de part et d'autre du Chemin des Anglais devra être régulièrement coupée et sa végétation rabattue.

Un travail important de sensibilisation et d'intégration des habitants du village de la Grande Chaloupe au projet permettra d'assurer une veille quotidienne, d'alerter rapidement les pompiers en cas de départ de feu et ainsi d'optimiser leur intervention.

Action hors fonds LIFE

La rive gauche de la Grande Chaloupe qui accueillera les principales parcelles de restauration et la bande de reconstitution sera bientôt équipé d'un système de lutte contre les incendies avec la réouverture de la piste DFCI et la disposition de citernes (cf. Annexe 6.1.2.).

La réduction du risque incendie pour la partie basse de la planèze sur laquelle se trouve la zone de reconstitution va se traduire par la mise en œuvre d'une zone défrichée d'accès héliporté ainsi que la dépose d'une cuve de contenance 30m^3.

Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral et financés sur fonds hors LIFE.

2. Progrès réalisés depuis le démarrage du projet

2.1. Synthèse technique au 31/10/2010

Les actions concernées par les 22 premiers mois de l'échéancier du projet LIFE+ COREXERUN ont toutes été lancées. Au 31 octobre 2010, la majorité des actions préparatoires est achevée.

Dans le cadre des actions d'acquisition de connaissances (A), une synthèse bibliographique (A1) a permis d'établir un état des lieux des habitats semi-xérophiles à La Réunion et d'alimenter les différentes bases de données hébergées par le porteur de projet et le Conservatoire Botanique de Mascarin (A3). Ces deux actions ont contribué à l'identification d'outils décisionnels requis pour faciliter et accompagner l'avancement du projet LIFE+ COREXERUN.

À ce titre, la cartographie des habitats cibles et un atlas ont été réalisés (A2 et A3). Ces productions, par une mise en corrélation de divers facteurs (espèces déterminantes, envahissement, accessibilité, état du foncier etc.) ont ciblé et proposé des zones de restauration et de reconstitution lors d'un atelier de travail (A4) pour lequel un large panel d'experts de l'environnement étaient rassemblés. Collégialement, les choix de l'état d'objectif de conservation du programme ont été validés avec entre autre, le zonage des sites d'intervention et la liste des espèces végétales à considérer dans les opérations de conservation.

La délimitation des différents sites de restauration et de reconstitution a permis la commande de l'étude de l'état initial de conservation (A5) et la présentation des résultats obtenus lors d'un deuxième atelier de travail (A6). De nombreux acteurs de la protection de la nature dont un groupe d'experts venus des Mascareignes ont pu se rencontrer et s'exprimer sur les enjeux de la restauration des habitats semi-secs réunionnais. A l'issue d'une semaine de visites de terrain et de débats en salle, les protocoles d'intervention du programme LIFE+ COREXERUN ont été clairement identifiés.

En vue de faciliter les actions de terrain (C), une dérogation (A7) a été accordée par le CNPN en juin 2009. Elle permet au porteur de projet de procéder à la récolte et la mise en culture de 22 espèces végétales protégées du milieu semi-sec. Une deuxième dérogation, pour les mêmes activités sur deux espèces supplémentaires, a été obtenue fin 2009. Une dernière demande pour la réintroduction de ces espèces dans leur milieu naturel est en cours de rédaction.

Le programme d'extension de la maîtrise foncière du Conservatoire du littoral (bénéficiaire associé) sur le massif de la Montagne se poursuit (B1 : non éligible). Des actions sont en cours au niveau de la ravine Tamarins. 60 hectares sont concernées par cette procédure d'acquisition. Cette zone présente un site à forte valeur patrimoniale susceptible d'accueillir des travaux de restauration dans le cadre du projet.

Toutes les actions de terrain ont été amorcées. Les opérations de récoltes (C3), démarrées au second semestre 2009, sont réalisées en interne avec les moyens humains du porteur de projet. La deuxième campagne de collecte est en cours.
L'identification, lors du premier atelier de travail (A4), de la liste d'espèces végétales à considérer dans la mise œuvre du programme LIFE+ COREXERUN et la constitution d'un premier stock de semences ont permis de démarrer le marché relatif à la mise en culture de 100 000 plants indigènes de la forêt semi-sèche (C4). La durée de la prestation prévoit de couvrir trois années de plantation (saison des pluies).
Les cahiers des charges relatifs à la commande des travaux de restauration (C1) et de reconstitution (C2) sont rédigés et les marchés seront mis à la publicité d'ici la fin de l'année. Il est prévu un démarrage des opérations en mai 2011.
En terme de communication, conformément aux dispositions communes de la Commission européenne, un site Internet (D1) propre au projet a été créé et mis en ligne dans les 6 premiers mois d'exécution du programme. Une mise à jour régulière est réalisée.
Deux panneaux informatifs (D3) ont été apposés sur la zone d'étude (massif de La Montagne) aux extrémités du chemin des anglais sur les communes de Saint-Denis et de La Possession.
La constitution de deux groupes techniques propres à la pédagogie et à la communication a permis de définir une stratégie de communication complète et spécifique. Elle prévoit d'informer de façon simple sur les objectifs, les actions et les résultats du projet LIFE+ COREXERUN, mais aussi de permettre au grand public de se l'approprier. Elle a pour cible principale les habitants de la zone d'étude, les scolaires et le tout public. Suivent les professionnels de l'environnement et les journalistes qui transmettront l'information au grand public. Sa mise en œuvre est en cours (D4) :

- diffusion d'une lettre d'information trimestrielle depuis décembre 2009,
- réalisation de conférences de presse et l'envoi de communiqués,
- publication d'articles dans des revues spécialisées,
- participation aux principaux évènements en rapport avec l'environnement (journées du patrimoine, journées du développement durable, fête de la science, grand raid etc.),
- édition et diffusion d'une brochure d'information sur le projet (5 000 exemplaires),
- conception d'un Kakémono et d'un poster destinés à habiller les stands et une exposition itinérante,
- mise en place d'un partenariat de production de plants avec les habitants de la Grande Chaloupe,
- accompagnement d'une classe pilote de scolaires de la Commune de La Possession dans la connaissance et la production d'espèces végétales de la forêt semi-sèche,
- montage vidéo d'un documentaire sur l'expérience des îles Maurice et Rodrigues en terme de restauration de forêts sèches.

L'équipe permanente, aujourd'hui composée de 3 personnes à plein temps (financées sur budget LIFE+), a permis de mettre en œuvre les actions précitées (E1). Ces dernières font l'objet d'un suivi régulier (E2) *via* un ensemble d'indicateurs administratifs, techniques et financiers qui ont d'ores et déjà démontré l'atteinte de premiers objectifs (A1, A2, A3, A4, A5, A6 et A7).

Différents réseaux locaux, nationaux et internationaux sont en cours de construction (E3). Une mission d'échange avec la Mauritius Wildlife Foundation et le Parc national des Gorges de Rivière Noire a permis à l'équipe permanente accompagnée d'un agent de la DIREN (cofinanceur) de se rendre sur les principaux sites de restauration de la forêt semi-sèche dans les Mascareignes. Cette action a facilité la participation d'experts mauriciens et rodriguais au deuxième atelier de travail qui s'est tenu en juin dernier (A6).

En parallèle et en accompagnement des actions de terrain, une réflexion est menée sur la façon d'optimiser la commande des prestations de suivi, d'évaluation et de comparaison des travaux de restauration et de reconstitution (E5, E6 et E7). Ce travail se fait en collaboration étroite avec la cellule marché du Parc national de La Réunion en vue d'une mise en œuvre effective au premier semestre 2011.

Rappel des principaux échanges avec la Commission

mars 2009 : *participation de la cellule LIFE+ à la journée de lancement (Kick-off).*

mars 2009 : *première mission du bureau Astrale à La Réunion.*

avril 2009 : *validation par la Commission de la première demande d'avenant relative au changement de la structure partenariale du projet LIFE+ COREXERUN.*

octobre 2009 : *soumission du rapport de démarrage.*

janvier 2010 : *attribution du Go.*

janvier 2010 : *deuxième mission du bureau Astrale à La Réunion.*

juin 2010 : *participation aux rencontres 2010 des projets LIFE nature en France.*

novembre 2010 : *soumission du premier rapport de progrès.*

Juin 2011 : *prochaine mission du bureau Astrale à La Réunion*

2012 : *prochaine visite de la Commission à La Réunion.*

2.2. Évaluation de la validité des objectifs et du plan de travail

Les objectifs du projet LIFE+ COREXERUN sont les suivants :

- Restaurer et préserver environ 30 ha d'habitats indigènes relictuels, subissant de fortes pressions anthropiques et naturelles, afin d'assurer leur fonctionnalité écologique.
- Reconstituer artificiellement avec leurs fonctions, environ 9 ha d'habitats semi-xérophiles uniques à La Réunion et quasiment disparus dans leur état d'origine (avant l'arrivée de l'homme). Cette zone située sur la planèze en bord de ravine s'appuiera sur des reliques existantes.
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité en conservant les espèces uniques qu'abritent ces habitats via le renforcement des populations d'espèces végétales rares, protégées et en voie d'extinction pour certaines, en évitant le risque de dérive génétique.
- Définir et valider des protocoles innovants pour la restauration et la reconstitution de milieux semi-xérophiles à La Réunion et pouvant être transposés pour des opérations similaires.
- Acquérir des connaissances scientifiques essentielles sur les habitats semi-xérophiles permettant une meilleure compréhension de leur état, de leur fonctionnalité et de leur dynamique.
- Échanger, partager, sensibiliser et communiquer autour de la protection de la biodiversité et principalement de la conservation de ce type de milieu.

L'ensemble des objectifs du projet LIFE+ COREXERUN sont en parfaite cohérence et répondent tous au besoin impératif de garantir la conservation et la viabilité écologique des habitats semi-xérophiles du massif de La Montagne. Sur ce constat, ils sont maintenus dans le plan de travail du projet qui, au 31 octobre 2010, demeure inchangé car viable.
A ce jour aucun élément ne remet en cause les objectifs du projet. Les actions préparatoires (A) ont confirmé et validé la faisabilité des objectifs fixés dans le rapport de candidature avec sur le plan administratif et financier, l'approbation du comité de pilotage *via* la mise place des conventions de partenariat et sur le plan technique, l'approbation des experts scientifiques locaux, régionaux et nationaux (A4, A6 et A7).

2.3. Problèmes rencontrés

Aucun problème compromettant le bon fonctionnement du projet n'a été rencontré jusqu'à présent.

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission en date du 20 avril 2010 :

En octobre 2010, la Commission permanente du Conseil général a voté et validé sa contribution au projet LIFE+ COREXERUN. La convention bilatérale relative a cet engagement est référencée en annexes (cf. Annexe 6.2.).

Au 31 octobre, la structure partenariale du projet LIFE+ COREXERUN est complète et sera administrativement finalisée d'ici la fin de l'année avec la signature de la convention bilatérale entre le Parc national (Coordinateur bénéficiaire) et le Conseil général (co-financeur).

3. Partie administrative

3.1. Description de la gestion du projet

Cellule LIFE+

Comme évoqué précédemment, l'ensemble de l'équipe permanente LIFE+ a été recruté. Elle assure la coordination du projet (mise en œuvre et suivi des actions) et veille au respect des dispositions communes de la convention de subvention LIFE 07 NAT/F/000188.

L'équipe permanente joue le rôle d'interface entre la Commission, le comité de pilotage, les professionnels de l'environnement et les prestataires sélectionnés dans le cadre du projet.
Une relation régulière est maintenue avec le comité de pilotage et le bureau Astrale afin de les informer sur l'évolution des actions entreprises.
L'équipe permanente propose les orientations de travail, assure le secrétariat du comité de pilotage et met en œuvre les préconisations de ce dernier.
Elle a à sa charge la rédaction des différents rapports techniques et financiers identifiés par les conventions de partenariat, tel que le présent rapport de progrès à destination de la Commission européenne.

Comité de pilotage

La structure partenariale constituée d'un bénéficiaire chargé de la coordination (Parc national de La Réunion), d'un bénéficiaire associé (Conservatoire du littoral) et de trois co-financeurs (État *via* la DIREN, Conseil Régional et Conseil Général) a établi collégialement les documents relatifs à son bon fonctionnement. Un comité de pilotage, instance de concertation du projet, a été constitué. Chaque établissement de la structure partenariale y est représenté. Les élus des communes de Saint-Denis et de La Possession sont également conviés à participer aux séances. Les membres se réunissent au minimum une fois par trimestre à la demande de l'équipe permanente.
Il est important de souligner les compétences scientifiques, en terme de conservation du milieu, du comité de pilotage. Son intervention est complète et couvre aussi bien les dossiers administratifs que techniques.

Appui technique et scientifique

Au sein de l'établissement du bénéficiaire chargé de la coordination, des personnes ressources ont été identifiées selon différents champs de compétences. Aujourd'hui, le projet LIFE+ COREXERUN bénéficie de l'expertise (administrative, financière et technique) régulière de ces agents (cf. Annexe 6.3.). Cet accompagnement n'engendre pas de coûts supplémentaires pour le projet.
Un système de suivi comptable a été instauré et intégré à la structure du Parc national de La Réunion.

Une convention « hors financement LIFE » a été signé entre le Parc national de La Réunion et le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM). Une clause spécifique est dédiée à une expertise ponctuelle du CBNM sur le projet LIFE+ COREXERUN.

L'équipe permanente LIFE+ consulte régulièrement des experts scientifiques, des personnes intervenant sur la zone d'étude et des acteurs de terrain qui sont à leur tout informés des avancées du projet et peuvent ainsi, apporter des commentaires sur le contenu du programme et la cohérence entre les diverses actions.

3.2. Organigramme : structure de la gestion du projet

Sur l'année 2009, l'équipe était composée de 2 personnes à temps plein (un coordinateur et une chargée de communication) et d'une personne à mi-temps (une secrétaire-comptable). A cette cellule, s'est ajoutée (hors budget LIFE+), la mise à disposition par le Conservatoire du littoral (bénéficiaire associé) d'un assistant technique à plein temps (mai 2009 – mai 2010). A l'issue de son contrat, ce dernier a été recruté sur fonds LIFE+ par le Parc national de La Réunion (coordinateur projet) pour assurer les mêmes fonctions durant, au minimum, une année supplémentaire. Il est important de mentionner que ce poste était prévu dans le dossier de candidature.
En 2010 la cellule LIFE s'est réduite avec le départ et le non renouvellement du poste de secrétaire comptable. Ces missions ont été absorbées et sont principalement assurées par le coordinateur de projet.
Depuis le 23 novembre 2009, l'organigramme de fonctionnement du projet LIFE+ COREXERUN est le suivant :

Le départ de la chargée de communication en congés maternité a eu lieu en octobre 2010 pour une période de 4 mois. Son intérim est assuré par le chef de projet avec le soutien du service de communication du PNRun.

Note spécifique : Les coûts de personnel engendrés par le poste de VCAT « Technique et scientifique » ont été financés, pour la première année (mai 2009 – mai 2010), sur les fonds propres du Conservatoire du littoral (hors contribution LIFE+) qui en a assuré le recrutement. Le salaire du VCAT « Technique et scientifique » est déclaré au projet LIFE+ COREXERUN depuis le 1er mai 2010.

3.3. Conventions

Les conventions nécessaires au bon fonctionnement du projet LIFE+ COREXERUN sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Type de convention	Structures engagées	Statuts	Date de signature
Convention cadre	Parc national de La Réunion (PNRun)	Bénéficiaire en charge de la coordination	17/07/09
	Conservatoire du littoral (Cdl)	Bénéficiaire associé	
	Conseil Régional (CR)	Cofinanceur	
	Direction régionale de l'environnement (DIREN)	Cofinanceur	
	Conseil Général (CG)	Cofinanceur	
Convention bilatérale	PNRun	Bénéficiaire en charge de la coordination	11/08/09
	DIREN	Cofinanceur	
Convention bilatérale	PNRun	Bénéficiaire en charge de la coordination	19/08/09
	Cdl	Bénéficiaire associé	
Convention bilatérale	PNRun	Bénéficiaire en charge de la coordination	21/09/09
	CR	Cofinanceur	
Convention bilatérale	PNRun	Bénéficiaire en charge de la coordination	26/11/10
	CG	Cofinanceur	

Afin de simplifier les procédures de logistique et de *reporting*, les conventions de cofinancement suivent toutes le mode opératoire du versement de la contribution de l'Europe. Ainsi en 2009, à la signature des conventions la DIREN et le CR se sont acquittés d'un premier montant (40%). Il en sera de même à mi parcours (2011: 30%) et à la clôture du projet (2014: 30%).

La convention de partenariat signée avec l'unique bénéficiaire associé (Cdl) a été rédigée dans le respect des dispositions communes relatives à la gestion des fonds européens de type LIFE+ Biodiversité.

Les documents relatifs à l'engagement pris par le Conseil général sont annexés au présent rapport (cf. partie 2.3.).

4. Partie technique

4.1. Progrès et résultats par action

Réalisé = terminé
Document à restituer = document à rendre avec le présent rapport
Documents à venir = document à rendre avec les prochains rapports

4.1.1. Connaître : Actions préparatoires (A)

Les connaissances sur la forêt semi-sèche de la Grande Chaloupe sont encore pauvres. On est dans l'incapacité d'évaluer leur fonctionnalité écologique actuelle. Ce premier volet vise à répertorier l'ensemble des travaux et acteurs intervenus dans la zone. Il s'agit de recenser toutes les données existantes, d'identifier les manques et de les combler via l'intervention de prestataires externes dans la réalisation d'études complémentaires permettant d'établir un état des lieux précis et de définir les stratégies de restauration et de reconstitution. Ces dernières suivent une méthodologie précise élaborée en étroite concertation avec les experts locaux. Cet axe est essentiel. Il est le fil conducteur du projet LIFE+ COREXERUN.

4.1.1.1. Synthèse bibliographique (A1)

Prévu : de janvier à mai 2009
Réalisé : de janvier à mai 2009
Pas d'écart avec les actions et produits attendus.

Descriptif : Définition de l'état actuel des habitats semi-xérophiles au sein du massif de la Montagne. Compilation et synthèse de toutes les données existantes sur la zone d'étude. Mise en évidence des éléments essentiels à la réalisation du projet LIFE+ COREXERUN.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : L'action est terminée. Pour la réalisation de cette action, des consultations et des entretiens ont été réalisés auprès des différentes structures intervenues au préalable sur le massif de la Montagne et dont les activités sont en lien avec le projet.

Problèmes : Pas de problème rencontré.

Objectif atteint/ valide : L'objectif a été atteint. L'action a permis d'acquérir des connaissances fondamentales sur la zone d'étude et d'appréhender clairement ses enjeux et intérêts écologiques. Les résultats ont été présentés lors de l'atelier de travail (cf. action A4) et ont ainsi orienté les études et les actions ultérieures à mener sur la zone.
A l'issue de cette action, un fond documentaire propre au projet a été constitué et intégré au catalogue bibliographie informatisé du Parc national de La Réunion (A3). Cette ressource documentaire continuera d'être enrichie tout au long du projet et au delà.

Coût prévu : 8 832 euros
Coût actuel : 1 425,93 euros

Le changement minime du coût de l'action réel entre le rapport de démarrage et le rapport de progrès est du à l'imputation des frais de déplacements qui n'avaient pas été pris en compte lors du premier rendu.
Documents à restituer : Synthèse bibliographique
Ce document a été transmis à la Commission et mis en annexes du rapport de démarrage. Il est également disponible au téléchargement sur le site Internet du projet sous la rubrique « Outils et publications » et la sous-rubrique « Documents techniques » (D1).

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission du 06 janvier 2010, suite à la transmission du rapport initial :

1/ <u>Emploi de phytocides</u>
Dans le cadre de l'élaboration de la Charte du PNRun, nous travaillons sur des MARCoeur (Modalités d'Application de la Réglementation dans le Cœur) qui précise la réglementation dans le cœur (dans l'aire d'adhésion, le Parc n'ayant pas de pouvoir réglementaire, il travaille par voie de convention partenariale sur des projets pilote en matière de développement durable).
Pour l'utilisation de phytocide en cœur (ou tout autre produit de destruction), il est proposé le MARCOEUR suivant : "L'utilisation de produit de destruction dans le cœur du Parc national de La Réunion est interdit. Le Directeur pourra accorder une dérogation, après avis du Conseil scientifique et dans le cadre de l'utilisation de produits de destruction pour la lutte contre les espèces invasives. Dans ce cadre, une liste des produits recommandés pourra être précisé par arrêtés du Directeur" (en ref de l'art.8 du décret de création du PNRun).
L'emploi d'un phytocide est envisagé dans le cadre du projet LIFE+ COREXERUN contre la liane papillon. Cette espèce (la plus envahissante et la plus destructrice à La Réunion) ne peut être contrôlée par une simple lutte mécanique. Au contraire, cette dernière stimule son développement et la création de rejets. L'expérience des gestionnaires et des experts des Mascareignes a mis à jour une technique efficace qui consiste à couper au plus proche du sol l'individu et injecter une dose de phytocide directement dans la plante après y avoir effectué un trou à l'aide d'une perceuse. Le produit est ainsi absorbé directement par les tissus de la plante qui va mourir et se décomposer lentement. Cette méthode n'impacte pas les autres plantes, minimise le phénomène d'érosion et réduit fortement le risque de pollution des sols (le produit libéré après décomposition de la souche n'est plus actif).
Le Conseil scientifique du PNRun a donné son accord de principe (cf. Annexe 6.4.).

2/ <u>Plan d'aménagement de la Grande Chaloupe</u>
Ce document technique est mis en œuvre par l'ONF sur fonds FEADER. Une intervention a lieu sur une parcelle de 3,1 hectares qui ne fait pas partie des sites concernés par les actions du projet LIFE+ COREXERUN.

4.1.1.2. Description précise et cartographie des habitats cibles (A2)

Prévu : de mars à juin 2009
Réalisé : d'avril 2009 à mars 2010
Retard : 9 mois

Descriptif : L'objet de cette action est de se baser sur les études réalisées dans le cadre des mesures compensatoires Tram-Train pour cartographier précisément les habitats cibles du projet et faire ressortir des sites potentiellement intéressants pour la mise en œuvre des opérations de restauration et de reconstitution.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : En juin 2009, des relevés de terrain supplémentaires, essentiels à l'action A2, ont été assurés en interne par l'assistant technique de l'équipe permanente et les agents de terrain du Parc national de La Réunion. Ils ont permis de compléter les zones non couvertes par les Mesures Compensatoires Tram-Train (MCTT). En août 2009, le marché relatif à la cartographie des habitats cibles du projet LIFE+ COREXERUN a été attribué au bureau d'étude Biotope. En septembre 2009, un rendu intermédiaire a été présenté par le prestataire lors d'un premier atelier de travail (A4) et a permis d'atteindre l'objectif fixé par cette action en orientant les choix des zones à restaurer et à reconstituer.
En mars 2010, après validation par le comité de pilotage du projet, la prestation a été clôturée avec le rendu définitif du rapport technique accompagné de son atlas cartographique détaillé en double exemplaires.

Problèmes et causes du retard : Le retard accumulé sur cette action s'explique par un enchaînement de facteurs limitants :
1/ la restitution des mesures compensatoires Tram-Train au mois de mars 2009 (au lieu de décembre 2008),
2/ le besoin de compléter la précédente étude par des relevés floristiques supplémentaires sur les zones de planèzes (milieu non prospecté par les MCTT),
3/ les procédures administratives de marché et de recrutement,
4/ la demande d'un avenant par le prestataire due à une mauvaise estimation de sa part du nombre d'homme/jour nécessaire pour réaliser les relevés de terrain. Afin de permettre un rendu complet et une couverture totale du massif de La Montagne, le comité de pilotage a validé cette demande d'avenant (cf. Annexe 6.17.1.).

Impact sur les actions dépendantes : Faible. Bien qu'un retard est constaté, il n'y a pas d'impact réel sur le long terme. A l'exception de A4 dont la réalisation a été retardé de 2 mois. Les autres actions dépendantes (A5 et A6) ont démarré comme prévu afin de minimiser le retard déjà encouru.

Objectif atteint/ valide : L'objectif a été atteint. La cartographie précise des habitats de la zone d'étude a servi de base de réflexion et a alimenté les débats des scientifiques et des gestionnaires lors d'un premier atelier de travail (cf. action A4). La corrélation d'un panel d'indicateurs clés (maîtrise foncière, accessibilité, degré de conservation, taux d'envahissement etc.) et leur représentation cartographique ont permis de déterminer des zones de forêt semi-sèche à restaurer (30 hectares) et à reconstituer (9 hectares).

Coût prévu : 25 950 euros
Coût actuel : 24 520,97 euros

Documents à restituer : Rapport final de l'étude accompagné de son atlas cartographique détaillé (cf. Annexe 6.5.).
Ces rapports techniques sont référencés dans le fond documentaire du Parc national de La Réunion (A3). Compte tenu de la taille importante des documents aucune mise en ligne n'a été possible. Un exemplaire a été transmis à chacun des partenaires et une version imprimée est consultable sur place dans les locaux du secteur nord du Parc national de La Réunion. Des versions électroniques sont également disponibles à la demande.

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission du 06 janvier 2010 :

1/ Version finale de l'étude et de la cartographie des habitats cibles
Les documents définitifs de cette étude sont référencés en annexe du présent rapport.
2/ Mesures compensatoires Tram-Train
Se référer à la partie 1.3.3. du présent rapport.

4.1.1.3. Alimentation de base de données (A3)

Prévu de février 2009 à décembre 2013
En cours depuis février 2009

Descriptif : Création d'une base de données permettant de rassembler, synthétiser, analyser et traduire *via* notamment une exploitation sous SIG les résultats et données des études préparatoires afin de donner des orientations de restauration et de reconstitution.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : La base de données sous le logiciel « Base » (outil de gestion de bases de données, de création de requêtes et de rapports pour mieux gérer les informations) a été abandonnée car peu fonctionnelle et peu adaptée aux enjeux du projet. Cet outil est uniquement exploitable à l'échelle de l'individu, n'est pas diffusible ou consultable de l'extérieur et sera difficilement maintenu à l'issue du projet.
Compte tenu des priorités en terme d'acquisition de connaissances et de diffusion de ces dernières, il a été décidé que l'objectif de cette action devra également répondre au besoin d'optimiser et de sécuriser l'accès aux données rassemblées et produites dans le cadre du programme LIFE+ COREXERUN.
Pour des raisons de cohérence aucune base de données spécifique au projet LIFE sera créée. Dans un souci d'optimisation de l'exploitation et de pérennisation de l'hébergement des informations engendrées par le programme LIFE+ COREXERUN, des bases de données déjà existantes sont désormais alimentées. Elles présentent en autre l'avantage d'être connues du réseau des professionnels de l'environnement et des naturalistes.

1/ Le Parc national de La Réunion constitue progressivement un fonds documentaire répondant dans un premier temps aux besoins documentaires du personnel de l'établissement. Les documents collectés (A, C, D et E) sont référencés au sein d'un catalogue bibliographique accessible en ligne via le réseau intranet du Parc national (cf. ci-dessous). Cette base de ressources documentaires utilise un système intégré de gestion bibliothèque, le logiciel libre PMB, incluant les fonctionnalités du web 2.0. Cet outil pourra donc évoluer à l'avenir vers une consultation grand public via Internet.

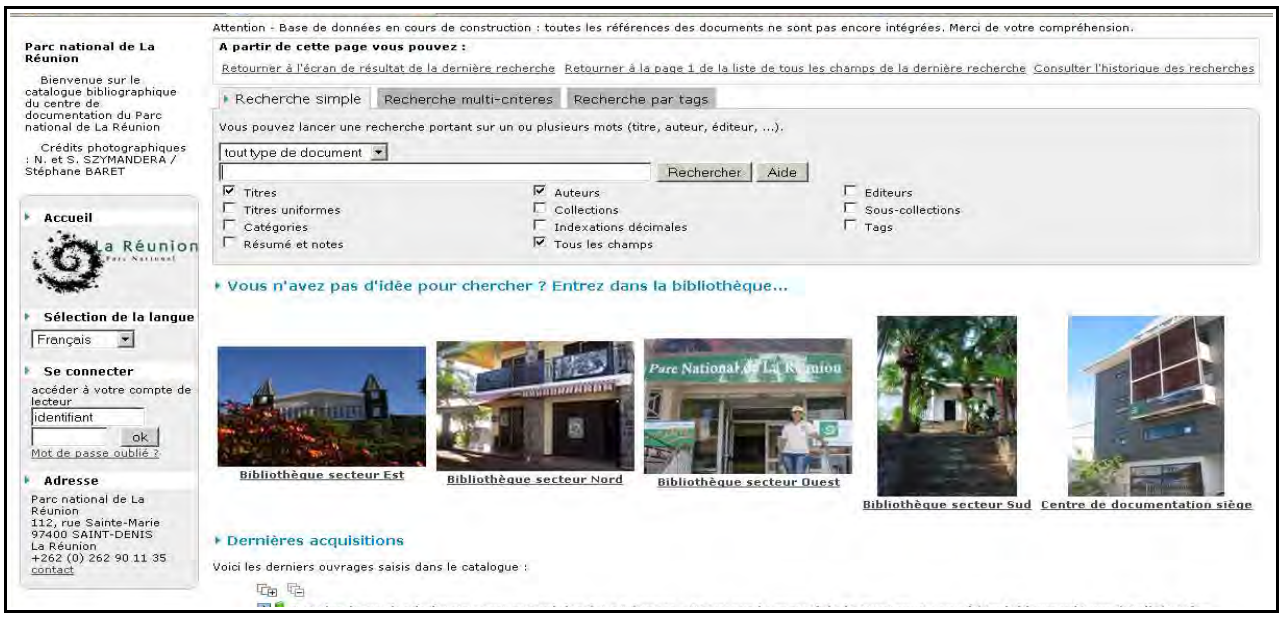

Les notices descriptives relatives aux publications produites par la cellule LIFE+ COREXERUN sont référencées en annexes (cf. Annexe 6.6.1.).

2/ Les données de type « SIG » (A1, A2, A5, C1, C2 et C4) sont hébergées depuis le démarrage du projet LIFE+ COREXERUN par le Géomaticien du Parc national de La Réunion qui utilise actuellement le logiciel Postgis pour finaliser une base de données utilisée par les systèmes d'informations géographiques. Cette base de données a été utilisée comme outil décisionnel lors des différents ateliers de travail (cf. encart ci-dessous). Elle permettra également le suivi des actions de terrain comme par exemple l'évolution de l'envahissement des parcelles traitées.

3/ Enfin, les données dites « sensibles » (points géoréférencés localisant des stations d'espèces rares ou protégées) sont hébergées par le Conservatoire National Botanique de Mascarin (CBNM) qui en sécurise et en contrôle la diffusion *via* sa base de données Mascarine II (cf. ci-dessous). Cette dernière version sera mise en ligne prochainement. Cet outil a l'avantage d'être connu à La Réunion. Il présente plusieurs niveaux d'accessibilité selon le type d'usager et le type d'information concerné (cf. Annexe 6.6.2.).

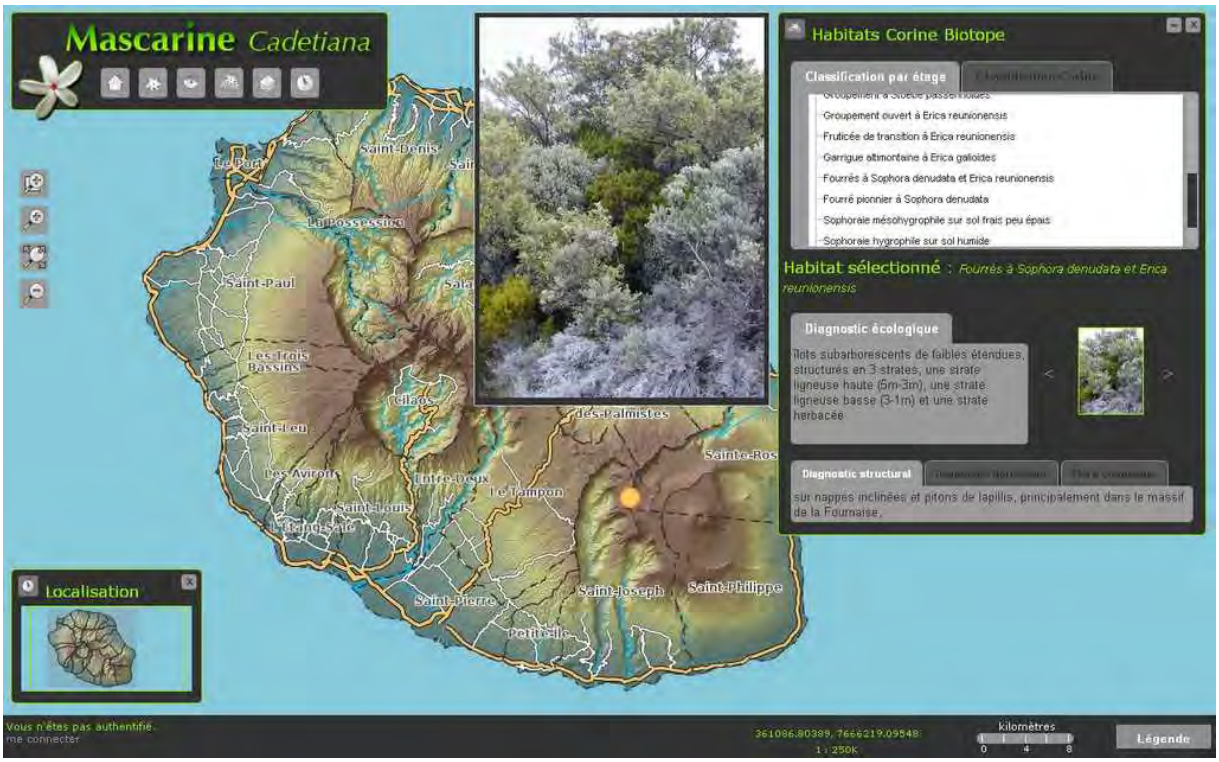

Prochaines étapes : Poursuivre l'exploitation, le référencement et la diffusion des données du programme en suivant la logique précitée.
Sur le plus long terme, comme mentionné au préalable, il est projeté d'ouvrir le fonds documentaire du Parc national au grand public.

Problèmes : Pas de problème rencontré.

Objectif atteint/ valide : Cet objectif est valide (cf. encart ci-dessous).

Coût prévu : 9 665 euros
Coût actuel : 2 016,22 euros

Document à restituer : Atlas cartographique illustrant la synthèse bibliographique (A1).

Ce document a été transmis à la Commission et mis en annexes du rapport de démarrage. Il est également disponible au téléchargement sur le site Internet du projet sous la rubrique « Outils et publications » et la sous-rubrique « Documents techniques » (D1).

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission du 06 janvier 2010 :

1/ <u>Utilisation de la base de données comme outil décisionnel</u>
Cet objectif a été atteint et concerne les données de type SIG archivées par le géomaticien du Parc national sous une base de données de type PostGis. La superposition de différents jeux de données géoréférencées (présence d'espèces rares, état du foncier, accessibilité etc.) sous un logiciel cartographique (gvSIG) a permis de mettre en avant les particularités de la zone d'étude et de sélectionner au mieux les sites d'intervention selon les contraintes administratives et techniques du projet (cf. A4). Cet outil pourra être à nouveau utiliser pour choisir les méthodes d'intervention du projet (mise en avant de zones de passage, d'envahissement, de présence d'espèces animales rares etc.) mais également pour suivre l'évolution des travaux de conservation.
Les autres bases de données répondent principalement au besoin de diffuser les connaissances et l'expérience capitalisées par le programme. Elles doivent permettent aux professionnels de l'environnement d'optimiser leur intervention sur les milieux naturels par un meilleur accès à la connaissance.
2/ <u>Base de données commune</u>
L'alimentation de bases de données communes au Parc national, à la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et à l'Université de La Réunion est toujours d'actualité. Ce projet a pris du retard suite aux dernières réformes ministérielles engageant la DIREN à fusionner avec la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) et la DAF (Direction de l'Agriculture et de la Forêt) pour former la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Il sera proposé au groupe partenarial de travailler avec les bases de données Mascarine II du CBNM (cf. ci-dessus) et SERENA des Réserves naturelles de France (cf. Annexe 6.6.3.).

3/ <u>Atlas cartographique</u>
Il y a eu une incompréhension sur ce point. L'atlas cartographique au format A3 présentant des cartes au 1/5 000ème a bien été réalisé dans le cadre de l'action A2 et est référencé en annexe du présent rapport. L'atlas cartographique rendu avec le rapport de démarrage est une illustration réalisée en interne de la synthèse bibliographique (A1).

4.1.1.4. Animation, coordination et validation des objectifs de conservation (A4)

Prévu : d'avril 2009 à juillet 2009
Réalisé : de juin à septembre 2009
Retard : 2 mois

Descriptif : Organisation d'un atelier de travail regroupant le comité de pilotage, le prestataire ayant participé à la réalisation de la cartographie des habitats cibles (A2) et les opérateurs ayant réalisé des études en parallèle du projet LIFE+ COREXERUN.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : l'action est terminée.

L'atelier de travail a eu lieu le 23 septembre 2009 en présence du comité de pilotage, de l'équipe permanente et des acteurs de l'environnement à La Réunion (CBNM, SEOR, Insectarium, Biotope, Université). Au total, 25 personnes de 12 structures différentes étaient réunies.

Ouverture de l'atelier par le Directeur du PNRun

Problèmes et causes du retard : le retard accumulé est principalement dû au délai de réalisation de l'action préparatoire antérieure (A2). Hormis le retard, il n'y a pas eu de problème rencontré dans la réalisation de cette action.

Mesures prises : il n'a pas été possible de rattraper entièrement le retard généré par la réalisation de l'action A2 sur l'action A4. Toutefois, cette première expérience nous aura permis de mieux apprécier les délais liés aux procédures des marchés publics et ainsi, de mieux les intégrer dans le calendrier des actions ultérieures.

Impact sur les actions dépendantes : Faible, les actions dépendantes ont été lancées comme prévu afin de minimiser le retard déjà encouru.

Objectif atteint/ valide : l'objectif a été atteint. L'action a permis de définir collégialement à l'aide de données et de supports concrets (A1, A2 et A3), les choix de l'état d'objectif des opérations de conservation. Les futures zones d'intervention ont été identifiées ainsi que les habitats et les espèces à conserver. Il est important de souligner que les choix de distribution des parcelles d'intervention et la liste d'espèces végétales à considérer ont été affinés et validés définitivement suite à la réalisation

des actions A5 et A6 qui ont permis d'apporter des éléments de compréhension nouveaux (sorties de terrain supplémentaires, expérience partagée avec les experts des Mascareignes, etc.).
Se référer à la partie 3.1.1.6. du présent rapport pour une présentation de :

- la carte définitive des parcelles et des propriétaires concernés,
- la liste des espèces végétales sélectionnées.

Coût prévu : 10 330 euros
Coût actuel : 9 039,48 euros
Le changement du coût de l'action réel entre le rapport de démarrage et le rapport de progrès est du à l'imputation des frais de déplacements et d'assistance externe. Ces derniers n'avaient pas été pris en compte lors du premier rendu du fait de la transmission tardive des pièces comptables à la cellule LIFE+.

Documents à restituer : Relevé de conclusions + note de l'expert flore du CNPN

Ces documents ont été transmis à la Commission et mis en annexes du rapport de démarrage. Il sont également disponibles au téléchargement sur le site Internet du projet sous la rubrique « Outils et publications » et la sous-rubrique « Documents techniques » (D1).

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission du 06 janvier 2010 :

1/ Liste des participants et déroulement de la journée
En complément du relevé de conclusions transmis avec le rapport de démarrage, la liste des personnes présentes, l'ordre du jour, les présentations orales et le compte-rendu détaillé de cette action sont référencés en annexe du présent rapport (cf. Annexe 6.7.)

4.1.1.5. Définition de l'état initial de conservation des zones à restaurer et à reconstituer (A5)

Prévu : de juin 2009 à mars 2010
Réalisé : de août 2009 à août 2010
Retard : 5 mois

Descriptif : Établir pour chaque zone à restaurer et pour la zone à reconstituer, une comparaison à l'échelle des habitats entre la situation actuelle et l'état de référence[3]. Identifier la représentativité de chaque habitat et leur état de conservation.

Responsable de l'action: Parc national de La Réunion

Progrès : L'action est terminée.

En avril 2010, le marché relatif à la commande de l'étude a été attribuée au Centre de coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD).
Basé sur la cartographie des zones de restauration et de reconstitution (cf. action précédente), le prestataire a effectué un diagnostic de l'état initial des parcelles du projet afin de contribuer à l'identification des méthodes de conservation à pratiquer.
Cette étape cruciale d'acquisition de connaissance et de description des sites d'intervention a démarré en mai 2010 avec la réalisation des premiers inventaires floristiques. L'étude de la composition floristique et de la structure de la végétation a permis de caractériser le stade dynamique de chaque habitat et de déceler les éventuelles perturbations sources de mauvais fonctionnement des écosystèmes.
La campagne de relevés de terrain a duré 6 semaines et a engagé 4 agents du CIRAD dont 2 à plein temps (photo ci-dessous).

En complément de l'étude de la végétation, une étude sur la faune et ses impacts a été confiée à trois experts. Chacun est intervenu en fonction de son domaine de compétence.

[3] L'état de référence identifie ce vers quoi devrait tendre l'habitat dégradé une fois restauré ou reconstitué.

Michel Pascal de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) de Rennes s'est consacré à la faune mammalienne, en particulier aux rongeurs. Vincent Florens, Professeur à l'Université de Maurice, a analysé la malacofaune (escargots), en particulier les achatines. Serge Quilici et Antoine Franck, agents du CIRAD Réunion, ont examiné l'entomofaune.

Relevés de terrain par l'équipe CIRAD : inventaire de l'entomofaune (en haut), suivi des mollusques (en bas à gauche) et inventaire floristique dans des zones accidentées (en bas à droite).

En juin 2010, un rendu intermédiaire des résultats a été présenté par les agents du CIRAD (photo ci-dessous) lors d'un deuxième atelier de travail (A6) et a permis d'atteindre l'objectif fixé par cette action en orientant les itinéraires techniques de restauration et de reconstituer des différentes parcelles.

En juillet 2010, différents échanges entre le prestataire et l'équipe permanente LIFE+ COREXERUN a permis de corriger et de réajuster le rendu définitif en fonction des orientations prises à l'issue du deuxième atelier de travail. Après validation par le comité de pilotage, la prestation a été clôturée avec le rendu définitif du rapport technique au mois d'août.

Problèmes et causes du retard : Le retard accumulé sur cette action n'est pas dépendant du retard pris dans la réalisation des actions précédentes. Il s'explique principalement par :
1/ une durée importante du temps de publication du marché (début décembre à fin janvier) due aux vacances scolaires et à la capacité réduite des candidats à répondre durant cette période.
2/ une étude de plusieurs semaines du dossier par le contrôleur financier[4] (Trésorerie générale de Saint-Denis) avant accord pour notification. Ce délai est lié essentiellement à des problèmes de procédures internes à la Trésorerie générale de Saint-Denis et non au montage du dossier.
3/ la demande d'apport de corrections supplémentaires au prestataire avant rendu définitif du rapport technique.

Impact sur les actions dépendantes : Faible. Bien qu'un retard est constaté, il reste minime avec un impact réduit sur le long terme.

[4] Tous les marchés publics dont le montant est supérieur à 23 000 euros sont soumis au visa du contrôleur financier . Ce dernier n'a aucune échéance obligatoire quant au traitement des dossiers transmis.

Mesures prises : Le démarrage des autres actions dépendantes a été anticipé afin de minimiser le retard déjà encouru. Sur l'action A6 (cf. ci-après), le retard accumulé a pu être réduit de 5 à 3 mois (réalisation en juin 2010 au lieu de mars 2010).

Objectif atteint/ valide : L'objectif a été atteint. Le diagnostic précis de l'ensemble des parcelles du projet a comblé un manque important de connaissances de cet habitat à valoriser. Les résultats obtenus ont servi de base de réflexion lors d'un deuxième atelier de travail (A6) et ont permis d'identifier précisément les protocoles de restauration et de reconstitution à mettre en œuvre (C1 et C2).

Coût prévu : 34 000 euros
Coût actuel : 45 674,98 euros
Les raisons du dépassement du budget initialement prévu pour l'exécution de cette action s'explique, par la pertinence technique du dossier de candidature soumis par le CIRAD dans le cadre de l'appel d'offre nécessaire à l'externalisation de cette action. Le rapport d'analyse des candidatures réceptionnées à l'issue de la procédure de publication de ce marché est référencé en annexe (cf. Annexe 6.8.1.).

Document à restituer : Rapport de l'étude (cf. Annexe 6.8.).
Pour une meilleure diffusion, le rapport de l'étude sera prochainement mis en ligne sur le site Internet du projet et référencé dans le fond documentaire du Parc national.

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission en date du 20 avril 2010

1/ Rapport d'étude finalisé
Document disponible en annexe du présent rapport.

4.1.1.6. Définition et validation locale par un groupe d'experts des protocoles de restauration, de reconstitution et de suivi (A6)

Cette opération est labellisée « Année internationale de la biodiversité 2010 » (cf. D4).

Prévu : de septembre 2009 à mars 2010
Réalisé : de septembre 2009 à juin 2010
Retard : 3 mois

Descriptif : Organisation d'un atelier de travail regroupant les partenaires du programme, le prestataire en charge de l'étude de l'état initial de conservation des zones à restaurer et reconstituer (A5), les opérateurs ayant réalisé des études en parallèle du projet LIFE+ COREXERUN, les professionnels de l'environnement et les naturalistes. Validation scientifique et concertée des protocoles des différentes opérations de conservation du projet LIFE+ COREXERUN.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : l'action est terminée. 40 personnes de 16 organismes différents (cf. Annexe 6.9.1.) étaient réunies sur la semaine du 28 juin au 02 juillet.
La construction d'un réseau ultramarin (E3) a facilité la participation d'experts des Mascareignes (photo ci-dessous). Pour l'occasion, le Parc national de La Réunion a eu le plaisir d'accueillir 5 agents venus des îles Maurice et Rodrigues :

- **Vincent FLORENS** : Université de Maurice
  Spécialité : lutte contre les invasions biologiques animales et malacologie terrestre
- **Richard PAYANDEE** : Mauritian Wildlife Foundation, Rodrigues
  Spécialité : restauration et reconstitution de milieux semi-secs
- **Jean-Claude SEVATHIAN** : Mauritian Wildlife Foundation, Maurice.
  Spécialité : conservation et multiplication d'espèces végétales semi-sèches
- **Ashok KHADUN** : Mauritian Wildlife Foundation, Maurice.
  Spécialité : restauration d'îlots/ habitats côtiers et semi-secs
- **Kevin REHOMAUN :** Parc national des Gorges de Rivière Noire, Maurice.
  Spécialité : recherche et gestion de la faune

Deux sorties de terrain consécutives ont permis aux experts des Mascareignes, accompagnés de la cellule LIFE+ et du CBNM, de prendre connaissance des sites retenus pour le projet :

- le 28 juin sur les zones de restauration (Cap Francis et ravine Tamarins),
- le 29 juin sur la zone de reconstitution au niveau de la planèze de la Grande Chaloupe.

Ce fût également l'occasion d'inviter la presse télé et écrite (D4).

La semaine de l'atelier s'est poursuivie avec des séances de travail en salle. La première journée (30 juin), organisée à la DIREN, a été inaugurée par la Directrice adjointe du Parc national de La Réunion qui a rappelé l'enjeu important que représente un tel projet pour l'avenir de la conservation de l'environnement à La Réunion.
Le documentaire de la mission de la cellule LIFE+ dans les Mascareignes (février 2010) a été projeté (E3). Dans un second temps, le CIRAD a présenté son diagnostic de l'état initial de conservation des zones LIFE+ (A5). Cette présentation a permis aux participants de partager un niveau égal d'information avant de se répartir dans les trois groupes thématiques : restauration, reconstitution et faune.
Chaque groupe a bénéficié de l'accompagnement de deux pilotes (un agent du PNRun associé à un partenaire) et d'un représentant de l'étude CIRAD. Cette méthode a permis le cadrage des séances de travail en fonction des objectifs de chaque groupe.

1. Protocole de restauration :
   - Identifier des méthodes de luttes adaptées contre les espèces végétales invasives identifiées dans les sites de restauration.
   - Évaluer et confirmer les espèces végétales nécessitant une intervention spécifique en vue de renforcer leur population.
   - Lister des indicateurs de suivis.

2. Protocole de reconstitution :
   - Aménager la bande de reconstitution de 9 hectares en se basant sur l'existant et l'expérience de chacun.
   - Proposer des associations d'espèces végétales et une composition floristique adaptée aux différentes zones du site.
   - Lister des indicateurs de suivi.

3. Gestion de la faune :
   - Identifier des techniques de luttes adaptées contre les espèces animales problématiques identifiées sur la zone d'étude.
   - Lister des indicateurs de suivi.
   - Amorcer une réflexion sur la valeur et le potentiel d'actions de réintroduction d'espèces animales.

La dernière journée de travail (02 juillet), organisée au Lazaret de la Grande Chaloupe, a été dédiée à la restitution des productions des différents groupes thématiques (photo ci-après). Cette action a permis une validation collégiale des itinéraires techniques par l'ensemble des participants.

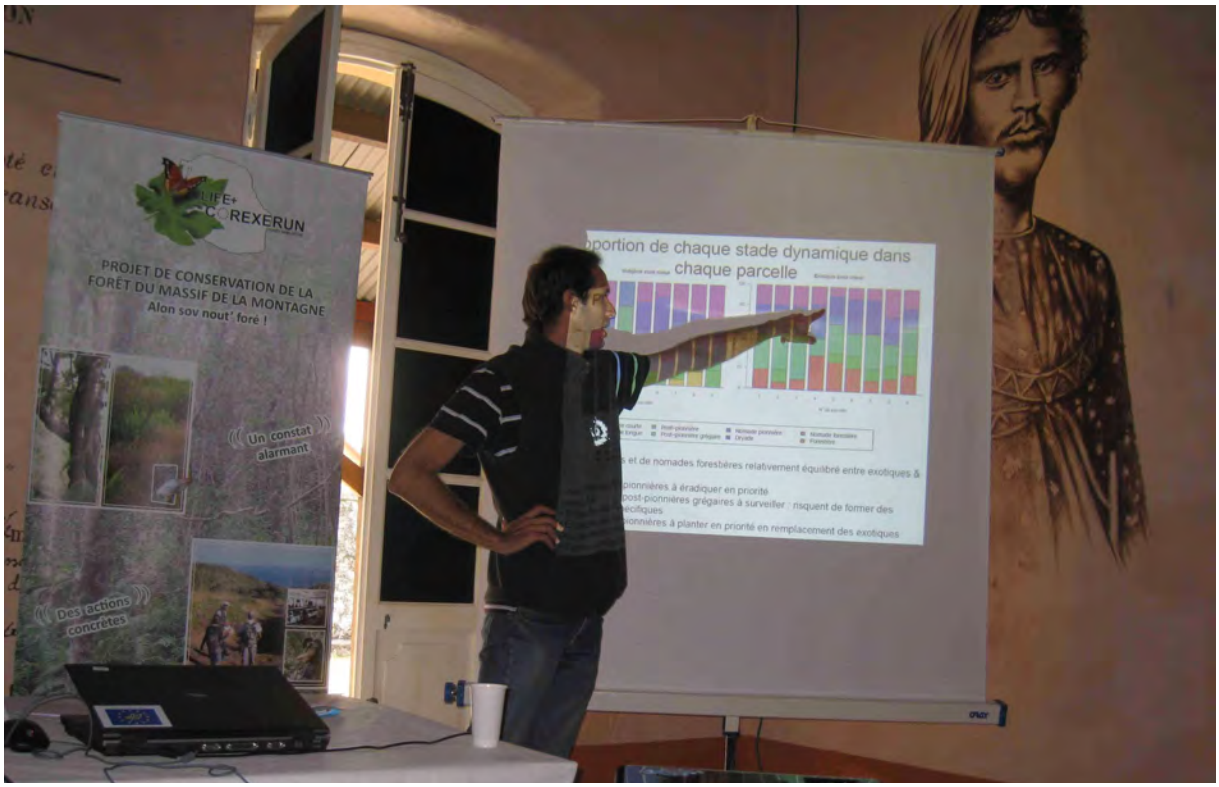

Restitution du groupe thématique restauration

Les conclusions du premier atelier de travail ont été révisées comme suit :

– La liste des espèces végétales à considérer a été ajustée en fonction de la première campagne de récoltes et des expériences des experts des Mascareignes.

Nom vernaculaire principal	Nom botanique
Mauve	*Abutilon exstipulare* (Cav.) G. Don
Bois d'osto	*Antirhea borbonica* J.F. Gmel.
Change-écorce	*Aphloia theiformis* (Vahl) Benn.
Bonduc	*Caesalpinia bonduc*
Bois rouge	*Cassine orientalis* (Jacq.) Kuntze
Bois de chenilles	*Clerodendrum heterophyllum* (Poir.) R. Br.
Bois de judas	*Cossinia pinnata* Comm. ex Lam.
Ti bois de senteur	*Croton mauritianus* Lam.
Palmiste blanc	*Dictyopserma album*
Bois noir des hauts	*Diospyros borbonica* I. Richardson
Bois d'arnette	*Dodonaea viscosa* (L.) Jacq.
Mahot tantan	*Dombeya acutangula* Cav. subsp. *Acutangula*
Bois de gaulette	*Doratoxylon apetalum* (Poir.) Radlk. var. *apetalum*
Bois de chandelle	*Dracaena reflexa* Lam.
Bois d'huile	*Erythroxylum hypericifolium* Lam.
Bois de nèfles à petites feuilles	*Eugenia buxifolia* Lam.
Bois de balai	*Fernelia buxifolia* Lam.
Affouche à petites feuilles	*Ficus reflexa* Thunb.
Affouche rouge	*Ficus rubra* Vahl
Bois puant	*Foetidia mauritiana* Lam.
Bois d'éponge	*Gastonia cutispongia* Lam.
Mahot rempart	*Hibiscus columnaris* Cav.
Bois de sable	*Indigofera ammoxylum* (DC.) Polhill
Latanier rouge	*Latania lontaroides* (Gaertn.) H.E. Moore
Grand natte	*Mimusops maxima* (Poir.) Vaughan
Bois de prune rat	*Myonima obovata*
Tan george	*Molinaea alternifolia*
Bois d'ortie	*Obetia ficifolia* (Poir.) Gaudich.
Bois d'olive noir	*Olea europaea* L. subsp. *africana* (Mill.) P.S. Green
Bois d'olive blanc	*Olea lancea* Lam.
Bois de pintade	*Tarenna borbonica*
Bois de demoiselle	*Phyllanthus casticum* Soy.-Will.
Bois de joli cœur	*Pittosporum senacia* Putt. subsp. *senacia*
Bois d'olive gros peau	*Pleurostylia pachyphloea* Tul.
Bois blanc rouge	*Poupartia borbonica* J.F. Gmel.
Bois de fièvre	*Pouzolzia laevigata* (Poir.) Gaudich.
Bois de senteur blanc	*Ruizia cordata Cav.*
Bois de prune	*Scolopia heterophylla* (Lam.) Sleumer
Bois de sinte	*Scutia myrtina*
Bois dur	*Securinega durissima* J.F. Gmel.
Tanguin pays	*Stillingia lineata* (Lam.) Müll.Arg.
Bois de lait	*Tabernaemontana persicariifolia* Jacq.
Benjoin	*Terminalia bentzoë* (L.) L. f.
Liane patte poule	*Toddalia asiatica*
Patte poule	*Vepris lanceolata*

Benjoin

Bois de chenille

Tanguin pays

Bois de sable

– Compte tenu du temps restreint des actions de terrain (3 ans), la logique d'intervention par groupes de succession envisagées lors des précédentes réunions a été abandonnée. Toutes les espèces (pionnières, forestières etc.) seront réintroduites ensemble sur trois saisons de plantation de 2011 à 2013 (C1 et C2).

– Chaque espèce considérée a été classée selon trois niveaux d'importance (1-3) afin de faciliter le volume de plants à produire par espèce (cf. C4), où :

  1 : espèces présentes sur site, faciles à produire et adaptées aux conditions de terrain (volumes importants)

  2 : espèces présentes, difficiles à récolter et/ou à produire et adaptées aux conditions de terrain (volumes moyens)

  3 : espèces protégées peu présentes, difficiles à récolter et/ou à produire et adaptées aux conditions de terrain (volumes faibles)

– Une parcelle de restauration a été abandonnée et remplacée par une zone plus judicieuse aboutissant à une nouvelle cartographie des sites d'intervention du projet (cf. carte ci-après).

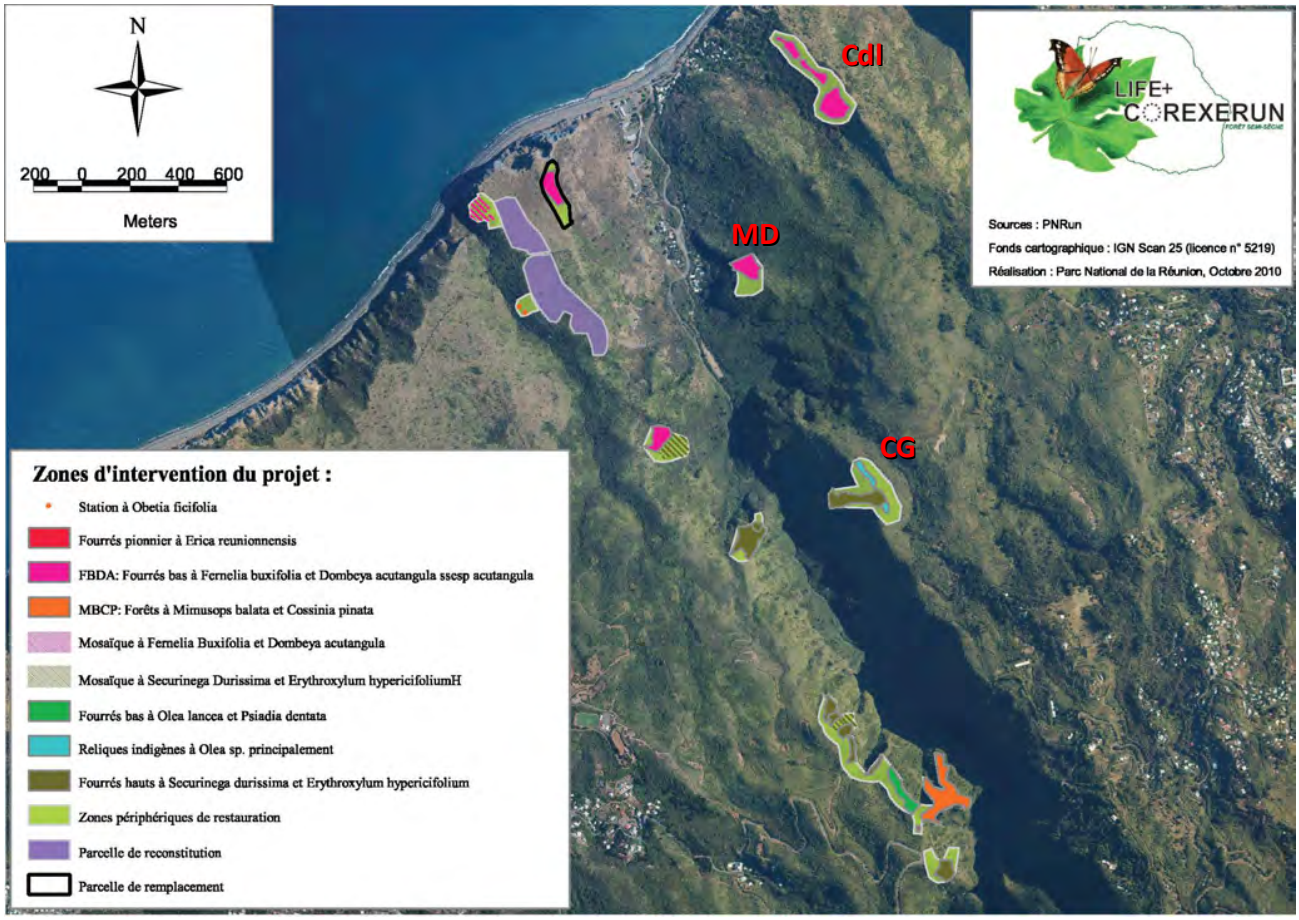

Carte de localisation des parcelles d'intervention du programme, de la parcelle située sur une zone en cours d'acquisition par le Conservatoire du littoral, des parcelles sous maîtrise foncière du Ministère de la Défense et du Conseil général.

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission en date du 20 avril 2010

1/ <u>État foncier des zones d'intervention :</u>
1 parcelle sous maîtrise foncière du Ministère de la Défense (cf. carte ci-dessus « MD »).
1 parcelle sous maîtrise foncière du Conseil général (cf. carte ci-dessus « CG »).
1 parcelle en cours d'acquisition par le Conservatoire du littoral (cf. carte ci-dessus « Cdl »). Se référer à la partie 3.1.2. pour plus de détails.
Toutes les autres parcelles sont sous maîtrise foncière du Conservatoire du littoral.
Toutes les parcelles sont sous maîtrise foncière publique ou en voie de l'être.
Toutes les autorisations nécessaires pour intervenir ont été obtenues. Se référer à la partie 3.2. pour plus de détails.

Problèmes et cause du retard : le retard accumulé est principalement dû au délai de réalisation de l'action préparatoire antérieure (A5). Hors mis le retard, il n'y a pas eu de problème rencontré dans la réalisation de cette action.

Mesures prises : l'équipe permanente soutenue par son comité de pilotage s'est concentrée sur la réalisation de cette action tout en veillant à ce qu'elle puisse bénéficier des résultats de l'action antérieure (A5). Un travail important de coordination et de logistique a été effectué permettant de réduire le retard accumulé de 5 à 3 mois.

Objectif atteint/ valide : l'objectif a été atteint. L'action a permis de définir, formaliser et valider collectivement par un conseil scientifique inter-régional de qualité, les protocoles de réalisation des actions concrètes de conservation (C).

Coût prévu : 32 385 euros
Coût actuel : 18 761,58 euros
Le coût de l'action est inférieur à celui initialement prévu dans le dossier de candidature. Le poste « Déplacement et subsistance » a été consommé à hauteur de 28% dû a des frais de déplacements réduits du fait de la proximité géographique des 5 experts des Mascareignes et la non participation (physique) du Directeur du programme forêt sèche de Nouvelle Calédonie.

Documents à restituer : Relevé de conclusions présentant les protocoles à mettre en œuvre + note technique de l'expert flore du CNPN + cartographie définitive des sites d'intervention LIFE+ (cf. Annexe 6.9.).

Le relevé de conclusions relatif aux protocoles de restauration, de reconstitution et de suivi a été diffusé aux réseaux des scientifiques, des gestionnaires et des naturalistes. Il a servi de référence pour la finalisation de l'étude du CIRAD (A5) et la rédaction des cahiers de charges des travaux de restauration et de reconstitution (C1 et C2).
Le document est disponible au téléchargement sur le site Internet du projet. La troisième lettre d'information du programme le met en avant.

En réponse aux courriers de la Commission du 29 avril 2009, du 06 janvier 2010 et du 20 avril 2010 :

1/ La liste des espèces végétales proposée à la production et à la réintroduction est annexée au présent rapport. Le nombre de pieds par espèce et le coût de mise en culture sont abordés dans la partie 3.1.3.4. Compte tenu de la diversité des prestataires potentiels aux marchés de reconstitution et de restauration, il est difficile d'estimer le coût de plantation. Les procédures de passation de ces deux marchés étant en cours, nous serons dans la capacité de communiquer cette information très prochainement.
2/ Le programme et la liste des participants au deuxième atelier de travail sont annexés au présent rapport (cf. Annexe 6.9.1. et 6.9.2.).
3/ Le relevé de conclusions relatif aux protocoles est disponible en annexe du présent rapport.

4.1.1.7. Répondre à la réglementation : réaliser les dossiers de demande d'utilisation d'espèces protégées (A7)

Prévu : de janvier 2009 à mars 2010
En cours depuis février 2009
Retard : 7 mois

Descriptif : Obtention des autorisations nécessaires pour l'utilisation d'espèces protégées au titre du Code de l'Environnement (Livre IV, Titre I). Élaboration des documents dans le respect des consignes de rédaction du MEEDDAT.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : Une demande d'autorisation pour la récolte et la mise en culture de vingt-deux espèces végétales protégées de la forêt semi-sèche a été soumise à l'avis du CNPN et validée le 09 juin 2009. Cette procédure a été complétée en fin d'année 2009 par une deuxième demande pour les mêmes activités sur deux espèces végétales supplémentaires : *Stillingia lineata* (Tanguin peï) et *Clerodendrum heterophyllum* (Bois de chenille). Ces deux espèces ont été oubliées au montage du projet lors de l'élaboration du tableau de synthèse regroupant les espèces protégées de la forêt semi-sèche (cf. dossier de candidature page 30). L'équipe projet s'en est rendu compte après transmission de la première demande. Une autorisation sur Tanguin peï et Bois de chenille a été obtenue en septembre 2010 (cf. Annexe 6.10.). Il n'y pas eu d'impact négatif car des récoltes *ex situ* (arboretums) ont été anticipées.
Ces autorisations ont donné lieu à la constitution d'un premier stock de semences et permettent aux agents du Parc national de La Réunion d'effectuer des récoltes jusqu'à fin 2012. La deuxième campagne de récoltes est en cours (C3).
Une nouvelle demande d'autorisation, portant sur la réintroduction d'espèces végétales protégées en milieu naturel, est en cours de rédaction conjointement avec le chargé de mission flore du Parc national.

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission en date du 20 avril 2010

Prochain étape : Une validation définitive par le CNPN est programmée pour le premier semestre 2011 après la présentation du projet lors de la conférence internationale de conservation de la flore menacée de l'Outre-Mer français en fin d'année 2010 au CBNM.
http://www.cbnm.org/index.php?option=com_colloque
Il est important de rappeler qu'une relation soutenue est entretenue entre le Parc national de La Réunion et l'expert flore du CNPN qui suit et soutien le dossier LIFE+ COREXERUN depuis son démarrage. Il n'y a pas de risque particulier quant à l'obtention de cette dernière autorisation.

Problèmes et causes du retard : il ne s'agit pas d'un retard « réel ». Lors de la soumission de la première demande (février 2009), l'équipe permanente n'était pas en mesure de définir les itinéraires de réintroduction. Aussi, pour ne pas retarder le démarrage des récoltes (C3) et la production en pépinière (C4), il a été décidé d'effectuer deux demandes distinctes :

- l'une pour la récolte et la mise en culture,
- l'autre pour la réintroduction de plants en milieu naturel.

Les premières actions de plantations d'espèces protégées en milieu naturel n'interviendront pas avant fin 2011. Il n'y a donc aucun impact négatif suite à ce remaniement du mode opératoire.

Impact sur les actions dépendantes : Pour les raisons précitées il n'y a aucun impact sur les actions dépendantes.

Objectif atteint/ valide : l'objectif est toujours valide et a été partiellement atteint. A ce jour, le porteur du projet est titulaire des autorisations nécessaires à la collecte et à la production de l'ensemble des espèces végétales protégées de la forêt semi-sèche.

Coût prévu : 5 055 euros
Coût actuel : 3 504,89 euros

Document à restituer : Dossier d'autorisation réglementaire pour la récolte et la mise en culture des 22 espèces protégées du milieu semi-sec.
Ce document a été transmis à la Commission et mis en annexes du rapport de démarrage.

L'autorisation relative aux deux espèces végétales supplémentaires est référencée en annexes du présent rapport de progrès.

Document à venir : Dossier d'autorisation réglementaire pour la réintroduction des espèces protégées de la forêt semi-sèche en milieu naturel.

4.1.2. Acquérir : Extension de la maîtrise foncière publique (B)

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission en date du 20 avril 2010

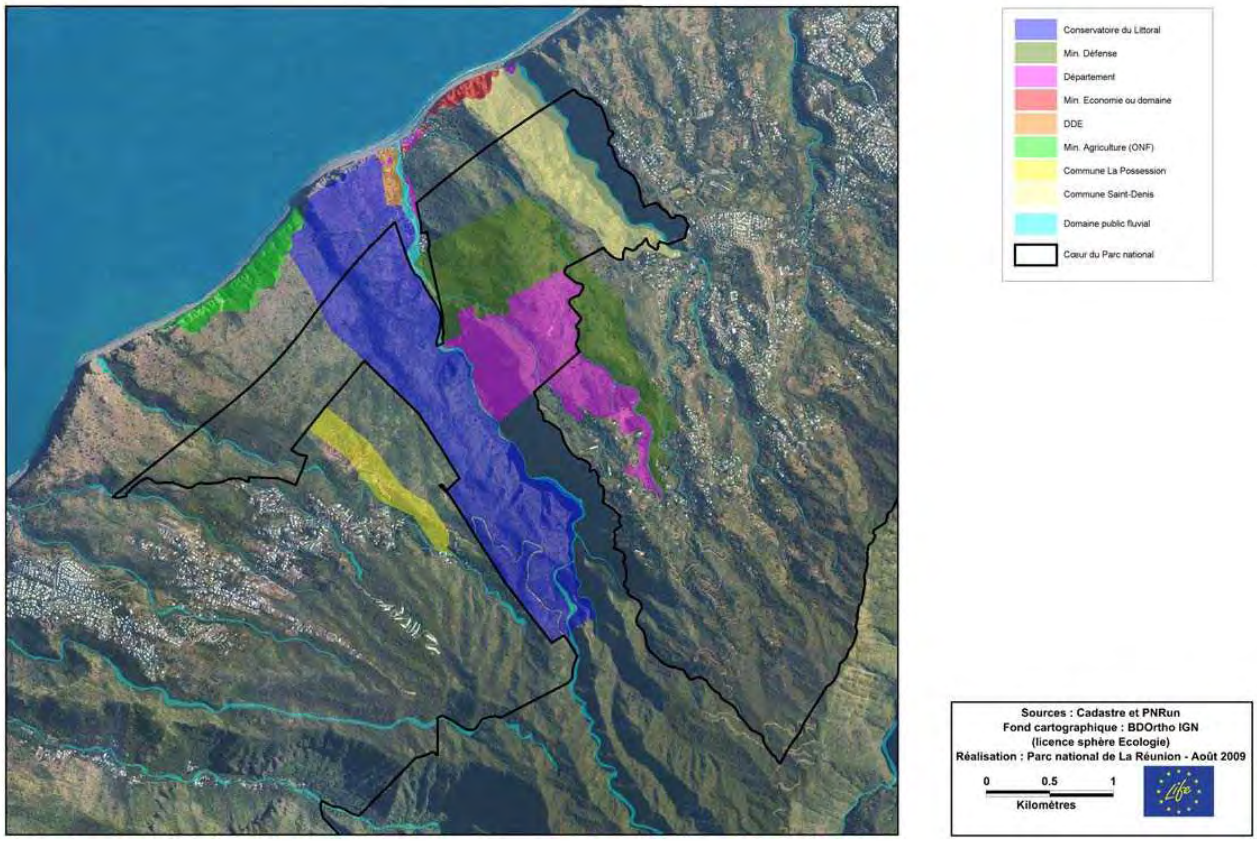

État du foncier sur le massif de La Montagne.

4.1.2.1. Contribution à la conservation des reliques de forêt semi-sèche par la maîtrise foncière (B1)

Prévu : de janvier 2009 à décembre 2013(et au delà)
En cours depuis janvier 2009

Descriptif : Acquisition d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale et actuellement sous maîtrise foncière privée.

Responsable de l'action : Conservatoire du littoral

Progrès : Afin d'optimiser la politique de sauvegarde de la forêt semi-xérophile sur le massif de la Montagne, le Conservatoire du littoral, actuellement propriétaire de 260 hectares, poursuit son programme d'extension foncière. Une procédure d'acquisition de 60 hectares supplémentaires est actuellement en cours sur la zone de la ravine Tamarins. Les études et les prospections de terrain conduites par le Parc national, le CBNM, le CIRAD et le bureau d'étude Biotope ont mis à jour la présence d'une parcelle à forte valeur patrimoniale (environ 2 hectares).

Les ateliers de travail et le diagnostic de l'état initial de conservation ont confirmé l'intérêt d'y mener des actions de conservation. Elle fait ainsi partie des 10 parcelles et des 30 hectares de restauration du projet LIFE+ COREXERUN. Cette parcelle est identifiée sur la carte présentée en action A6 et porte la mention « Cdl ».
L'acte de cession est en cours de rédaction.
Prochaines étapes : l'acquisition définitive de la zone suivie de la mise en place des premiers travaux de restauration (mai 2011).
Le Conseil général s'implique aussi depuis plus de 15 ans dans la conservation et la protection du patrimoine naturel de l'île de la Réunion. A ce titre, il s'attache à acquérir et gérer les sites les plus remarquables. Actuellement propriétaire de l'ENS Terrain Fleurié (sur lequel se situe une parcelle de restauration) et du chemin des anglais, il désire poursuivre son extension foncière.
Le Département considère le secteur du massif de La Montagne comme une zone d'acquisition prioritaire compte tenu des enjeux écologiques recensés. En partenariat avec les acteurs présents il souhaite aboutir à une maîtrise foncière de l'ensemble du massif afin d'accompagner au mieux les actions de conservation entreprises sur le site avec entre autre, la mise en œuvre du programme LIFE+ COREXERUN. A l'heure actuelle il n'y a pas de démarche engagée.
Problèmes : Pas de problème majeur rencontré, l'action suit son cours.

Objectif atteint/ valide : l'objectif est toujours valide. Il est en cohérence avec la stratégie globale de conservation du projet. Il permettra d'accroître les surfaces des terrains publics sur lesquels demeurent des reliques de forêts semi-sèches et ainsi, dans améliorer durablement la conservation.

Coût prévu : Non éligible

4.1.3. Agir : Protection, restauration et reconstitution d'habitats semi-xérophiles (C)

Les actions concrètes de conservation concernent essentiellement des actions de terrain demandant des moyens humains et matériels conséquents. Le bénéficiaire coordinateur et le bénéficiaire associé n'ont pas cette capacité et n'ont pas pour vocation la réalisation de travaux écologiques. Sous leur maîtrise d'ouvrage, l'exécution des programmes de conservation est externalisée à l'exception des campagnes de récoltes assurées en interne (C3).
La réalisation de ces opérations est attribuée par voie d'appel d'offre conformément aux réglementations en vigueur dans le pays de mise en œuvre du programme.

4.1.3.1. Restauration écologique de 30 ha de reliques d'habitats semi-xérophiles (C1)

Prévu : de septembre 2009 à décembre 2013
En cours depuis septembre 2009

Descriptif : Mettre en application le protocole de restauration (A6). Lutter contre les espèces invasives (végétales et animales) présentant une menace pour les forêts semi-sèche. Favoriser la pérennité de ces habitats et garantir le maintien et la régénération des populations d'espèces indigènes et endémiques en milieu naturel.

La restauration écologique est une transformation intentionnelle d'un écosystème dégradé, des organismes qui le composent et des processus qui soutiennent son fonctionnement, pour y établir un écosystème indigène écologiquement viable et bénéficier de ses multiples services : production de ressources renouvelables, protection des eaux et des sols, récréation, conservation de la biodiversité (WWF, 2000). La restauration écologique regroupe l'ensemble des processus (naturels ou assistés) visant à initier ou favoriser le rétablissement d'écosystèmes antérieurs (anciens ou récents). Elle cherche à augmenter le capital naturel et les services écologiques par les actions de réparation des dommages causés aux niveaux des communautés, écosystèmes et paysages (Aranson, 2002).

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : L'action C1 découle de la définition des zones d'actions prioritaires pour la restauration écologique (A4) et du protocole à appliquer (A6). La réalisation de ces dernières actions a permis de rassembler les informations requises pour rédiger le Cahier des Clauses Techniques Particulières relatif à la restauration de 30 ha de forêt semi-sèche (cf. Annexe 6.11.1.).
Afin de finaliser le dossier du marché avant publication, différentes validation/ autorisations doivent être obtenues :

- Certaines zones, sous maîtrise foncière publique, nécessitent une autorisation d'accès. Pour nous permettre d'intervenir durablement sur la parcelle localisée en terrain militaire, un protocole a été signé avec les FAZSOI (cf. Annexe 6.11.2.). Une autorisation a également été obtenue auprès du Conseil général pour conduire des travaux de restauration dans la parcelle située sur l'ENS Terrain Fleurié (cf. Annexe 6.11.3.). Les deux autorisations prennent fin au 31 décembre 2013 avec la clôture du projet. Un renouvellement sera à prévoir en fonction des orientations prises dans la définition de l' « après LIFE ».

– L'utilisation de produits de destruction dans le cœur du Parc national de La Réunion est interdit. Le Directeur peut accorder une dérogation, après avis du Conseil scientifique et dans le cadre de l'utilisation de produits de destruction pour la lutte contre les espèces invasives. Un point spécifique au projet LIFE+ COREXERUN et à l'emploi de phytocide dans le cadre des actions de destruction d'espèces invasives a été présenté et validé à l'unanimité le 28 octobre 2010 par les membres du Conseil scientifique du PNRun (cf. Annexe 6.4.).

Prochaines étapes : Novembre 2010, présentation des modalités de passation du marché aux membres du bureau du Conseil d'administration du Parc national avant mise à la publicité.
Avril 2011, notification de la prestation suivi du démarrage des premiers travaux de terrain.

La totalité des travaux de lutte contre espèces végétales invasives sera effectuée entre avril et décembre 2011 sur l'ensemble des parcelles. Suivront les travaux de renforcement de population d'espèces végétales avec le démarrage des plantations en début de saison des pluies (fin 2011 – premier trimestre 2012).
Un passage d'entretien est prévu en 2013 (saison sèche) pour les travaux de lutte contre les espèces végétales invasives.
Concernant la Liane papillon (*Hiptage benghalensis*), ses facultés exceptionnelles de propagation et sa capacité à rejeter de souche, même après traitement chimique, nécessitent une intervention annuelle en période sèche (2012 et 2013)
Il en va de même pour le Choca vert (*Furcraea foetida*) afin de contrôler sa fructification. Ce contrôle sera fait aussi bien dans les zones de forêt indigène restaurées qu'au niveau des zones périphériques de restauration.
La dernière version du cahier des charges relatif à la réalisation de cette action est disponible en annexes. Tous les éléments techniques y sont référencés.

Problèmes : pas de problème rencontré dans la mise en œuvre de l'action. Tout se déroule normalement. Au 31 octobre 2010, rien ne compromet le démarrage des travaux de restauration.

Toutefois, comme évoqué dans les précédents rendus, certains facteurs limitants ont du être pris en compte dans le montage de l'action et devront être considérés tout au long de sa réalisation :
1/ Les difficultés d'accès aux zones de restauration et la dangerosité de certains sites impactent considérablement le coût de cette action.
2/ Les techniques de lutte contre les espèces invasives ne sont pas toutes maîtrisées.
3/ Certaines luttes contre espèces exotiques envahissantes nécessitent l'emploi d'un phytocide.
4/ Le phénomène de pullulation des espèces animales est difficile à anticiper au même titre que les incendies.

Mesures prises (en référence aux facteurs limitants précités) :
1/ Le choix des zones validé par les actions préparatoires et le type de travaux à réaliser par parcelle tiennent compte de ce point.
2/ Les techniques de luttes seront testées et adaptées en fonction des résultats du suivi (E5).
3/ Une liste des produits recommandés dans la mise en œuvre des travaux de lutte du projet LIFE+ COREXERUN a été validé par le Conseil scientifique du porteur de projet.

4/ Un suivi régulier des abondances de rats permettra d'adapter rapidement les fréquences d'intervention en fonction des niveaux de pullulation. Concernant le risque d'incendie deux actions sont préconisées. Un intervention préventive consistera à sensibiliser les habitants de la Grande Chaloupe à ce fléau. Leurs domiciles sont à proximité des différents sites du projet. Ils sont un relais non négligeable pour signaler tout départ de feu de forêt. En effet, un repérage précoce augmente les chances de maîtrise et d'extinction des foyers. Une deuxième action se concentrera sur l'équipement en moyens de défense contre les incendies du site naturel de la Grande Chaloupe (se reporter à la partie 3.6 du présent rapport).

Objectif atteint/ valide : L'objectif est toujours valide. Il est indispensable pour assurer la réussite du processus de restauration écologique des habitats indigènes et de leur fonctionnalité. Il permettra à terme de rétablir un certain équilibre en faveur des fonctions originelles assurées par les espèces tout en réduisant l'impact négatif des espèces affectant la restauration de l'écosystème.
Le bon déroulement des actions préparatoires ne compromet pas la viabilité de cet objectif et confirme la nécessité de sa réalisation.

Coût prévu : 448 290 euros
Documents à venir : Bilans semestriels. Ces documents seront produits tous les 6 mois. Le démarrage des travaux en mai 2011 au lieu d'octobre 2009 (comme prévu dans la proposition) implique que trois des bilans semestriels ne pourront-être produits.
Certains illogismes dans le déroulé du calendrier proposé dans le dossier de candidature ont été relevés et expliquent ce décalage important. Concernant cette action plusieurs facteurs n'ont pas été pris en compte dans la proposition :

- la date de validation du protocole de restauration (A6). La clôture de cette action était prévue en mars 2010. Nous ne pouvions donc pas démarrer les travaux en octobre 2009 (6 mois avant) sans avoir un itinéraire technique validé.
- Les temps de procédures d'appels d'offres qui, entre le montage du dossier (une fois le protocole validé) et la procédure du marché (de la mise à la publicité à la notification), peuvent atteindre 9 mois.

4.1.3.2. Préparation de terrain, plantation et entretien de la reconstitution écologique (C2)

Prévu : de janvier 2010 à décembre 2013
En cours depuis janvier 2010

Descriptif : Reconstituer intégralement des habitats de forêt semi-sèche dans leur structure et leur fonctionnalité sur une surface pilote totalement dégradée d'environ 9 ha. Mettre en application le protocole de reconstitution définit à l'issue des actions préparatoires.

La reconstitution consiste en la création d'un écosystème forestier alternatif écologiquement viable, éventuellement différent en terme de structure, composition, fonctionnement de l'écosystème avant dégradation (ou de tout autre écosystème dit de référence), et présentant une valeur d'usage et de conservation de la biodiversité.
Autrefois, sur la zone de reconstitution du projet LIFE+ COREXERUN se trouvait une forêt semi-sèche. Toutefois, comme l'ont mis à jour les actions préparatoires, nous sommes dans l'incapacité d'identifier sa composition floristique exacte. Il est important de rappeler que selon le gradient altitudinal, on observe une variation dans les espèces recensées. L'action de reconstitution prévoit donc, en se basant sur les espèces encore présentes sur le secteur, la réintroduction de toutes les espèces végétales inféodées à ce milieu et à ses conditions climatiques afin de recréer une forêt semi-sèche se rapprochant au maximum de son état d'origine.

Responsable de l'action : Conservatoire du littoral

Progrès : L'action C2 découle de l'identification des zones d'actions prioritaires pour la reconstitution écologique (A4) et de la définition du protocole à suivre pour y parvenir (A6). La réalisation de ces dernières actions a permis de rassembler les informations requises pour rédiger le Cahier des Clauses Techniques Particulières relatif à la reconstitution de 9 ha de forêt semi-sèche (cf. Annexe 6.12.).
Le dossier du marché a été validé par le Comité de pilotage.

Le site de reconstitution forme une bande d'un seul de tenant de neuf hectares localisée sur les terrains du Conservatoire du littoral (sur la planèze en rive gauche de la Grande Chaloupe). A ce titre, aucune demande d'autorisation d'accès et d'intervention n'est nécessaire.
Toutefois la zone est pour moitié située dans le cœur du Parc national de La Réunion. A ce titre, l'équipe permanente du projet LIFE+ COREXERUN s'est chargée de faire une demande groupée au Conseil scientifique du PNRun pour autoriser l'emploi de produits phytosanitaires homologués dans le cadre de travaux de luttes spécifiques contre certaines espèces végétales invasives (cf. actions A1 et C1).

Prochaines étapes : Novembre 2010, publication de l'appel d'offres aux journaux officiels.
Avril 2011, notification de la prestation conjointement avec l'action de restauration.
Mai 2011, démarrage des premiers travaux sur site.

La zone de reconstitution est située de part et d'autre du Chemin des Anglais, à une altitude qui fluctue entre 180m et 300m. Deux niveaux de perturbation se distinguent :

- la partie basse, sous le Chemin des Anglais, avec un milieu ouvert constitué principalement d'une strate herbacée exotique (quelques espèces indigènes). Des arbustes clairsemés sont également présents, pour la plupart exotiques.
- La partie haute, au dessus du Chemin des Anglais avec un milieu très envahi composé d'une strate herbacée et d'une strate arbustive, toutes deux exotiques. Quelques individus d'espèces indigènes subsistent.

Partie basse de la zone de reconstitution

5 protocoles (compartiments) seront soumis à expérimentation (cf. plan ci -après) :

- Dans les deux compartiments (blocs A et B) situés à l'aval du chemin des Anglais, deux itinéraires techniques à base de bandes vont être testés : plantations par bandes alternantes de 4 m de largeur et plantations par bandes alternantes de 8m de largeur. Ces bandes seront installées perpendiculairement à la pente longitudinale du terrain. Les deux compartiments prévoient une densité de plantation de 2 individus/ m².
- Dans le compartiment (bloc C) le plus proche du chemin des Anglais situé à l'amont, des plantations en lignes seront réalisées. Ces lignes seront distantes chacune de 1m et orientées perpendiculairement à la pente longitudinale. La densité de plantation sera d'un individu/ m².
- Dans deux compartiments (blocs D et E) situés à l'amont du chemin des Anglais, les dispositifs de plantations à tester sont des dispositifs en placettes : 250 placettes de 20m^2 à planter par hectare et 125 placettes de 20m^2 à planter par hectare. Ces placettes seront circulaires, de diamètre 5m, réparties de manière homogène autant que faire se peut, c'est à dire en respectant les ligneux ou tâches arborées et arbustives déjà en place, dès lors qu'elles ne seront pas détruites dans le cadre des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes . Le bloc D prévoit une densité de plantation de 2 individus/ m² alors qu'elle sera de 4 individus/ m² pour le bloc E.

Les 5 compartiments couvrent ensemble une surface totale de 9 hectares (cf. plan ci-après) :

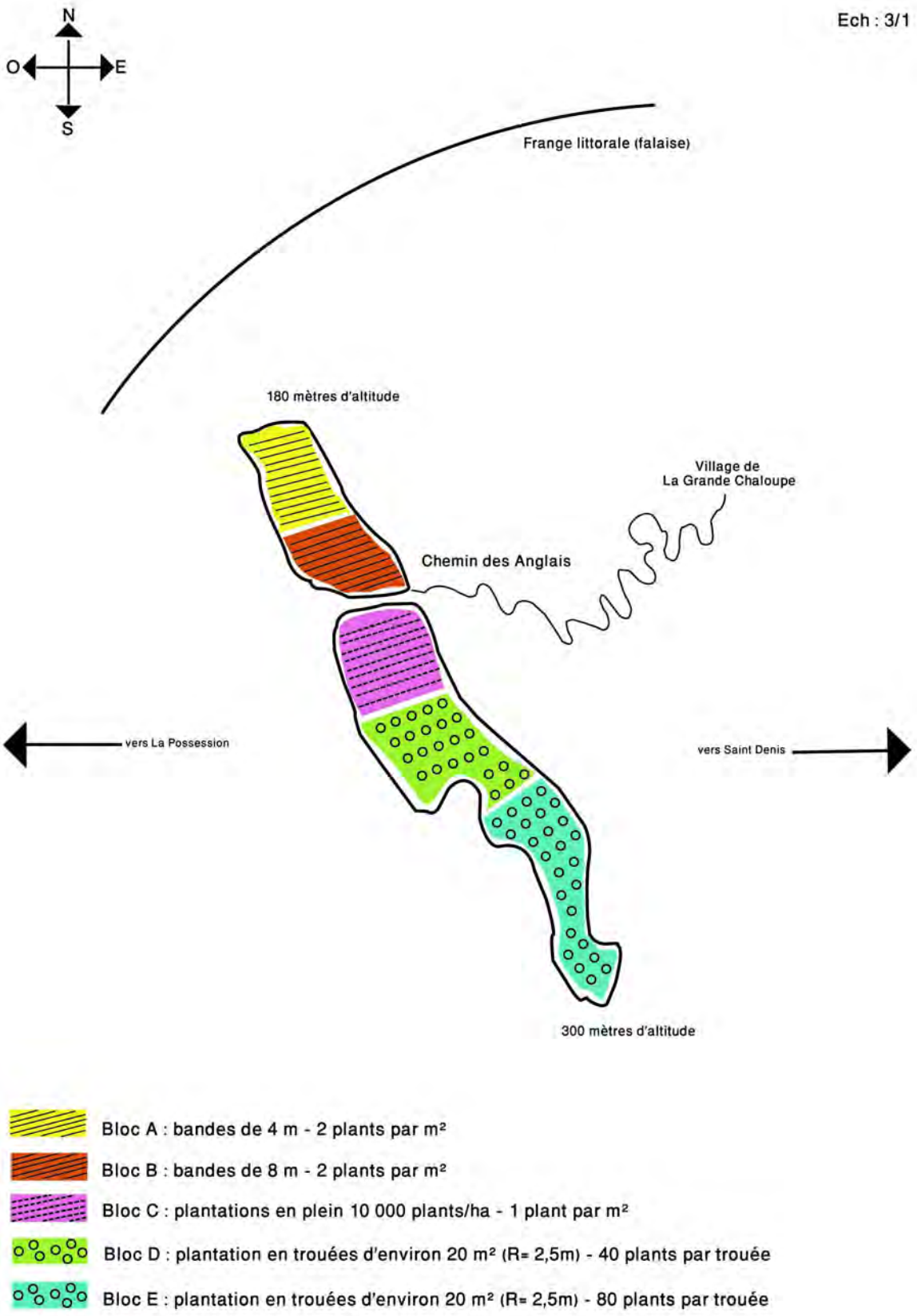

Les travaux de préparation de la zone de plantation, de lutte contre les espèces végétales exotiques, de plantation et d'entretien s'échelonneront sur les trois dernières années du projet en fonction des saisons les plus adaptées à la nature des travaux à pratiquer (saison sèche : travaux d'aménagement et de lutte/ saison des pluies : travaux de plantation).
Le projet de cahier des charges relatif à la réalisation de cette action est disponible en annexes. Tous les éléments techniques y sont référencés.

Problèmes : pas de problème rencontré dans la mise en œuvre de l'action. Tout se déroule normalement. Au 31 octobre 2010, rien ne compromet le démarrage des travaux de reconstitution.

Comme évoqué dans l'action de restauration, certains facteurs limitants ont du être pris en compte dans le montage de l'action et devront être considérés tout au long de sa réalisation :
1/ Les techniques de lutte contre les espèces invasives ne sont pas toutes maîtrisées.
2/ Certaines luttes contre espèces exotiques envahissantes nécessitent l'emploi d'un phytocide.
3/ Le phénomène de pullulation des espèces animales est difficile à anticiper au même titre que
4/ les incendies et
5/ les problèmes de vols et de vandalisme.

Mesures prises (en référence aux facteurs limitants précités) :
1/ Les techniques de luttes seront testées et adaptées en fonction des résultats du suivi (E5).
2/ Le Conseil scientifique du PNRun a donné son accord de principe (cf. actions A1 et C1).
3/ Un suivi régulier des abondances de rats permettra d'adapter rapidement les fréquences d'intervention en fonction des niveaux de pullulation.
4/ Concernant le risque d'incendie deux actions sont préconisées. Un intervention préventive consistera à sensibiliser les habitants de la Grande Chaloupe à ce fléau. Leurs domiciles sont à proximité des différents sites du projet. Ils sont un relais non négligeable pour signaler tout départ de feu de forêt. En effet, un repérage précoce augmente les chances de maîtrise et d'extinction des foyers. Une deuxième action se concentrera sur l'équipement en moyens de défense contre les incendies du site naturel de la Grande Chaloupe (se reporter à la partie 3.6 du présent rapport). Enfin, le prestataire en charge des travaux devra prendre en compte les recommandations spécifiques faites sur ce point dans le cahier des charges d'exécution technique (exemple : L'implantation de la zone de reconstitution se fera de part et d'autre du chemin des Anglais en aménageant à l'amont et à l'aval du chemin une bande intacte de 10m afin d'accentuer le rôle naturel de pare-feu du sentier).
5/ Afin de minimiser les vols et les actes de vandalismes éventuels, un travail important de sensibilisation a été entrepris *via* la mise en œuvre de la stratégie de communication (D4). Elle consiste entre autre à associer autant que faire se peut, la société civile dans la réalisation et l'accompagnement du projet. Plusieurs parrainages avec les habitants de la Grande Chaloupe et les scolaires sont en cours (cf. D4).

Objectif atteint/ valide : l'objectif est toujours valide. Il est indispensable pour reconstituer et renforcer les habitats semi-xérophiles menacés d'extinction à La Réunion sur des zones où ils ont récemment disparu. Cet objectif répond indéniablement au besoin d'enrayer l'érosion de la biodiversité et le déclin des « services écosystémiques » en évitant la disparition de cet habitat unique au monde.
L'objectif innovant de cet action permettra à terme, via l'expérimentation de 5 protocoles différents, de diffuser une méthodologie et des procédures d'interventions efficaces dans d'autres zones des Mascareignes.

Il faut également associer à cette action des valeurs pédagogiques et démonstratives qui aideront à sensibiliser le public réunionnais au besoin urgent de préserver cette forêt en péril.
Le bon déroulement des actions préparatoires ne compromet pas la viabilité de cet objectif et confirme la nécessité de sa réalisation.
Coût prévu : 567 000 euros

Documents à venir : Bilans semestriels. Ces documents seront produits tous les 6 mois.
Tout comme l'action précédente (C1), le démarrage des travaux en mai 2011 au lieu de janvier 2010 (comme prévu dans la proposition) implique que trois des bilans semestriels ne pourront-être produits.
Pour rappel, certains illogismes dans le déroulé du calendrier proposé dans le dossier de candidature ont été relevés et expliquent ce décalage important. Concernant cette action plusieurs facteurs n'ont pas été pris en compte dans la proposition :

- la date de validation du protocole de reconstitution (A6). La clôture de cette action était prévue en mars 2010. Nous ne pouvions donc pas démarrer les travaux en janvier 2010 (3 mois avant) sans avoir un itinéraire technique validé.
- Les temps de procédures d'appels d'offres qui, entre le montage du dossier (une fois le protocole validé) et la procédure du marché (de la mise à la publicité à la notification), peuvent atteindre 9 mois.

Le Choca vert, une espèce invasive très présente sur la zone de reconstitution

4.1.3.3. Récolte et stockage de semences (C3)

Graines de la forêt semi-sèche

Prévu : de janvier 2009 à décembre 2013
En cours depuis juin 2009 (mois précédent le recrutement de l'assistant technique du projet)

Descriptif : Récolte de semences restreinte au massif de la Montagne afin de respecter l'écotype des espèces de ce site.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : Afin de garantir une traçabilité optimale des prélèvements et de maximiser nos chances de constituer un stock de semences suffisamment important pour atteindre notre objectif de production, il a été décidé de ne pas externaliser cette action et de la réaliser en interne.
Tant sur la partie restauration (C1) que reconstitution (C2) les récoltes sont la première étape technique du projet. Un respect de la traçabilité génétique est assuré. L'essentiel des récoltes sont effectuées sur le site de la Grande-Chaloupe, afin de respecter la notion d'écotype, tout en tenant compte de certaines réalités de terrain (absence de semenciers, fructification trop faible etc.) pouvant impliquer d'étendre le champ de prospection.
Un référencement informatisé de toutes les récoltes est effectué. Chaque lot de semences reçoit un code destiné à retrouver l'origine de l'individu, le lieu et la date de récolte, le nombre de graines prélevées et le récolteur. Ce code est transmis au prestataire en charge de la mise en culture. Tout plant produit et réintroduit dans le cadre du programme sera étiqueté avec le code qui lui appartient.
La deuxième campagne de récoltes est en cours.
L'expérience acquise par l'assistant technique du projet sur l'année précédente a permis de :

- quantifier les besoins en semences par espèce. Ainsi, près d'un million de graines réparti sur 45 espèces sont nécessaires pour assurer l'objectif de production de 100 000 plants.
- Optimiser les sorties de terrain et les récoltes effectuées.
- Définir un mode d'accompagnement de l'assistant technique par les agents de terrain du bénéficiaire coordinateur afin d'accroître la capacité de récolte du programme. Depuis janvier 2010, sur une base hebdomadaire, le Parc national met à disposition 4 agents. Ce nouveau mode opératoire permet d'effectuer au minimum deux sorties par semaine. Toutefois, lorsque des pics de fructification sont observés, la fréquence des interventions est densifiée avec la mobilisation d'un nombre plus important d'agents. Cette mise à disposition est une contribution supplémentaire du bénéficiaire coordinateur au programme (financements hors LIFE).

La zone de récolte est vaste et difficile à pratiquer (photo ci-dessous). Aussi, des prospections de terrain sont toujours effectuées afin de localiser de nouveaux semenciers et de suivre les différents cycles de fructification des espèces végétales visées par le projet.

Le CBNM soutien activement le projet et procède à des récoltes sur espèces protégées dans son arboretum. Il veille a prélever uniquement des semences sur des pieds mère originaires du massif de La Montagne. En 2010, il a livré au projet plusieurs centaines de graines d'espèces difficiles à récolter *in situ*.
La rencontre du Président des Amis des Plantes et de la Nature (APN) a permis d'amorcer un partenariat. Cette association représente le réseau de naturalistes le plus important de l'île. Cette collaboration permettra de localiser de nouveaux semenciers et d'accentuer les récoltes.

Au 31 octobre 2010, le bilan des récoltes est le suivant :

	Espèce	Nb ind sur la zone	Objectif récolte	Total récolté	*In situ*	*Ex situ*	Origine Grande Chaloupe	Origine Massif de la Montagne
Espèces protégées	*Clerodendrum heterophyllum*	Environ 75	1000	940	520	420	520 (55%)	920 (98%)
	Croton mauritianus	1	1000	1025	0	1025	53 (5%)	53 (5%)
	Dombeya populnea	12		3500	270	3230	270 (18%)	270 (18%)
	Erythroxylum hypericifolium	Environ 800	1000	75	75	0	75 (100%)	75 (100%)
	Foetidia mauritiana	Environ 180	2000	1940 fruits	1475 fruits	465 fruits	1940 (100%)	1940 (100%)
	Gastonia cutispongia	1		1000	0	1000	1000 (100%)	1000 (100%)
	Hibiscus columnaris	Environ 160	2000	3290	2290	1000	3180 (90%)	746 (90%)
	Indigofera ammoxylum	3	1000	3300	2510	2185	2570 (78%)	2570 (78%)
	Latania lontaroides	4		9	0	9	0	9
	Obetia ficifolia	20aine		plusieurs milliers	plusieurs milliers	0		100%
	Poupartia borbonica	Environ 30	600	1435	160	1275	1435 (100%)	1435 (100%)
	Stillingia lineata	Environ 85	1000	460	38	422	393 (85%)	460 (100%)
	Tabernaemontana mauritiana	Environ 15	Non prévu	14	14	0	14 (100%)	14 (100%)
	Tabernaemontana persicariifolia	4	600	144	0	144	144 (100%)	144 (100%)
Espèces non protégées mais peu communes	*Abutilon exstipulare*	Environ 20		8590	8590	0	8590 (100%)	8590 (100%)
	Cassine orientalis	Ø		2315	2315	0	2315 (100%)	2315 (100%)
	Diospyros borbonica			345				
	Dombeya acutangula	Environ 750		plusieurs dizaines de milliers				
	Fernelia buxifolia	Environ 250		>14550	??	14550	14550 (100%)	14550 (100%)
	Myonima obovata	Ø		235	235	0	0	235 (100%)
	Terminalia bentzoë	Environ 15		23	23	0	23 (100%)	23 (100%)
	Vepris lanceolata	Ø		>550	>550	0	>550 (100%)	>550 (100%)
Espèces non protégées, communes	*Antirhea borbonica*	Ø		1250	890	0	600 (48%)	1250 (100%)
	Aphloia theiformis	Ø		5860	5860	0	0	5860 (100%)
	Dodonaea viscosa	Ø		40885	410	40475	27350 (67%)	13535 (33%)
	Cossinia pinnata	Ø		14000	0	14000	0	0
	Olea europaea	Ø		61500	61500	0	61500 (100%)	61500 (100%)
	Olea lancea	Ø		6285	6285	0	4780 (77%)	6285 (100%)
	Mimusops maxima	Ø		48	48	0	48 (100%)	48 (100%)
	Pandanus sylvestris	Ø		385	385	0	0	385 (100%)
	Phyllanthus casticum	Ø		10900	10900	10900	10900 (100%)	10900 (100%)
	Pittosporum senacia	Ø		>>800	>>800	0	800	>>800
	Scutia myrtina	Ø		>1000	>1000	0	(100%)	(100%)
	Toddalia asiatica	Ø		40	40	0	0	40 (100%)
	Turraea thouarsiana	Ø		750	750	0	0	0

Hibiscus columnaris

Foetidia mauritiana

Indigofera ammoxylum

Dans le tableau ci-dessus, dans certains cas le nombre de semences récoltées est estimé. La petite taille des graines de certaines espèces ne nous permet pas d'en évaluer le nombre exact. Une estimation est faite en pesant un lot de référence contenant un nombre connu de semences puis en extrapolant au poids total récolté.

Prochaines étapes :
Les récoltes continueront d'être assurées en interne sous la responsabilité et le pilotage de l'assistant technique selon le mode opératoire précité.

Problèmes (comme évoqué dans les précédents rendus) :
1/ la disponibilité variable en semences, le manque de connaissance de la phénologie des espèces semi-xérophiles, les cycles de fructification différents par espèce et aléatoires pour une même espèce,
2/ le relief accidenté,
3/ la législation sur les espèces protégées.

Mesures prises :
1/ Forte mobilisation des agents de terrain du Parc national dans l'accompagnement des actions de prospection, de veille et de récolte. Mise en place de partenariats afin d'augmenter la capacité de récolte du projet.
2/ Les agents de terrain du bénéficiaire coordinateur ont reçu une formation « sécurité montagne ». L'assistant technique du projet LIFE+ COREXERUN participera à la prochaine session (premier trimestre 2011). Dans tous les cas, lors des récoltes il est systématiquement accompagné d'un agent de terrain du PNRun.
3/ La demande de dérogation (A7) permettant l'utilisation d'espèces protégées par arrêté ministériel a été soumise au MEEDDAT dans les meilleurs délais et nous a été notifiée le 09 juin 2009.

Objectif atteint/ valide : Cet objectif est primordial pour produire les 100 000 plants nécessaires aux opérations de reconstitution et de restauration. Les actions préparatoires menées en amont ne remettent pas en cause la viabilité de cette action.

Coût prévu : 21 000 euros
Coût actuel : 5 599,66 euros (les récoltes sont assurées par l'assistant technique dont le salaire est imputé au budget du projet depuis son recrutement officiel par l'établissement le 01 mai 2010).

4.1.3.4. Production et encadrement à la production de plants (C4)

Prévu : de janvier 2009 à décembre 2013
En cours depuis septembre 2009

Descriptif : Production de plants nécessaires aux actions de reconstitution et de restauration. Optimiser par l'expérimentation la production et la qualité des plants à partir d'un matériel végétal souvent rare et dont la culture est mal connue.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès :
Depuis septembre 2009 des itinéraires techniques de production propres aux espèces récoltées sont expérimentés au secteur nord du Parc national. Ces essais n'étaient pas prévus dans la proposition mais sont toutefois financés sur fonds LIFE+ car ils représentent un enjeu majeur d'acquisition de connaissances et impliquent de faibles dépenses (moins de 1 000 euros dépensés depuis le démarrage du projet). Ils ont pour objectif de mieux comprendre le mode de développement des espèces du milieu semi-sec. Par manque de temps, cette expérience n'a pas encore été capitalisée par écrit. La rédaction d'un document technique est prévu courant 2011.
Cette action réalisée en interne a également permis de produire plusieurs centaines de plants. Ils sont à disposition du projet en fonction des besoins (actions C ou D).

Plants produits en interne : Bois de fièvre, Bois puant, Bois blanc rouge et Ti bois de senteur.

La rencontre du maître d'œuvre (EGIS route) en charge de la végétalisation des abords du chantier de la Route des Tamarins[5] a permis à l'équipe LIFE+ de capitaliser une expérience et des connaissances précieuses pour la rédaction du cahier des charges relatif à cette action (production de 100 000 plants indigènes de la forêt semi-sèche).
En octobre 2009, le document a été validé par le comité de pilotage du programme LIFE+ COREXERUN.
En novembre 2009, les modalités de passation du marché ont été présentées aux membres du Conseil d'administration du Parc national avant mise à la publicité. Un vote favorable à l'unanimité a été obtenu pour poursuivre la procédure (cf. Annexe 6.13.1.).
En mai 2010, l'analyse des candidatures a été présentée aux membres du bureau du Conseil d'administration du Parc national pour avis (cf. Annexe 6.13.2.).
En juillet 2010, la prestation a été notifiée à la Pépinière du Théâtre dont le savoir-faire, les coûts et la capacité de production ont été déterminants dans l'attribution du marché (cf. Annexe 6.13.3.). Cette société produira sur trois ans 100 000 plants indigènes de la forêt semi-sèche à partir des semences récoltées par les agents du Parc national. Les lots de graines seront transmis par l'équipe projet en fonction des besoins de la pépinière..
En août 2010, une première réunion technique avec le prestataire a eu lieu. Un planning cultural en a découlé (cf. Annexe 6.13.4.). Ce document permet de suivre les quantités de production et les périodes de mises en culture de chaque espèces commandées sur les deux prochaines années (2001 et 2012).
En octobre 2010, une première transmission de plusieurs dizaines de milliers de graines sur un total de 13 espèces a permis le lancement officiel de l'opération de mise en culture. Une médiatisation de l'évènement a eu lieu et des articles ont été publiés dans les principaux quotidiens de l'île (cf. D4).

Espèces indigènes de la forêt semi-sèche sur le site de La Pépinière du Théâtre

[5] production et plantation de 250 000 plants d'espèces semi-xérophiles

Prochaines étapes : Mise en œuvre et suivi du planning cultural. L'équipe LIFE+ travaille dès à présent en étroite collaboration avec le chef de culture de la Pépinière du Théâtre afin d'assurer une concordance optimale entre les actions de récolte, de mise en culture, de restauration et de reconstitution.
Il a été décidé de ne pas externaliser l'opération d'encadrement et de l'assurer en interne. En effet, le prestataire sélectionné dispose d'une expérience conséquente dans la conduite des itinéraires techniques de production des espèces indigènes du milieu semi-sec et a bénéficié d'une formation spécifique du CIRAD dans le cadre de la végétalisation des abords de la Route des Tamarins. Toutefois, selon la charge de travail et les limites de l'équipe permanente, le comité de pilotage se réserve la possibilité de recourir à cette prestation.

Afin d'élargir son champ de connaissances et son savoir faire, le prestataire encadrera un stage de Master 2 BEST (biodiversité et écosystèmes tropicaux) dédié à l'expérimentation de différentes techniques de germination des espèces de la forêt semi-sèche (hors fonds LIFE). Cette action anticipée et portée par la Pépinière du Théâtre vise à garantir l'atteinte de ses objectifs de production. Cette opération est une contribution non négligeable au succès du projet LIFE+ COREXERUN (cf. Annexe 6.13.5.).

Problèmes : Pas de problème rencontré.

Les facteurs limitants mentionnés dans les précédents rendus ont été maîtrisés :

- Un prix unitaire commun à toutes les espèces est pratiqué afin de pouvoir réajuster les quantités commandées si une espèce montre de trop mauvais résultats à la récolte et à la production.
- Le site de production de la Pépinière du Théâtre est localisé dans la même zone écologique que celle du massif de La Montagne afin de ne pas perturber et modifier les caractères de l'espèce et avoir le plus de réussite possible à la plantation. De plus, les plants en pépinière subiront un stress hydrique de plusieurs mois afin d'optimiser leur chance de survie une fois implantés définitivement sur la zone du projet.
- Le pépiniériste sélectionné dispose d'une expérience conséquente dans la conduite des itinéraires techniques de production des espèces indigènes du milieu semi-sec. Il a bénéficié d'une formation spécifique du CIRAD dans le cadre de la végétalisation des abords de la Route des Tamarins.

Objectif atteint/ valide : Cet objectif est primordial et doit être mené à terme. Il est indispensable à la réalisation des actions de restauration et de reconstitution. Les actions menées en amont confirment sa viabilité.

Coût prévu : 527 000 euros
Coût actuel : 3 205,66 euros (frais de publication de l'annonce du marché aux Journaux officiels et dans les quotidiens locaux)

En réponse au courrier de la Commission du 06 janvier 201 :

<u>1/ Identification du volume de production</u>
Lors du rendu du rapport de démarrage, les quantités de plants à produire par espèce ne pouvaient pas être correctement appréciées pour la simple raison qu'elles dépendaient étroitement de la réalisation de l'action A6, de la définition des protocoles et de la disponibilité en semences.
L'exemple de la route des Tamarins montrait que, sur certaines espèces, les années de production de graines étaient variables et ne pouvaient pas être anticipées.

Suite à la restitution de l'action A6 et au démarrage des actions C3 et C4, la liste des espèces végétales à considérer a été affinée, la logique d'intervention des actions de reconstitution et de restauration a été réajustée et les quantités de plants à produire par espèce ont été définies.

Ces informations sont référencées dans les tableaux ci-après.

Germination de Bois de cinte et repiquage de Bois blanc rouge

Tableau de distribution du nombre de plants par espèce à prévoir pour la reconstitution

Densité recommandée	Espèce	Partie haute		Partie basse	Total			Stock de semences disponibles
		2011	2012	2012	2011	2012	Total	
+++	*Cossinia pinnata*	1500	1500	1500	[illegible]	[illegible]	[illegible]	14000
	Dodonaea viscosa	3000	2000	2500	[illegible]	[illegible]	[illegible]	41000
	Dombeya acutangula	3000	1500	2500	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6500++
	Dratoxylon apetalum	3500	2000	2500	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0
	Dracaena reflexa	1000	1000	1000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0
	Fernelia buxifolia	0	3000	1600	[illegible]	[illegible]	[illegible]	15300
	Ficus reflexa	3000	1500	2500	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0
	Obetia ficifolia	250	250	200	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0
	Olea europaea	0	3000	1600	[illegible]	[illegible]	[illegible]	70000
	Phyllanthus casticum	3000	1500	2500	[illegible]	[illegible]	[illegible]	11000
	Terminalia bentzoe	3000	2000	1600	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0
++	*Abutilon exstipulare*	600	600	750	600	1350	1950	7300
	Antirhea borbonica	600	600	570	600	1170	1770	550
	Aphloia theiformis	600	600	570	600	1170	1770	5000
	Cassine orientalis	0	1000	570	0	1570	1570	1550
	Croton mauritianus	600	600	570	600	1170	1770	1000
	Erythroxylum hypericifolium	100	100	100	100	200	300	0
	Eugenia buxifolia	500	500	570	500	1070	1570	0
	Foetidia mauritiana	0	1000	570	0	1570	1570	1250++
	Hibiscus columnaris	600	600	750	600	1350	1950	3000
	Indigofera ammoxylum	0	1200	570	0	1770	1770	3240
	Pouzolzia laevigata	600	600	570	600	1170	1770	0
	Securinega durissima	0	1500	570	0	2070	2070	0
+	*Caesalpinia bonduc*	0	0	0	0	0	0	0
	Clerodendrum heterophyllum	200	200	200	200	400	600	950
	Dictyosperma album	0	320	160	0	480	480	0
	Diospyros borbonica	160	160	160	160	320	480	80
	Ficus rubra	200	200	200	200	400	600	0
	Gastonia cutispongia	0	400	200	0	600	600	0
	Latania lontaroides	200	200	200	200	400	600	0
	Mimusops maxima	160	160	160	160	320	480	0
	Myonima obovata	160	160	160	160	320	480	230
	Molinaea alternifolia	160	160	160	160	320	480	0
	Olea lancea	0	320	160	0	480	480	7100
	Pittosporum senacia	160	160	160	160	320	480	++
	Pleurostylia pachyphloea	0	0	0	0	0	0	0
	Poupartia borbonica	200	200	200	200	400	600	0
	Ruizia cordata	160	160	160	160	320	480	+
	Scolopia heterophylla	0	0	0	0	0	0	0
	Scutia myrtina	160	160	160	160	320	480	1700
	Stillingia lineata	200	200	200	200	400	600	460
	Tabernaemontana persicariifolia	200	200	200	200	400	600	140
	Tarenna borbonica	0	320	160	0	480	480	0
	Toddalia asiatica	0	320	160	0	480	480	35
	Vepris lanceolata	160	160	160	160	320	480	0
	Total	**27930**	**32310**	**30050**	**27930**	**62360**	**90290**	

La colonne « stock des semences disponibles » du tableau ci-dessus, correspond aux récoltes du projet à la date du 31 octobre 2010.
Tableaux de distribution du nombre de plants par espèce et par parcelle à prévoir pour la restauration

Parcelle 5		
	Espèce	Nb
Renforcement espèces protégées (zone cœur)	*Croton mauritianus*	100
	Dombeya populnea	100
	Erythroxylum hypericifolium	50
	Foetidia mauritiana	100
	Indigofera ammoxylum	100
	Scolopia heterophylla	50
	Total renforcement	**500**
Restauration zone tampon	*Cossinia pinnata*	750
	Dodonaea viscosa	750
	Dombeya acutangula	750
	Dorataxylon apetalum	350
	Dracaena reflexa	350
	Indigofera ammoxylum	150
	Molinaea alternifolia	350
	Olea lancea	750
	Olea europaea	750
	Pittosporum senacio	750
	Pleurostylia pachyphloea	175
	Securinega durissima	750
	Tarenna borbonica	175
	Turraea thouarsiana	350
	Vepris lanceolata	350
	Total restauration zone tampon	**7500**

Parcelle 10		
	Espèce	Nb
Renforcement espèces protégées (zone cœur)	*Dombeya populnea*	50
	Erythroxylum hypericifolium	50
	Foetidia mauritiana	50
	Hibiscus columnaris	50
	Poupartia borbonica	50
	Scolopia heterophylla	50
	Stillingia lineata	50
	Tabernaemontana persicariifolia	50
	Total renforcement	**400**
Restauration zone tampon	*Dodonaea viscosa*	80
	Dombeya acutangula	80
	Eugenia buxifolia	80
	Hibiscus columnaris	80
	Mimusops balata	80
	Olea europaea	80
	Obetia ficifolia	120
	Phyllanthus casticum	80
	Stillingia lineata	80
	Tarenna borbonica	80
	Terminalia bentzoë	80
	Toddalia asiatica	80
	Vepris lanceolata	80
	Total restauration zone tampon	**1000**

Parcelle 7	
Espèce	Nb
Obetia ficifolia	**100**

Les numéros des parcelles mentionnés dans les tableaux ci-dessus, permettent d'identifier les zones de restauration qui bénéficieront d'un renforcement de population. Ce système de numérotation est utilisé dans le relevé de conclusions de l'action A6 et dans le cahier des charges de l'action C1 (cf. Annexe 6.11.1.).

En réponse au courrier de la Commission du 06 janvier 2010 :

<u>2/ Identification du coût de production</u>
Pour rappel, une commande globale de 100 000 plants a été passée par voie d'appel d'offres à La Pépinière du Théâtre.
Le coût unitaire de production est de 3,9 euros, soit un montant total de la prestation de 390 000 euros au lieu des 492 000 euros initialement prévus. Cet écart financier nous donne une flexibilité appréciable pour la mise en œuvre du projet. Elle nous permettra de mieux adapter nos interventions en fonction de la réaction du milieu et des plants après réintroduction.

4.1.4. Communiquer : Communication et diffusion autour du projet (D)

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission en date du 20 avril 2010, les efforts de communication et sensibilisation menés auprès des communes et de la population locale sont décrits dans les actions ci-après.

4.1.4.1. Réalisation du site Internet et maintenance (D1)

Prévu : de janvier 2009 à décembre 2013
En cours depuis février 2009
Action prévue sur la durée totale du projet.

Descriptif : Création d'un site Internet spécifique au projet LIFE+ COREXERUN afin de faire connaître à un large public les objectifs du projet et de suivre son évolution au cours des 5 années du projet et au delà. Cette action participera amplement aux actions de communication et de diffusion (D4).

Responsable de l'action: Parc national de La Réunion

Progrès : Dans le respect des critères fixés par la Commission européenne, un site Internet a été créé : http://www.reunion-parcnational.fr/corexerun/
Un accès direct est possible à partir du site Internet du Parc national de La Réunion sous la dénomination « Projet LIFE+ ».

La mise en ligne effective du site Internet a été faite en juin 2009. La construction et la mise en œuvre de cette action a bénéficié de l'aide technique et des compétences internes du Parc national de La Réunion. Cette mise à disposition est une contribution supplémentaire du bénéficiaire coordinateur au programme.
Au mois de juillet 2009, le recrutement de la chargée de communication a permis la réalisation d'une étude plus fine des publics visés par cet outil. S'en est suivi la passation d'un marché relatif à la refonte du site Internet existant afin d'obtenir un outil fonctionnel, attractif et adapté aux enjeux du programme.
En février 2010, aucune offre soumise dans le cadre du marché n'a répondu à l'ensemble des critères exigés par le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Les montants financiers proposés étaient tous supérieurs au budget disponible. Il a été décidé de classer le marché sans suite et de continuer à animer en interne le site Internet actuel. Ce dernier est mis à jour sur une base hebdomadaire :

- Il présente le projet en français et en anglais.
- Il informe sur les avancées des différentes actions et annonce les événements importants à venir.
- Il propose au téléchargement les principales productions techniques et pédagogiques du projet.
- Il permet un renvoi vers les sites Internet des partenaires dont celui de la Commission.
- Il référence les articles de presse parus et met à disposition une photothèque.

Une lettre d'information trimestrielle permet d'animer et de renvoyer les abonnés vers le site et les nouveaux articles publiés.

Actions hors fonds LIFE

- En accompagnement à cette action, la DIREN (co-financeur) a mis en ligne sur son site Internet un renvoi vers le projet LIFE+ COREXERUN dans sa rubrique espèces invasives, sites à consulter.
  http://www.reunion.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=360
- Le service communication du Parc national a mis en avant le site Internet du projet LIFE+ COREXERUN dans sa 13ème lettre d'information. Il a ainsi activement participé à la promotion du programme (cf. Annexe 6.14.).

Prochaines étapes : Poursuivre la maintenance du site durant le projet et au delà.

Problèmes : Pas de problème rencontré.

Objectif atteint/ valide : L'atteinte de cet objectif permettra de sensibiliser un large public à la préservation de l'environnement et de mettre en réseau les acteurs de l'environnement locaux, nationaux et internationaux sur les thématiques du projet.

Coût prévu : 10 000 euros
Coût actuel : 5 175,17 euros
Les frais imputés correspondent au salaire de la chargée de communication et du temps passé sur cette action.

4.1.4.2. Rédaction du Layman's report (D2)

Action non démarrée
Prévu : de novembre 2013 à mars 2014

Descriptif : Réalisation d'un rapport de synthèse de présentation du projet, des objectifs, des actions menées et des résultats obtenus, à l'attention d'un large public.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Objectif atteint/ valide : L'atteinte de cet objectif permettra de sensibiliser un large public à la préservation de l'environnement et plus spécifiquement à la protection des habitats semi-xérophiles.

Coût prévu : 12 333 euros

Document à venir : Rapport de synthèse final de présentation du projet (Layman's report)

Relique de forêt semi-sèche

4.1.4.3. Création et mise en place de panneaux informatifs (D3)

Prévu : de janvier à juin 2009
Réalisé : de juillet 2009 à mars 2010
Retard : 9 mois

Descriptif : Apposer des panneaux de présentation du projet dans des endroits accessibles et visibles par le public.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : Les deux entrées du Chemin des Anglais (sur les communes de La Possession et Saint-Denis) ont été habillées par des panneaux de présentation du projet. Ils informent les usagers de la réalisation d'un projet européen de conservation sur le site et expliquent les enjeux qui en découlent. Ils permettent également de renvoyer les visiteurs intéressés vers le site Internet du programme ainsi que vers l'équipe permanente.
L'emplacement des panneaux est stratégique. Le Chemin des Anglais est l'unique accès au massif de La Montagne. Il est donc très emprunté par les randonneurs. A terme, il serait judicieux d'apposer un panneau sur le site du village de la Grande Chaloupe afin de couvrir l'ensemble des zones desservies par le Chemin des Anglais. Une marge financière suffisante a été prévue à cet effet.

Problèmes et causes du retard : le retard accumulé est volontaire. Il trouve son explication dans les derniers évènements politiques de l'île et l'arrêt du projet Tram-Train en mars 2010. Ce projet de transports en commun prévoyait de franchir le massif de La Montagne au moyen de trois tunnels successifs avec une émergence à la Grande Chaloupe.
La réalisation des premières phases du chantier a nécessité l'expropriation de certaines familles du village de la Grande Chaloupe créant des tensions sociales importantes sur le zone. Tout projet était dès lors mal perçu.
Aussi, il a été décidé de ne pas intervenir et de ne pas apposer de signalétique sur le massif tant que le climat social n'était pas favorable.
Suite aux élections régionales et le changement de majorité, le projet Tram-Train a été abandonné et deux panneaux relatifs au projet LIFE+ COREXERUN ont pu être mis en place sur le site (cf. Annexe 6.15.).

Objectif atteint/ valide : l'objectif a été atteint. Désormais, tout public empruntant le chemin des anglais a la possibilité de s'informer sur l'existence d'un projet européen de conservation des reliques de forêts semi-sèche sur le massif de la Montagne et ainsi, contribuer à sa réussite.

Coût prévu : 5 000 euros
Coût actuel : 1 935,46 euros

4.1.4.4. Stratégie de communication (D4)

Prévu : de juin 2009 à mars 2014
En cours depuis juillet 2009 (date de recrutement de la chargée de communication)

Descriptif : Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication spécifique au projet LIFE+.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : La personne recrutée au poste de chargée de communication présente les compétences requises pour réaliser une stratégie de communication conforme aux attentes du projet. Par conséquent, la cellule LIFE+ n'a pas fait appel à un prestataire externe et a assumé en interne la réalisation de cette dernière.

Un travail en concertation avec les principaux acteurs de l'environnement à La Réunion a permis de construire une stratégie de communication complète et spécifique au contexte particulier du projet.
Deux groupes techniques propres à la pédagogie et à la communication ont été constitués. Ils sont aussi bien composés d'agents internes au Parc national (dont l'assistante de communication, la chargée de mission pédagogie, la chargée de mission patrimoine culturel, la chargée de communication du projet et un agent de terrain), que de personnes ressources externes (dont le responsable de communication DDE/DIREN, le responsable éducation et sensibilisation de la réserve marine de La Réunion, le professeur porteur de projets du Parc national de La Réunion et un enseignant, maître formateur et naturaliste).
Il est important de noter à nouveau la forte mobilisation des agents du Parc ainsi que la volonté des acteurs externes à contribuer bénévolement au succès du projet.

Les comptes-rendus des différentes réunions et la stratégie de communication sont annexés au présent rapport (cf. Annexe 6.16.1. et 6.16.2.).

La stratégie de communication prévoit d'informer de façon simple sur les objectifs, les actions et les résultats du projet LIFE+ COREXERUN, mais aussi de permettre au grand public de se l'approprier. Elle a pour cible principale les habitants de la zone d'étude, les scolaires et le tout public. Suivent les professionnels de l'environnement et les journalistes qui transmettront l'information au grand public. Elle intègre dans la globalité les directives de la Commission européenne sur le sujet. Elle est en cohérence avec la stratégie de communication du Parc national et la charte graphique attenante.

Afin de toucher au mieux la cible déterminée, les moyens de communication les plus pertinents ont été définis en fonction du budget disponible. Leur mise en œuvre est en cours (cf. Annexe 6.16.3.).

1/ Identité visuelle
Compte tenu de la durée de vie du projet LIFE+ COREXERUN (5 ans), il est apparu pertinent de lui créer une identité propre, afin qu'il soit reconnu et dissocié des autres projets. Par conséquent, un logo présentant le projet LIFE+ COREXERUN et ses ambitions a été conçu. Un document relatif à son interprétation a été transmis à la Commission en annexes du rapport de démarrage.
Le logo est diffusé sur tous les outils de communication utilisés dans le cadre du programme.

2/ Moyens médias

- ***le site Internet***
  www.reunion-parcnational.fr/corexerun (se référer à la partie 3.1.4.1. du présent rapport)
- ***la presse***
  Deux conférences de presse ont été organisées (29 juin 2010 et 26 octobre 2010). Elles ont mis en lumière :
  - le deuxième atelier de travail (A6) et l'intervention des experts des Mascareignes lors d'une sortie de terrain sur la zone de reconstitution du programme.
  - La transmission de plusieurs milliers de graines à la Pépinière du Théâtre dans la cadre de la prestation de production de 100 000 plants indigènes de la forêt semi-sèche.

  Des communiqués de presse (août 2010 et septembre 2010) ont également permis de faire parler du projet comme la participation aux journées du patrimoine .
  Tous les articles et le reportage (JT RFO du 30 juin 2010) parus sur le projet entre le 01 octobre 2009 et le 31 octobre 2010 sont annexés au présent rapport (cf. Annexe 6.16.4., 6.16.5. et 6.16.6.).

3/ Moyens hors médias

- ***Newsletter***
  Diffusion d'une lettre d'information trimestrielle à plus de 400 inscrits. Tout internaute à la possibilité de s'inscrire à la *newsletter* ou de la télécharger *via* le site Internet du projet. Au 31 octobre 2010, 4 lettres d'information ont été produites et diffusées par l'équipe projet (cf. Annexe 6.16.7.).
- ***Panneau d'information***
  Mise en place de panneaux informatifs sur la zone d'étude du projet (se référer à la partie 3.1.4.3. du présent rapport).
- ***Kakemono***
  Création d'un *roll up* (kakemono) spécifique au projet (cf. Annexe 6.16.8.). La structure graphique de cet outil a été volontairement réduite à quelques accroches texte pour favoriser le visuel. Cette démarche vise à susciter l'intérêt des visiteurs lors d'évènements en extérieur et facilite la sensibilisation du grand public. Ce support de communication a permis l'habillage de tous les stands, les conférences de presse et les ateliers de travail tenus jusqu'à présent.
- ***Plaquette***
  Création d'une plaquette institutionnelle au format 3 volets présentant le constat, les actions et les objectifs du projet LIFE+ COREXERUN (cf. Annexe 6.16.9.).

Cette plaquette vient en complément du *Roll-up* mis en avant dans toutes les manifestations publiques. Ce support de communication a été tiré en 5 000 exemplaires. Une diffusion est en cours auprès des institutionnels, des scolaires et du grand public *via* les partenaires du projet et les différents évènements auxquels la cellule projet participe. Au 31 octobre, près d'un millier de plaquettes ont été diffusées.

– ***Montage vidéo***

Réalisation d'un documentaire suite à la mission d'échange entre l'équipe permanente du projet, la Mauritian Wildlife Foundation et le Parc national des Gorges de Rivière Noire dans les îles Maurice et Rodrigues (cf. Annexe 6.16.10.). Diffusion de cet outil audiovisuel lors du deuxième atelier de travail. Cet outil sera à nouveau valorisé et projeté lors d'évènements de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public. Une mise en ligne sur le site Internet du projet est en cours.

4/ Sensibilisation – Éducation

– ***Partenariat avec les habitants de la Grande Chaloupe***

Ce partenariat engagera 26 foyers (sur une trentaine) dans la production de 4 espèces indigènes non protégées de la forêt semi-sèche. Chaque famille a été visitée (porte à porte) et recevra du projet un « kit de production » constitué de l'équipement nécessaire pour produire plusieurs centaines de plants. Un encadrement et une assistance technique seront effectués par l'équipe permanente. A terme, la moitié des plants produits seront mis en terre sur un site attenant à la zone de reconstitution afin de densifier les actions de conservation et de valoriser l'implication des habitants en leur dédiant une parcelle de forêt. La moitié des plants restants sera donnée aux familles, au même titre que le « kit de production ».

Une première visite de terrain a été organisée conjointement avec le conseil de quartier de la Grande Chaloupe en faveur des habitants afin de leur présenter le projet sur site. Un groupe de 15 personnes étaient guidés par une médiatrice du PNRun accompagnée de l'assistant technique du programme LIFE+ (cf. Annexe 6.16.11.).

Présentation du projet autour du panneau informatif (Chemin des anglais côté Possession)

Les habitants investis dans le projet, du fait de leur proximité géographique avec les zones d'intervention, pourront assurer une surveillance et prévenir les entités compétentes en cas de départ de feu, de vol ou de vandalisme.
Cette opération est labellisée « Année internationale de la biodiversité 2010 » (cf. ci-après).

- ***Sensibilisation des scolaires***
  Mise ne place d'une classe pilote LIFE+ COREXERUN à l'école Evariste de Parny sur la commune de La Possession. La majorité des enfants de la Grande Chaloupe sont scolarisés dans cette établissement. L'objectif de ce projet « Un enfant, un arbre endémique réintroduit » est de sensibiliser les élèves à l'intérêt de sauver la forêt semi-sèche. Des interventions en salle et sur le terrain sont prévues sur deux ans. Le projet de la classe pilote et son déroulé sont annexés au présent rapport (cf. Annexe 6.16.12.).
  Une première présentation en classe a été effectuée par un médiateur du Parc national (cf. Annexe 6.16.12.). Suivront la visite d'un jardin conservatoire, la mise en place d'un arboretum, la création d'une pépinière temporaire, la visite de la Pépinière du Théâtre et la réintroduction des plants produits par la classe en milieu naturel.
  Cette opération est labellisée « Année internationale de la biodiversité 2010 » (cf. ci-après).
- ***Manifestations***
  Participation aux principaux événements d'éducation à l'environnement. Les manifestations concernées sont référencées dans le tableau ci-dessous :

Manifestation	Date	Lieu	Nbre de personnes rencontrées	Nature de l'intervention
Journées du développement durable	1 avril 2010	Le Port	208 enfants + une dizaine d'enseignants + service développement durable de la mairie du Port	Tenue d'un stand d'information sur le PNRun et le projet LIFE+ COREXERUN
Journées du patrimoine	19 septembre 2010	La Grande Chaloupe	500	Tenue d'un stand d'information sur le projet LIFE+ COREXERUN
Grand raid	23 et 24 octobre 2010	Saint-Denis	382	Tenue d'un stand d'information que le PNRun et le projet LIFE+ COREXERUN

Participation aux journées du Patrimoine

- ***Revues spécialisées***
  Plusieurs contributions ont eu lieu, dans le dernier journal « AGRONEWS » du CIRAD (édition Réunion/ Océan Indien), dans le guide « financements à destination des gestionnaires d'Outre-Mer » et dans la brochure « Enrayer la perte de biodiversité » (cf. Annexes 6.16.13., 6.16.14. et 6.16.15.).
  Un article de 14 pages paraîtra en fin d'année dans le prochain journal « Info nature » de la Société Réunionnaise d'Étude et de Protection de l'Environnement (SREPEN). Un autre article a été proposé pour le prochain numéro « Espaces naturels » piloté par l'Atelier Technique des Espaces Naturels. Ces parutions supplémentaires permettront un rayonnement régional et national du projet.
- ***Enquête***
  Une enquête sera bientôt diffusée auprès des publics cibles de la stratégie de communication du projet. Cet outil vise à mesurer l'évolution de l'intérêt du grand public pour la forêt semi-sèche et les actions mises en œuvre tout au long du projet. A terme, cette enquête permettra d'apprécier la pertinence de la stratégie de communication.
- ***Labels***
  Au 31 octobre 2010, trois opérations du projet LIFE+ COREXERUN bénéficient du label « Année internationale de la biodiversité 2010 » (cf. Annexe 6.16.16.) :
  1/ Second atelier de travail (A6),
  2/ Partenariat avec les habitants de la Grande Chaloupe (D4),
  3/ Classe pilote : Un enfant, un arbre endémique réintroduit (D4).

Actions hors fonds LIFE

- ***Exposition***
  Une exposition itinérante sur la biodiversité terrestre réunionnaise est organisée par Science Réunion (association créée par l'Université de La Réunion). Le Parc national en tant que partenaire financier a proposé 7 panneaux. Ils font partis intégrante de l'exposition. Un panneau propre au projet LIFE+ COREXERUN a été conçu (cf. Annexe 6.16.17.). Cet affichage sera exposé dans différentes villes de l'île puis en métropole dans des lieux de grande affluence comme les aéroports. Cette action est une contribution financière supplémentaire du bénéficiaire coordinateur hors fonds LIFE.
- ***Brochure***
  La brochure informative du Parc national a été révisée suite au classement de La Réunion au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette nouvelle version met en avant le projet LIFE+ COREXERUN (cf. Annexe 6.16.18.). Ce support de communication largement diffusé dans l'île a été tiré en 50 000 exemplaires.
- ***Conte***
  Un conte intitulé « L'envol de l'espoir » a été créé en interne et permet de sensibiliser le jeune public au besoin de préserver la forêt semi-sèche. Il raconte l'histoire du papillon *Salamis augustina* et de sa plante hôte *Obetia ficifolia*. Ce conte illustre parfaitement le logo du projet LIFE+ COREXERUN. Il est disponible en français et en créole (cf. Annexe 6.16.19.).

Prochaines étapes : Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication suivant la logique précitée.
Les prochaines actions de communication avant la fin de l'année sont la participation à la fête de la science en novembre 2010 et la présentation des protocoles du projet à une instance internationale en décembre 2010 lors de la conférence de conservation de la flore menacée de l'Outre-Mer français.

Il est également prévu de remettre les « kits de production » aux habitants de la Grande Chaloupe en décembre 2010, dans le cadre du partenariat évoqué au préalable en point 4 de la présente action.

Problèmes : Pas de problème rencontré.

Objectif atteint/ valide : L'objectif est toujours valide. A terme, il vise l'appropriation du projet par la population locale afin qu'ils participent à son bon déroulement. Plus largement il tend à diffuser l'information technique nécessaires aux acteurs nationaux et internationaux afin d'optimiser leur expertise sur le projet et contribuer à sa réussite.
Aucune action préalable ne remet en cause la réalisation de l'objectif de la stratégie de communication.

Coût prévu : 145 092 euros
Coût actuel : 16 304,41 euros

Documents à restituer : Lettre d'information, plaquette, documentaire et autres produits de communication (cf. Annexe 6.16.).
Documents à venir : DVD de restitution, guide de restauration et de reconstitution et autres produits de communication.

4.1.4.5. Séminaire de restitution inter-régional (D5)

Action non démarrée
Prévu : de juin à décembre 2013

Descriptif : Organiser un séminaire de diffusion et de restitution d'une vingtaine de personnes de renommée scientifique. Présentation des résultats de l'application des protocoles et de leur évolution éventuelle. Visite sur site des zones de travaux.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Objectif atteint/ valide : L'atteinte de cet objectif permettra d'avoir une validation et une évaluation scientifique des protocoles innovants et démonstratifs mis en œuvre, qui sont la clé de la réussite du projet.

Coût prévu : 28 657 euros

Document à venir : Compte rendu de séminaire.

4.1.5. Évaluer : gestion, suivi et évaluation du projet (E)

4.1.5.1. Gestion du projet par le Parc national de La Réunion (E1)

Prévu : de janvier 2009 à décembre 2013
En cours depuis janvier 2009

Descriptif : Gestion technique, administrative et financière de l'ensemble du projet.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès:
Cette action impacte et concerne l'ensemble des points présentés dans ce rapport. Pour la période du 01 octobre 2009 au 31 octobre 2010, seules les étapes clés complémentaires aux actions précitées et permettant d'améliorer la compréhension du mode de fonctionnement du projet sont listées :

Octobre 2009

- soumission du rapport de démarrage à la Commission couplée d'un envoi d'une version originale à l'équipe externe du projet (Bureau Astrale)
- soumission d'une demande d'autorisation à la commune de Saint-Denis et à la DDE pour poser des panneaux de présentation du projet sur leurs terrains aux entrées du massif de La Montagne (D3)

Novembre

- comité de pilotage (cf. Annexe 6.17.1.)
- présentation et validation en CA du PNRun de la procédure de passation du marché de mise en culture de 100 000 plants indigènes de la forêt semi-sèche (C4)
- départ et non renouvellement du poste de secrétaire-comptable
- demande d'autorisation complémentaire au CNPN pour la récolte et la mise en culture de *Stillingia lineata* et *Clerodendron heterophyllum* (A7)

Décembre

- mise à la publicité du marché d'étude de l'état initial de conservation des zones LIFE+ (A5)
- mise à la publicité du marché de création et de maintenance du site Internet LIFE+ (D1)

Janvier 2010

- réception du GO (feu vert) de la Commission nécessaire à la poursuite du projet
- validation par le bénéficiaire coordinateur d'une demande d'avenant du bureau d'étude Biotope en vue de finaliser la cartographie des habitats cibles LIFE+ COREXERUN (A2)

Février :

- comité de pilotage (cf. Annexe 6.17.1.)
- mise à la publicité du marché de mise en culture (C4)
- mission d'échange sur les îles Maurice et Rodrigues : rencontre des agents de la Mauritian Wildlife Foundation (MWF) et du Parc national des Gorges de Rivière Noire (E3).

Mars :

- deuxième mission de l'équipe externe (Astrale) à La Réunion (E2)
- clôture du marché de cartographie des habitats cibles (A2)

Avril :

- présentation des avancées du projet au groupe technique habitats du CSRPN (cf. Annexe 6.17.2.)
- attribution du marché d'étude de l'état initial de conservation de zones LIFE+ au CIRAD (A5)
- présentation en bureau du CA du PNRun de l'analyse des candidatures du marché de mise en culture (C4)
- mise en place d'un partenariat avec le conseil de quartier de la Possession en faveur des habitants de la Grande Chaloupe (D4)

Mai :

- participation à la construction de la stratégie de conservation de la flore et des habitats à La Réunion (atelier de deux jours au CBNM, cf. Annexe 6.17.3.)

Juin :

- comité de pilotage (cf. Annexe 6.17.1.)
- participation aux rencontres 2010 des projets LIFE nature en France
- organisation d'un deuxième atelier de travail sur une semaine (A6)
- conférence de presse organisée sur la zone d'étude avec les experts des Mascareignes (D4)

Juillet :

- attribution du marché de mise en culture à la Pépinière du Théâtre (C4)
- signature entre le bénéficiaire coordinateur et les FAZSOI d'une convention d'occupation pour une durée de 4 années d'une parcelle de restauration localisée en terrain militaire (C1)

Août :

- rédaction d'un argumentaire à destination de la Direction de l'établissement afin de défendre auprès du Ministère de l'Écologie, l'intérêt de prolonger le poste d'assistant technique au delà des deux années de VCAT. Les motivations et les enjeux liés à cette intervention sont référencés en annexes (cf. Annexe 6.17.4.). Se référer également à l'encart (ci-après) réservé aux réponses aux courriers de la Commission.
- présentation des avancées du projet au président du CS du PNRun lors d'une sortie de terrain sur la zone d'étude (photo ci-contre)
- clôture du marché d'étude de l'état initial de conservation des zones LIFE+ COREXERUN (A5)

Septembre :

- comité de pilotage (aucun compte-rendu n'a été produit à l'issu de ce comité de pilotage qui était dédié essentiellement à la construction des cahiers des charges des marchés restauration et reconstitution dont les projets sont référencés en annexes du présent rapport, cf. C1 et C2)
- validation de la contribution du Conseil général par sa Commission permanente
- obtention de la dérogation préfectorale pour la récolte et la mise en culture de deux espèces protégées (A7)

Octobre :

- départ en congés maternité de la chargée de communication pour une durée de 4 mois (intérim assuré par le chef de projet)
- conférence de presse organisée à la Pépinière du Théâtre (C4 et D4)
- présentation des protocoles aux membres du CS du PNRun
- soumission du présent rapport à l'équipe externe pour premier avis

Afin d'optimiser les prises de décisions internes et les contributions des agents du PNRun, la diffusion des informations relatives aux avancées du projet se fait lors de réunions stratégiques :

- réunion de service au secteur nord du Parc national (lieu d'hébergement des bureaux de l'équipe permanente LIFE+ COREXERUN) au minimum une fois par mois.
- Points d'avancement en Comité de direction (CODIR) du PNRun tous les lundis.

En réponse au courrier de la Commission du 20 avril 2010 :

1/ Ressources humaines
Les recommandations de la Commission européenne ont été entendues. Malgré les complications administratives et les dernières consignes ministérielles relatives aux suppressions de postes, le PNRun met tout en œuvre pour prolonger le contrat de la personne occupant le poste d'assistant technique sur deux années supplémentaires. Cette action permettra de valoriser l'expérience acquise sur les deux premières années du programme, d'optimiser la tenue de l'échéancier, la mise en œuvre des travaux de conservation et leur suivi. Le nouveau contrat de travail de l'agent concerné prendra effet le 01 mai 2011.

Le départ de la chargée de communication en congés maternité a eu lieu en octobre 2010 pour une période de 4 mois. Son intérim est assuré par le chef de projet et le service de communication du PNRun. La personne actuellement en poste ne prévoit pas de rester à La Réunion à l'issue de son contrat de VCAT (juin 2011). Elle n'est donc pas concernée par la démarche entreprise pour le poste d'assistant technique. Une nouvelle personne sera recrutée à l'issue de son départ.

Action hors fonds LIFE
Un stage de Master 2 de 6 mois sous encadrement de la responsable du secteur nord du PNRun est actuellement en cours. L'objectif est d'identifier des points de leviers, à partir d'expériences similaires, qui permettront de minimiser les menaces extérieures au programme tels que le risque incendie, le braconnage, les vols, le vandalisme etc.

Prochaines étapes : La gestion technique, administrative et financière du projet jusqu'à sa clôture.
La soumission du prochain rapport intermédiaire (fin 2011).

Problèmes : pas de problème rencontré.

Objectif atteint/ valide : L'objectif est primordial et viable. Il assure le lien entre les différentes phases et actions du projet, permettant ainsi son bon déroulement.
La bonne conduite des actions préalables confirme la nécessité de réaliser cet objectif sur l'ensemble du projet.

Coût prévu : 251 622 euros
Coût actuel : 85 699,11 euros
Ce coût représente uniquement du temps de travail de l'équipe LIFE.

Documents à restituer : Le présent rapport de progrès accompagné de ses annexes.

Documents à venir: un rapport à mi parcours, un rapport de progrès et un rapport final.

4.1.5.2. Suivi des actions (E2)

Prévu : de février 2009 à décembre 2013
En cours depuis février 2009

Descriptif : Mise en œuvre et synthèse du protocole de suivi du projet.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : Poursuite du suivi régulier de la conduite des actions selon le mode opératoire définit dans le rapport de démarrage.

Quelques changements de fonctionnement ont eu lieu. Au 31 octobre 2010 les méthodes de suivi des différentes actions et aspects du projet sont les suivantes :

Le suivi administratif autrefois sous la responsabilité de la secrétaire comptable de l'équipe projet LIFE+ est, depuis fin novembre 2009, à la charge du coordinateur du projet. Un système d'archivage électronique hébergé par le PNRun a été mis en place. Il permet de sécuriser et de sauvegarder l'ensemble des données *via* un serveur dédié au projet.
Le classement des dossiers administratifs se fait en concertation avec le reste de l'équipe.

Le suivi financier est également assuré par le chef de projet depuis le départ de la secrétaire comptable LIFE+. Il assure tout particulièrement l'interface avec les personnes ressource du secrétariat général du PNRun. Ainsi, les cellules marchés, comptabilité et ressources humaines sont régulièrement sollicitées dans l'accompagnement et le suivi de certaines actions.
Un double archivage des pièces comptables est effectué dans les locaux du siège et de l'équipe permanente LIFE+ (secteur nord). Il en est de même pour les dossiers relatifs aux appel d'offres.

Des bilans administratifs et financiers sont réalisés mensuellement avec les différents services concernés. Ils permettent de rappeler les consignes des directives de la Commission et de s'assurer du bon avancement des différentes actions.
L'unique bénéficiaire associé du projet (Cdl) est en cours de lancement de ses actions (C2 et E6). Ses premiers bilans nous seront transmis en 2011.

Le chef de projet réalise également le *reporting* :

- des dépenses dans le tableau de suivi communiqué par la Commission,
- des fiches temps de l'équipe projet (rédaction avec la personne concernée puis signature conjointe du document avant transmission au Directeur de l'établissement pour visa définitif).

Ces documents seront annexés au rapport intermédiaire.

Le suivi des actions de communication et de sensibilisation est effectué *via* le fichier des indicateurs de la Commission européenne.
Des enquêtes sont également réalisées. Les premières ont été distribuées aux habitants de la Grande Chaloupe (26 foyers) et seront collectées lors de la remis des « kits de production » en décembre 2010. Ce document sera également distribué aux scolaires et au grand public lors d'évènements. Ces enquêtes visent à mesurer l'évolution de l'intérêt du grand public pour la forêt semi-sèche et les actions mises en œuvre tout au long du projet. A terme, cet outil permettra d'apprécier la pertinence de la stratégie de communication.

Le suivi scientifique est assuré par l'assistant technique en concertation avec le chef de projet et le service études et patrimoine du PNRun. Des points d'étapes sont organisés et validés chaque semaine. Les actions techniques en cours sont suivies et pilotées *via* le tableau de bord et l'échéancier mis en place à cet effet.
Un système de référencement des lots de graines récoltées a été mis en place afin de garantir le suivi de la traçabilité des semences et des plants à l'issue du projet. Ce mode de fonctionnement est imposé aux prestataires en charge de la production et de la réintroduction des plants en milieu naturel. Une base de données simplifiée sous Excel permet l'archivage des codes et des informations attenantes. Cet outil pourra être repris dans le cadre d'études post-projet afin d'évaluer l'efficacité des protocoles de restauration et de reconstitution.

Comme mentionné dans le chapitre précédent, différents groupes de suivi sont régulièrement réunis :

- des comités de pilotage à raison d'un par trimestre,
- des réunions de secteur à raison d'un par mois (minimum),
- des comités de direction à raison d'un par semaine.

Prochaines étapes : Poursuivre la mise en œuvre du protocole de suivi du projet.

Objectif atteint/ valide : L'objectif est primordial pour suivre le projet et évaluer l'atteinte des objectifs. Ça viabilité n'est pas remise en cause.

Coût prévu : 146 050 euros
Coût actuel : 22 948,81 euros

4.1.5.3. Coordination avec d'autres projets (E3)

Prévu : de janvier 2009 à décembre 2013
En cours depuis janvier 2009

Descriptif : Échanger des expériences, des informations et des savoirs avec d'autres projets similaires.
Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : Les plateformes d'échanges créées durant les neufs premiers mois de mise en oeuvre du programme continuent d'être animées (cf. rapport de démarrage)

Au mois de janvier 2010, l'équipe permanente a rencontré les agents de la MWF et du Parc national des Gorges de Rivière Noire. Cette mission a permis de :

– sensibiliser au projet LIFE+ COREXERUN
– étendre et de concrétiser le réseau sur la zone des Mascareignes
– bénéficier de l'expérience de terrain de nos collègues ultra-marins.

En tout, une trentaine d'experts ont été rencontrés et huit sites de restauration de forêts sèches ont été visités (4 sur l'île Maurice et 4 sur l'île Rodrigues).
Cette mission a largement contribué à alimenter les réflexions des différentes actions préparatoires et a facilité la participation de 5 experts des Mascareignes au deuxième atelier de travail LIFE+ COREXERUN.

Rencontre des agents de la MWF

De gauche à droite : présentation aux agents du Parc national des Gorges de Rivière Noire - visite de la pépinière de la MWF à Rodrigues

En réponse à l'annexe du courrier de la Commission en date du 20 avril 2010 :

Le détail du voyage d'étude réalisé à l'île Maurice et à l'île Rodrigues est disponible en annexe du présent rapport. Il se décline en un compte-rendu de la mission sous forme de présentation et le vidéo montage d'un documentaire (cf. Annexe 6.16.10. et 6.18.1.).

Le Programme Forêt Sèche de Nouvelle Calédonie (pour des raisons de changement de Direction) et la Island Conservation Society aux Seychelles n'étaient pas présents au deuxième atelier de travail. Toutefois, ils ont activement contribué à alimenter les réflexions en transmettant à l'équipe permanente un fond documentaire conséquent sur la mise en œuvre de leurs projets. Ces documents sont consultables dans les locaux du secteur nord auprès de la cellule LIFE+ COREXERUN. Un exemple de contribution du réseau ultra-marin est donné en annexes (cf. Annexe 6.18.2.).

Les échanges avec le projet LIFE+ LAG'Nature et la plateforme LIFE Nature continuent (sollicitation des projets LIFE Vipère d'Orsini, LIFE Tortue d'Hermann et LIFE Marais poitevin dans leur expérience de conduite de travaux de restauration de milieux naturels).

Prochaines étapes : Continuer à animer les différentes plateformes tout en travaillant à leur développement. Mise en lien avec le projet de restauration de forêt sèche de la réserve naturelle de la Caravelle en Martinique.
Présentation des protocoles du projet lors de la conférence internationale de conservation de la flore menacée de l'Outre-Mer français.

Problèmes : Pas de problème rencontré.

Objectif atteint/ valide : Cet objectif est indispensable au bon déroulement du projet. La mutualisation des efforts et des connaissances techniques et administratives contribuera à améliorer le projet.
A ce jour, aucun élément ne remet en cause la réalisation de la présente action.

Coût prévu : 31 100 euros
Coût actuel : 6 937,54 euros

4.1.5.4. Mise en place d'un audit financier externe (E4)

Action non démarrée
Prévu : de décembre 2013 à mars 2014

Descriptif : Un audit financier externe nominé par le Parc national de La Réunion interviendra en fin de projet pour vérifier si les conditions financières de la Commission européenne ont été respectées.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Objectif atteint/ valide : L'atteinte de cet objectif permettra de certifier que tous les coûts encourus au cours des 5 années de vie du projet respectent la législation nationale et les dispositions communes du LIFE+ (éligibilité des dépenses). Les conclusions de cet audit seront intégrées dans le rapport final. L'action relative au suivi (E2) montre que le présent objectif est viable et doit être réalisé en 2013 pour assurer une bonne clôture du projet.

Coût prévu : 15 110 euros

Document à venir : Rapport de l'audit financier.

4.1.5.5. Suivi et évaluation du processus de restauration (E5)

Prévu : de janvier 2010 à décembre 2013
En cours depuis janvier 2010

Descriptif : Suivre et évaluer régulièrement le processus de restauration *via* un protocole définissant les paramètres et indicateurs aussi bien floristiques que faunistiques à suivre et les fréquences du suivi selon les indicateurs.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès : Cette action est conduite en parallèle de l'action concrète de restauration écologique.
La priorité actuelle est le lancement des principaux marchés de travaux de conservation afin de permettre un démarrage des chantiers de restauration en mai 2011.
Les indicateurs à suivre ont été discutés et pré-finalisés lors de la restitution des différents groupes thématiques du deuxième atelier de travail (A6). Compte tenu de leur diversité, le mode d'externalisation et le montage de cette prestation sont en cours de réflexion.

Prochaines étapes : après mise à la publicité du marché de restauration écologique suivra la rédaction du cahier des charges nécessaire à la commande de son suivi et de son évaluation (décembre 2010).

Objectif atteint/ valide : Cet objectif est indispensable pour évaluer le degré de réussite du programme de restauration et pour définir si besoin, les adaptations régulières du protocole.

Coût prévu : 71 800 euros

Document à venir : Bilans semestriels à compter du démarrage des travaux en mai 2011 (cf. C1).

4.1.5.6. Suivi et évaluation du processus de reconstitution (E6)

Prévu : de janvier 2010 à décembre 2013
En cours depuis janvier 2010

Descriptif : Suivre et évaluer régulièrement le processus de reconstitution *via* un protocole définissant les paramètres et indicateurs aussi bien floristiques que faunistiques à suivre et les fréquences du suivi selon les indicateurs.

Responsable de l'action : Conservatoire du littoral

Progrès : Cette action est conduite en parallèle de l'action concrète de reconstitution.
Le Conservatoire du littoral conduit ses actions conjointement avec le PNRun et l'équipe permanente. Le même calendrier et mode opératoire sont suivis.
Tout comme l'action précédente, la priorité actuelle est le lancement des principaux marchés de travaux de conservation afin de permettre un démarrage des chantiers de restauration en mai 2011.
Les indicateurs à suivre ont été discutés et pré-finalisés lors de la restitution des différents groupes thématiques du deuxième atelier de travail (A6). Le mode d'externalisation et le montage de cette prestation sont en cours de réflexion.

Progrès à venir : après mise à la publicité du marché de reconstitution écologique de 9 hectares de forêt semi-sèche, suivra la rédaction du cahier des charges nécessaire à la commande de son suivi et de son évaluation (décembre 2010).

Objectif atteint/ valide : Cet objectif est indispensable pour évaluer le degré de réussite du programme de reconstitution et pour définir si besoin, les adaptations régulières du protocole.

Coût prévu : 53 640 euros

Document à venir : Bilans semestriels à compter du démarrage des travaux en mai 2011 (cf. C2).

4.1.5.7. Analyse comparative des actions de restauration et reconstitution (E7)

Action non démarrée
Prévu : de janvier 2011 à mars 2014

Descriptif : A partir des évaluations des processus de restauration et de reconstitution, procéder à une analyse comparative de deux situations en terme d'efficacité écologique et de coût de mise en œuvre: « effet miroir », technique innovante permettant de tirer les apprentissages et connaissances nécessaires à l'amélioration des protocoles.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Objectif atteint/ valide : Cet objectif est essentiel et totalement innovant. Les connaissances acquises seront fondamentales et réciproquement utiles à chacun de ces types d'action. Elles apporteront une plus-value importante et exportable à d'autres sites locaux ou régionaux.

Cette action démarrera avec la conduite des premiers travaux de restauration et de reconstitution en mai 2011 (C1 et C2). Un retard de 5 mois est à prévoir sur cette action.

Coût prévu : 10 500 euros

Document à venir : Rapport de synthèse de l'analyse comparative des opérations de restauration et de reconstitution.

4.1.5.8. Plan de conservation après LIFE (E8)

Action non démarrée
Prévu : de janvier 2012 à mars 2014

Descriptif : Pérenniser et valoriser les actions LIFE+ COREXERUN après la fin du projet. Réaliser un plan de gestion du site du projet tirant parti de l'expérience acquise et visant la durabilité des mesures de conservation entreprises.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Objectif atteint/ valide : Cet objectif est essentiel pour pérenniser et étendre les objectifs fixés dans le cadre du projet LIFE+ COREXERUN, notamment en terme de communication/ publication et d'enrichissement des connaissances relatives à ce type de projet.

Coût prévu : Non éligible.
Document à venir : Plan de gestion.

4.2. Autorisations

L'autorisation pour la récolte et la mise en culture des 24 espèces végétales protégées de la forêt semi-sèche a été obtenue et permet désormais la récolte de ces espèces. Leur mise en culture a également débutée avec les premières transmissions de lots de semences à la Pépinière du Théâtre (prestataire en charge de la production de 100 000 plants qui viendront à terme, alimenter les actions de restauration et de reconstitution sur 3 ans).
Une nouvelle demande d'autorisation de manipulation d'espèces végétales protégées est en cours de rédaction et sera soumise en fin d'année 2010 en vue d'une attribution en début d'année 2011. Cette dernière demande est suffisamment anticipée pour ne pas bloquer l'opération de réintroduction de plants en milieu naturel qui débutera en fin d'année 2011 avec le démarrage de la saison des pluies.
Il est important de rappeler qu'une relation soutenue est entretenue entre le Parc national de La Réunion et l'expert flore du CNPN qui suit et soutien le dossier LIFE+ COREXERUN depuis son démarrage. Il n'y a pas de risque particulier quant à l'obtention de cette dernière autorisation.

Un protocole a été signé entre le Parc national de La Réunion et le Ministère de la Défense via les Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien (FAZSOI). Il autorise l'accès et l'intervention du programme LIFE+ COREXERUN sur une zone sous maîtrise de l'armée afin d'y mener des travaux de restauration (cf. Annexe 6.11.2.).
La même démarche a été effectuée auprès du Conseil Général. Une autorisation d'accès et d'intervention sur la parcelle située sur l'Espace Naturel Sensible de Terrain Fleurié a été obtenue (cf. Annexe 6.11.3.).
Les parcelles concernées sont localisées sur la carte présentée en action A6. Elles portent les mentions « MD » et « CG ».

4.3. Progrès envisagés

Les progrès envisagés d'ici le prochain rendu à la Commission (fin 2011) sont les suivants :

- Alimentation en continu de la base de données (A3).
- Finalisation de l'action A7. Obtention de la dérogation nécessaire à la réintroduction en milieu naturel des espèces protégées considérées par le programme LIFE+ COREXERUN.
- Acquisition de terrains par le Conservatoire du littoral sur la zone de la ravine Tamarins (hors LIFE).
- Mise en place d'un dispositif de lutte contre les incendies sur la rive gauche de la ravine de la Grande Chaloupe (hors LIFE).
- Lancement, notification et mise en œuvre des marchés relatifs aux travaux de restauration et de reconstitution. Premiers travaux de luttes, de préparation de terrain et de plantations.
- Poursuite de la mise en œuvre et de l'encadrement du marché de mise en culture de 100 000 plants d'espèces indigènes de la forêt semi-sèche.
- Mise à jour hebdomadaire du site Internet du projet LIFE+ COREXERUN.
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de communication.
- Poursuite en continu des activités de gestion et de suivi de projet.
- Extension du réseau partenarial hors Réunion.
- Lancement, des marchés relatifs au suivi des opérations de restauration et de reconstitution.

Les actions planifiées jusqu'au prochain rapport intermédiaire sont répertoriées dans le rétro planning ci-après. Les actions concernées sont délimitées par les lignes en pointillés noirs (date de restitution du premier rapport de progrès) et rouges (date de restitution du rapport intermédiaire).

Progrès envisagés jusqu'au prochain rapport

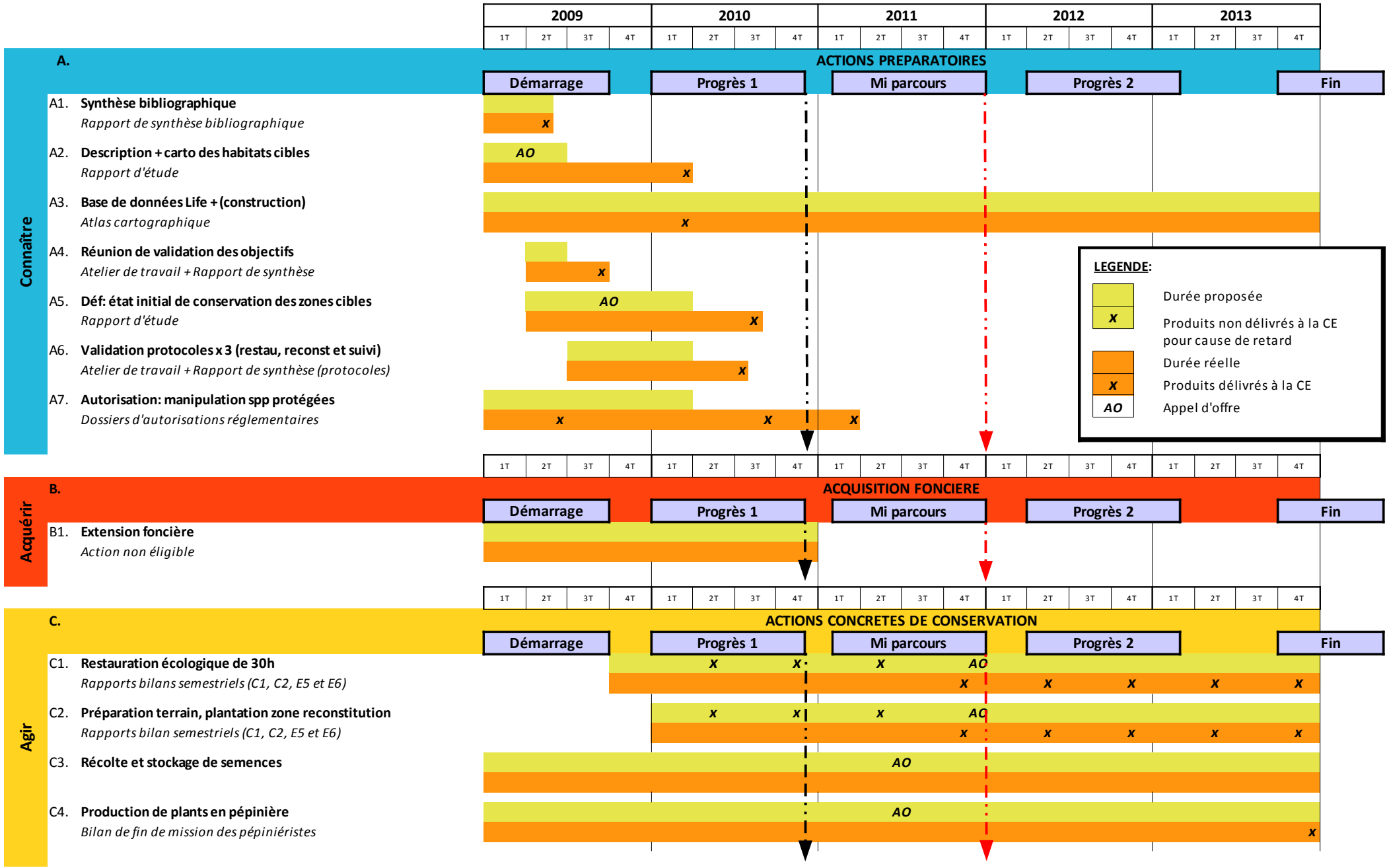

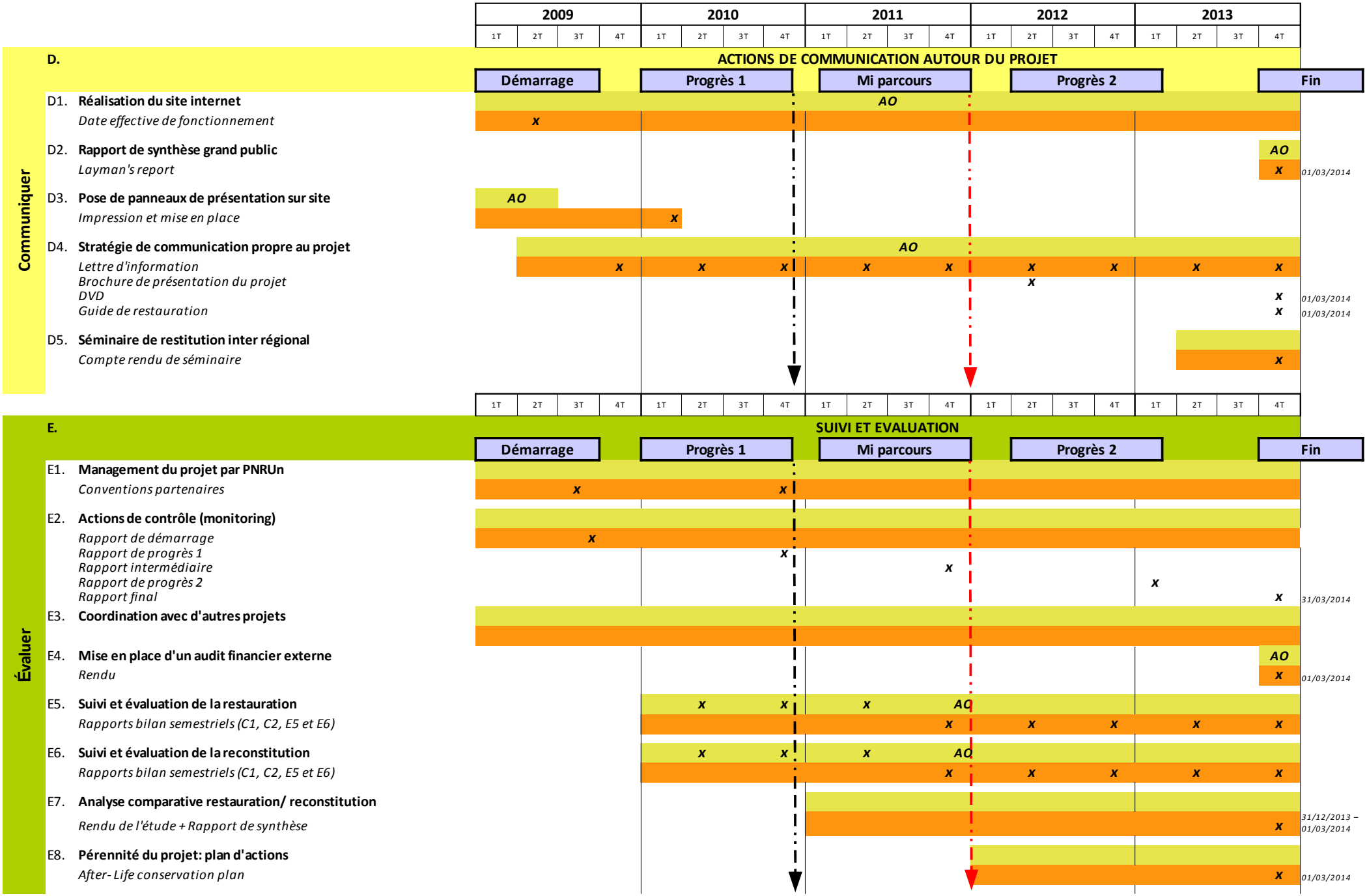
2009
2010
2011
2012
2013
1T 2T 3T 4T
Communiquer
D. ACTIONS DE COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET
Démarrage
Progrès 1
Mi parcours
Progrès 2
Fin
D1. Réalisation du site internet
Date effective de fonctionnement
D2. Rapport de synthèse grand public
Layman's report
01/03/2014
D3. Pose de panneaux de présentation sur site
Impression et mise en place
D4. Stratégie de communication propre au projet
Lettre d'information
Brochure de présentation du projet
DVD
Guide de restauration
01/03/2014
01/03/2014
D5. Séminaire de restitution inter régional
Compte rendu de séminaire
Évaluer
E. SUIVI ET EVALUATION
E1. Management du projet par PNRUn
Conventions partenaires
E2. Actions de contrôle (monitoring)
Rapport de démarrage
Rapport de progrès 1
Rapport intermédiaire
Rapport de progrès 2
Rapport final
31/03/2014
E3. Coordination avec d'autres projets
E4. Mise en place d'un audit financier externe
Rendu
01/03/2014
E5. Suivi et évaluation de la restauration
Rapports bilan semestriels (C1, C2, E5 et E6)
E6. Suivi et évaluation de la reconstitution
Rapports bilan semestriels (C1, C2, E5 et E6)
E7. Analyse comparative restauration/ reconstitution
Rendu de l'étude + Rapport de synthèse
31/12/2013 – 01/03/2014
E8. Pérennité du projet: plan d'actions
After-Life conservation plan
01/03/2014

Tableau récapitulatif des produits identifiables attendus

Nom du produit	Action	Échéance	Réalisé à la date	Transmis avec le rapport de démarrage	Transmis avec le rapport de progrès
Rapport de synthèse bibliographique	A1	01/05/09	oui	oui	
Réalisation du site Internet	D1	01/05/09	oui	oui	
Rapport d'étude « Description précise et cartographie des habitats cibles »	A2	15/06/09	non – retard de 6 mois		oui
Atlas cartographique	A1, A2 et A3	01/06/09	non – retard de 6 mois		oui
Création et mise en place des panneaux	D3	01/06/09	non – retard de 9 mois		oui
Rapport de synthèse sur les choix de l'état d'objectif	A4	01/07/09	non – retard de 2 mois	oui	
Rapport d'étude « Définition de l'état initial de conservation des zones à restaurer et à reconstituer »	A5	01/03/10	non – retard de 5 mois		oui
Protocoles de restauration, reconstitution et suivi	A6	01/03/10	non – retard de 3 mois		oui
Dossiers d'autorisations réglementaires	A7	01/03/10	non – reste une dernière autorisation à obtenir	oui (première demande d'autorisation)	oui (deuxième demande d'autorisation)
8 rapports bilan d'activité semestriels des opérations de restauration et de suivi	C1 et E5	Début 01/06/10 semestriellement	non – travaux non démarrés		
8 rapports bilan d'activité semestriels des opérations de reconstitution et de suivi	C2 et E6	Début 01/06/10 semestriellement	non – travaux non démarrés		
Bilan de fin de mission des pépiniéristes	C4	01/12/13			
Analyse comparative des opérations de restauration et de reconstitution	E7	01/03/14			
Layman's report	D2	01/03/14			
Lettre d'information	D4	semestriellement	oui		oui

Brochure de présentation du projet	D4	01/06/12			
DVD présentant le projet	D4	01/03/14			
Guide de restauration et de reconstitution, publications scientifiques et autres produits de communication issus du projet	D4	01/03/14			
Compte-rendu de séminaire	D5	01/12/13			
Planning	E1	En continu	oui	oui	oui
Rapport de l'audit financier	E4	01/03/14			
After-Life conservation plan	E8	01/03/14			

5. Partie financière

Pour rappel, la structure partenariale du projet et la ventilation des contributions financières sont référencées dans le tableau ci-après :

	Coût total des actions (€)	Contribution propre (€)	Montant de la contribution CE (€)
Bénéficiaire coordinateur			
Parc national de La Réunion	1 950 908	496 849	984 059
Bénéficiaire associé			
Conservatoire du littoral	620 640	120 000	300 640
Co-financeurs			
Etat (DIREN)		230 000	
Conseil Régional de La Réunion		250 000	
Conseil Général de La Réunion		190 000	
TOTAL		1 286 849	1 284 699

5.1. Mise en place du système comptable.

Un système comptable est assuré par la personne en charge du suivi financier du Parc national de La Réunion. Elle permet ainsi la mise en cohérence de la gestion des fonds LIFE+ avec ceux du bénéficiaire en charge de la coordination.
Deux lieux d'archivage des pièces comptables ont été mis en place. L'un se trouve au siège du bénéficiaire en charge de la coordination (envoi annuel de toutes les pièces à la Cours des Comptes), l'autre est situé au secteur nord du Parc national de La Réunion où est hébergée la cellule LIFE+ (cette archivage est assuré par le chef de projet).
Afin d'optimiser le suivi financier, la comptabilité analytique propre au projet LIFE+ COREXERUN est effectuée en binôme sous le logiciel AGE ; outil de gestion budgétaire et comptable utilisé par le bénéficiaire en charge de la coordination. Des réunions mensuelles ont lieu entre le secrétariat général du Parc national de La Réunion et le chef de projet.

5.2. Disponibilité continue de co-financements.

Les co-financements du projet LIFE+ suivent tous le mode opératoire du versement de la contribution de l'Europe.
Ainsi en 2009, à la signature des conventions de partenariat, chaque co-financeur s'est acquitté d'un premier versement (40%). Il en sera de même à mi parcours (30%) et enfin à la clôture du projet (30%).
Au 31/10/10, les contributions déjà perçues sont les suivantes:

- Europe : 513 879,60 € (01/01/09)
- DIREN : 92 000 € (30/09/09)
- Conseil régional : 100 000 € (27/10/09)

La convention de partenariat avec le Conseil général est en cours de finalisation. Elle prévoit un premier versement à hauteur de 40% de sa contribution soit 76 000 €.

5.3. Coûts encourus

Les coûts encourus sur les vingt-deux premiers mois de vie du projet concernent principalement les frais de fonctionnement, les salaires et les prestations externes liées à la réalisation des actions préparatoires.

Budget réparti par catégories	Coût total en €	Coûts encourus de la date de démarrage 01/01/2009 au 31/10/2010 en €	% du coût total
1. Personnel	586 368	156 279,54	27
2. Déplacements, hébergement et restauration.	89 500	12 162,67	14
3. Assistance extérieure	1 805 680	80 077,29	4
4. Biens durables			
Infrastructure	0	0	
Équipement	4 300	4 230,35	98
Prototype	0	0	
5. Achat de terrain	0	0	
6. Consommables	0	0	
7. Autres coûts	0	0	
8. Frais généraux	85 700	7 070,77	8
TOTAL	2 571 548	259 820,62	10

Le seuil de 30% de dépense des coûts totaux (soit 771 464,4€) est prévu d'être atteint en fin d'année 2011 avec les premières facturations liées à la mise en œuvre des marchés de production, de restauration et de reconstitution.

Le projet dispose d'une trésorerie suffisamment conséquente pour atteindre ce seuil. Aucun élément financier ne remet en cause la mise en œuvre du projet LIFE+ COREXERUN et son devenir.
Les dépenses liées aux frais de personnel sont inférieures à ce qui était prévu dans la proposition. Cela s'explique entre autre par un recrutement échelonné de l'équipe projet entre le 05 janvier et le 01 juillet 2009. Le départ de la secrétaire comptable est également une cause explicative.
Ces fonds disponibles permettront de renforcer l'équipe projet sur des périodes sensibles comme le rendu du rapport final.

La ligne budgétaire propre aux frais de déplacements, d'hébergement et de restauration est également sous consommé. L'action A6 a coûté moins cher que prévu sur ce poste de dépenses. En effet, les experts du programme forêt sèche de Nouvelle Calédonie n'ont pas pu participé au deuxième atelier de travail impliquant au projet LIFE+ COREXERUN des frais de missions moindres.
Cette ligne continuera d'être utilisée toute au long du projet et plus particulièrement lors de la réalisation du séminaire de restitution inter-régional (D5).

Le poste budgétaire relatif à l'assistance extérieure est consommé à 4%. Cette sous utilisation s'explique principalement par le lancement tardif des différents marchés de travaux. Dès 2011, une accélération du rythme de dépense est prévue sur cette ligne.

98% du budget disponible pour l'équipement a été dépensé. Tout le matériel nécessaire au fonctionnement de la cellule LIFE+ a été acheté (3 ordinateurs, 3 téléphones portables et 1 GPS).

Au 31 octobre 2010, les frais généraux restent relativement faibles. Sur cette ligne, il n'est pas prévu de dépasser le seuil d'éligibilité fixé dans les dispositions communes de la Commission à 7% du montant total des dépenses directes éligibles effectives du projet.

Au 31/10/10 l'état du budget par action est le suivant :

	Id	Action	Coûts prévus	Montants dépensés	Montants restants	Coût final projeté
Connaître	A1	Synthèse bibliographique	8 832	1 425,93	7 406,07	1 425,93
	A2	Description et cartographie des habitats cibles	25 950	24 520,97	1 429,03	24 520,97
	A3	Alimentation de la base de données LIFE+	9 665	2 016,22	7 648,78	9 665
	A4	Validation des objectifs de conservation	10 330	9 039,48	1 290,52	9 039,48
	A5	Définition de l'état initial de conservation des zones à restaurer et à reconstituer	34 000	45 674,98	-11 674,98	45 674,98
	A6	Définition et validation des protocoles	32 385	18 761,58	13 623,42	18 761,58
	A7	Répondre à la réglementation	5 055	3 504,89	1 550,11	5 055
Acquérir	B1	Négociation avec des propriétaires privés	0	0	0	0
Agir	C1	Restauration écologique des reliques d'habitats	448 290	0	448 290	448 290
	C2	Préparation de terrain, plantation et entretien de la zone de reconstitution écologique	567 000	0	567 000	567 000
	C3	Récolte et stockage de semences	21 000	5 599,66	15 400,34	21 000
	C4	Production et encadrement à la production de plants en pépinière	527 000	3 205,66	523 794,34	527 000
Communiquer	D1	Réalisation du site internet et maintenance	26 511	5 175,17	21 335,83	26 511
	D2	Rédaction d'un rapport final de synthèse	14 829	0	14 829	14 829
	D3	Mise en place de panneaux de présentation du projet	5 000	1 935,46	3 064,54	5 000
	D4	Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication spécifique au projet	155 802	16 304,41	139 497,59	155 802
	D5	Séminaire de restitution inter-régional	32 227	0	32 227	32 227
Evaluer	E1	Gestion du projet	304 982	85 699,11	219 282,89	304 982
	E2	Suivi et évaluation du projet	156 077	22 948,81	133 128,19	156 077
	E3	Coordination avec d'autres projets	34 224	6 937,54	27 286,46	34 224
	E4	Mise en place d'un audit financier externe	16 449	0	16 449	16 449
	E5	Suivi et évaluation du processus de restauration	71 800	0	71 800	71 800
	E6	Suivi et évaluation du processus de reconstitution	53 640	0	53 640	53 640
	E7	Analyse comparative des actions de restauration et de reconstitution	10 500	0	10 550	10 550
	E8	After-LIFE conservation plan	0	0	0	0
TOTAL			2 571 548	250 074,88	2 321 473,12	2 556 849

Les frais généraux (7 070,77 euros) ne sont pas inclus dans la colonne « montants dépensés ».

Les frais de personnel propres au poste de VCAT « Technique et scientifique » ne sont pas éligibles et imputables au projet LIFE+ sur la période mai 2009 – mai 2010 (mise à disposition par le Conservatoire du littoral). Ils n'ont donc pas été affichés dans le précédent tableau. Pour une vision plus complète des coûts réels des actions, la distribution des frais du VCAT « Technique et scientifique » est la suivante:

- A1. Synthèse bibliographique : 1 947 €
- A3. Base de données : 649 €
- A4. Premier atelier de travail : 649 €
- A6. Deuxième atelier de travail : 2 148,3 €
- C3. Récoltes : 6 892 €
- E1. Gestion de projet : 2 472,8 €
- E2. Suivi et évaluation : 1 689,6 €
- E3. Développement de réseaux : 716,1 €

À ce jour, le bilan des activités administratives, techniques et financières nous permet de constater qu'aucun élément ne remet en cause la poursuite du projet LIFE+ COREXERUN.

6. Annexes

6.1. Incendie du Piton Maïdo

6.1.1. Note d'information et cartes à l'attention de l'UNESCO

6.1.2. Rapport explicatif du dispositif DFCI de la Grande Chaloupe

6.2. Convention de co-financement PNRun/ CG

6.3. Organigramme anonyme

6.4. Avis du CS sur l'utilisation de phytocides dans le cadre du projet LIFE+

6.5. Étude précise et cartographie des habitats cibles du projet (A2)

6.5.1. Rapport final de l'étude

6.5.2. Atlas cartographique : pièce indépendante du rapport imprimé

6.6. Bases de données (A3)

6.6.1. Notice descriptive du catalogue bibliographique du PNRun

6.6.2. Notice descriptive de la base de données Mascarine II

6.6.3. Notice descriptive de la base de données SERENA

6.7. Premier atelier de travail : choix de l'état d'objectif de conservation (A4)

6.7.1. Liste des participants

6.7.2. Ordre du jour

6.7.3. Présentation CBNM

6.7.4. Présentation SEOR

6.7.5. Compte-rendu détaillé

6.8. Diagnostic de l'état initial de conservation des zones cibles du projet (A5)

6.8.1. Rapport d'analyse des candidatures

6.8.2. Rapport final de l'étude

6.9. Deuxième atelier de travail : définition des protocoles (A6)

6.9.1. Liste des participants

6.9.2. Programme

6.9.3. Note d'accompagnement de l'expert flore du CNPN

6.9.4. Relevé de conclusions (protocoles)

6.9.5. Cartographie définitive des sites d'intervention LIFE+

6.10. Autorisation préfectorale pour la récolte et la mise en culture de Tanguin peï et du Bois de chenille (A7)

6.11. Restauration (C1)

6.11.1. CCTP

6.11.2. Protocole FAZSOI

6.11.3. Courrier d'autorisation du Conseil général

6.12. Reconstitution : CCTP (C2)